



**Compte-rendu de la réunion du Conseil national de la transition écologique (CNTE)  
du 16 janvier 2014**

Annexes :

- Liste des participants
- Avis adopté en séance sur le 3<sup>ème</sup> rapport SNDD 2010-2013

**Ouverture de la séance par le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Philippe Martin**

**Le Ministre** ouvre la réunion en formulant aux participants ses vœux pour l'année 2014. Il précise que, malgré les contraintes d'un calendrier électoral dense, cette année doit permettre au CNTE de consolider son rôle et sa place dans le dialogue environnemental, dans le même esprit constructif et de dialogue.

Le Ministre indique que le CNTE aura à délibérer ce matin sur le 3<sup>ème</sup> rapport annuel de mise en œuvre la stratégie nationale du développement durable 2010-2013.

La DGEC présentera ensuite le rapport d'évaluation à mi-parcours du plan national d'adaptation au changement climatique, lequel couvre la période 2011-2015. Le Ministre précise que la mise en œuvre des 80 actions du plan progresse de manière satisfaisante.

Un point sera ensuite fait sur le programme de travail et sur le fonctionnement du CNTE. Le Ministre souligne qu'il a bien pris acte du premier échange qui s'est tenu le 17 décembre 2013 sur l'opportunité pour le CNTE de se doter d'un comité permanent, qui constitue une modalité prévue par le règlement intérieur. Le Ministre note toutefois que cette proposition ne recueillait pas l'assentiment de tous les membres, alors qu'il estime qu'il est essentiel, sur une question de fonctionnement aussi importante, pour un conseil qui est encore jeune, que celle-ci ne puisse être mise en œuvre que si elle s'avère consensuelle.

Le Ministre indique enfin que, dans l'après-midi, deux temps d'échanges sont inscrits à l'ordre du jour, l'un sur la conférence bancaire et financière sur le financement de la transition énergétique et l'autre sur la conférence environnementale 2014.

S'agissant de la Conférence bancaire et financière, le Ministre précise que, alors que la préparation de l'organisation de la conférence commence, et que les résultats de la consultation publique sur le livre blanc sur le financement de la transition écologique sont attendus, il est important que le CNTE, dans sa diversité, fasse entendre sa voix. Si la conférence vise à rassembler les grands acteurs financiers pour envisager avec eux des pistes d'actions afin de faire baisser le coût du financement, mobiliser l'épargne, ou orienter les capitaux disponibles vers les investissements nécessaires à la transition énergétique, il s'agit aussi de s'appuyer sur l'ensemble de la société civile.

Les besoins de financement dépendront de l'évolution du coût des technologies et des conditions de marché. Toutefois, ils ont été estimés lors du débat national sur la transition énergétique à 37 milliards d'euros annuels sur la période récente, et ils devraient croître de 50

% à l'horizon 2050. Dès lors, l'enjeu est le fléchage vers les bons investissements, ceux qui correspondent à la fois à la rationalité économique et aux orientations souhaitées par la société. Les appels récents aux marchés financiers de certains grands énergéticiens ont montré que ceux-ci semblent prêts à répondre à la demande d'investissement dans la transition énergétique. A l'échelle internationale, des initiatives publiques (Nations unies, Commission européenne) ou privée (Bloomberg) témoignent de l'intérêt de nombreux acteurs dans ce domaine.

Le Ministre conclut son propos sur ce point en précisant que, concernant l'articulation entre ces questions bancaires et financières et la préparation de la loi de programmation sur la transition énergétique, cette dernière n'a pas vocation à comporter les dispositions, qui ont vocation à figurer dans une loi de finance. De même, les dispositions relatives à la régulation bancaire ou financière ont vocation à figurer dans un texte consacré spécifiquement à ces questions. L'enjeu de la conférence bancaire et financière est bien d'articuler les problématiques, quels que soient les véhicules législatifs ou réglementaires.

Concernant la préparation de la conférence environnementale 2014, le Ministre précise qu'il a pris connaissance avec attention des premières réflexions et propositions du CNTE, et que la discussion doit se poursuivre.

Le Ministre a particulièrement noté, parmi les positions consensuelles, un attachement au format de la conférence environnementale basé sur la composition du CNTE, avec éventuellement l'adjonction d'experts, d'organismes et de personnalités qualifiés en fonction des thèmes de la conférence. Le Ministre retient également le souhait partagé d'une plus grande préparation en amont de la conférence dans le cadre du CNTE. Si la feuille de route demeure bien celle du gouvernement, il s'agit de faire en sorte que la discussion en commissions spécialisées permette d'identifier les points d'accord avant la conférence et de mettre en débat lors de la conférence les points de désaccords. En sortie de conférence, le gouvernement arbitrerait sur les ultimes points de désaccords et présenterait les compromis dégagés.

Le Ministre souligne qu'il y a également un accord des différents collègues pour convenir qu'il est raisonnable de réduire le nombre de thèmes à deux ou trois. S'agissant des thèmes eux-mêmes, les transports et la COP21 recueillent un soutien quasi-unanime au sein du CNTE, mais il reste à en préciser les contours. Le Ministre souhaite notamment recueillir l'avis des parties prenantes sur le champ de réflexion que doit couvrir le thème des transports. Quant à la COP 21, s'il n'apparaît pas souhaitable d'imaginer définir le mandat de négociation de la France, puisqu'il y a d'autres cadres et d'autres calendriers pour cela, la question de l'engagement des acteurs sur les actions à mettre en œuvre dans la perspective de la COP pourrait être traitée lors de la conférence. Le Ministre souhaiterait savoir comment les membres du CNTE envisagent le sujet. Pour terminer sur le contenu de la conférence, le Ministre souhaite évoquer la possibilité d'insérer un troisième sujet à l'ordre du jour.

Enfin, sur la communication entourant la conférence, le Ministre souhaiterait entendre les propositions des parties prenantes sur l'idée d'en faire un temps de mobilisation de la société civile, au-delà des deux jours de débat au palais d'Iéna.

**Le Ministre** indique que le quorum est atteint. **Jean-Paul Albertini**, Commissaire général au développement durable, donne ensuite lecture des pouvoirs formés pour cette réunion (cf. annexe 1).

**Le Ministre** propose au CNTE l'approbation du procès-verbal de la réunion du 14 novembre, amendé des propositions de modifications apportées par Humanité et Biodiversité, le CNPMM, FNE, FO, le CSFPFTB, WWF et la CGT. La FNSEA propose des modifications textuelles complémentaires, et la CFDT demande qu'un courrier envoyé au Ministre le 20 décembre par le collectif des acteurs en transition énergétique, dont elle fait partie, soit annexé au procès-verbal. Le procès-verbal intégrant ces demandes est adopté.

**Les Amis de la Terre** interroge le Ministre sur la prochaine visite du Président de la République aux Etats-Unis, lui demandant si des discussions sont prévues sur la COP21 d'une part et sur le traité transatlantique d'autre part. **Le Ministre** indique en retour que la liste des sujets qui seront abordés n'a pas encore été finalisée, mais que la question climatique sera certainement à l'ordre du jour, et le traité transatlantique probablement.

### 1/ 3<sup>ème</sup> rapport SNDD 2010-2013

**Jean-Paul Albertini**, Commissaire général au développement durable, présente ce premier point de l'ordre du jour en précisant qu'il s'agit d'exprimer un avis, non pas sur une stratégie, comme il le sera demandé dans une prochaine séance sur la future stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2014-2020 (SNTEDD), mais sur la mise en œuvre de la précédente SNDD et en particulier sur le rapport que le gouvernement doit transmettre au Parlement, comme l'impose la loi. Ce rapport fait pour l'essentiel le bilan sur l'année passée de l'évolution des indicateurs nationaux de développement durable.

Ce rapport s'inscrit dans un contexte particulier. Cette stratégie est ancienne, elle a été élaborée dans un autre contexte et est arrivée à échéance. De plus, les travaux d'élaboration de la nouvelle stratégie sont déjà bien engagés. Dans ce cadre, il est apparu plus pertinent de soumettre au CNTE un avis plutôt bref, factuel et de consacrer davantage de temps, dans une prochaine séance, à l'examen à la future SNTEDD, à l'implication de chacun des acteurs dans sa mise en œuvre et à l'adoption d'un avis plus circonstancié. Jean-Paul Albertini précise le calendrier concernant la préparation de cet avis sur la future SNTEDD : une réunion de travail du CNTE pourrait se tenir au mois de mars pour examiner un projet de stratégie qui aura été transmis en amont, dans la perspective de l'adoption d'un avis lors de la séance d'avril ou de juin. Par ailleurs, cette réunion de travail du mois de mars sera également l'occasion d'examiner, d'un point de vue technique, un état d'avancement de la mise en œuvre de la feuille de route gouvernementale issue de la conférence environnementale 2013, avant d'en faire un retour en CNTE plénier en avril.

**FNE** regrette que dans ce rapport, les indicateurs soient détachés des objectifs de la SNDD, les indicateurs ayant été choisis pour répondre à un engagement sur des objectifs chiffrés. Par exemple, concernant la fiche sur l'indicateur sur le taux de recyclage des déchets ou celle sur la consommation et production durables, il n'est fait qu'une observation de ce qui s'est passé et non une évaluation de l'impact des politiques publiques nationales ou territoriales menées dans ces champs. Ce rapport ressemble plutôt à une chambre d'enregistrement de la dégradation ou de l'amélioration moyenne de notre société. Or cela est dommage, car l'on pourrait attendre que le CNTE puisse apporter cet éclairage aux parlementaires. Cela est à prendre en compte dans les travaux sur la prochaine stratégie. FNE est favorable à la transmission de ce rapport au Parlement mais regrette sincèrement que la mise en perspective

des objectifs et des indicateurs ne puisse pas rendre compte de l'impact des politiques publiques, et salue donc le fait que la prochaine stratégie soit examinée en amont lors d'une réunion de travail du CNTE.

**Jean-Paul Albertini** rappelle que les objectifs ne disparaissent pas, certains étaient préalables à la SNDD, d'autres ont été révisés en fonction d'autres orientations politiques depuis l'adoption de la SNDD en 2010. Il ne s'agit pas de revenir sur les indicateurs mais de montrer les trajectoires d'indicateurs à un moment donné. A l'occasion de la nouvelle stratégie, cette liste d'indicateurs sera remise à plat en fonction des nouvelles orientations de la SNTEDD.

**La CGT** regrette que l'avis ne puisse porter que sur la transmission du rapport et non sur le fond et qu'il n'y ait pas de discussion prévue sur le contenu même du rapport.

**Le MEDEF** indique qu'il y a des informations utiles pour les prochains travaux, présentées de manière claires et succinctes, et exprime son accord sur cet avis. Toutefois, sur la rédaction « *ces conférences permettront, année après année, de faire le point sur l'avancement des chantiers engagés, d'ajuster les moyens aux objectifs et de définir un nouveau programme de travail pour l'année suivante* », le MEDEF explique qu'il faut en premier lieu analyser la situation dans son ensemble et définir les objectifs, les trajectoires avant d'avoir à ajuster les moyens.

**Le CNPMM** n'a pas été consulté au moment de l'élaboration de cette stratégie mais tient à signaler que l'indicateur sur la prise des poissons au-dessus des seuils de précaution dans l'Atlantique Nord qui, outre les données un peu anciennes de 2010 contenues dans le rapport, n'est plus utilisé au niveau international pour l'évaluation des stocks.

**La CFDT** constate un certain nombre de carences ou de faiblesses dans la structure du rapport, pour autant il n'y a pas lieu de réécrire l'histoire. Les indicateurs de la SNDD ont été décidés il y a plusieurs années et seront à compléter ou à faire évoluer dans l'exercice de la SNTEDD. Même avec ces limites, la CFDT exprime son accord pour la transmission du rapport. Le rapport fait état d'une réalisation de ce qui a été fait même si tout n'est pas positif. Toutefois la CFDT note positivement que la dimension interministérielle de la prise en charge du développement durable a progressé.

**La CGPME** exprime ses doutes quant à l'intitulé de prochaine stratégie et souhaite qu'il soit bien garanti que cette future stratégie va au-delà de la transition écologique afin de ne pas perdre les acquis de la précédente. Sur le contenu, la CGPME souligne la nécessité de faire évoluer les indicateurs.

**Jean-Paul Albertini** abonde dans ce sens en ajoutant que c'est justement dans cette perspective que s'inscrivent les travaux de la commission spécialisée sur les indicateurs.

**La FNSEA** partage les propos précédents sur le libellé de la future SNTEDD. Néanmoins, à la lecture de l'ensemble des indicateurs de la SNDD, la FNSEA remarque un déséquilibre au détriment des indicateurs économiques. Or cet équilibre est nécessaire pour réussir le développement durable, lequel passe par la durabilité économique. Il faut se garder de tout mettre dans tout, et réfléchir à la pertinence de maintenir certains indicateurs, comme ceux sur la participation aux élections ou le taux de suicide. La FNSEA veillera dans les travaux à

venir à ce qu'il y ait plus d'équilibre entre les aspects économiques, sociaux et environnementaux.

**Les Amis de la Terre** partage les remarques de FNE sur une évolution des indicateurs à venir et note dans le rapport l'absence de relation de ceux-ci avec les objectifs. En revanche, à défaut d'une discussion sur le contenu du rapport, Les Amis de la Terre ne voit pas l'intérêt d'exprimer un avis purement formel sur une transmission obligatoire de par la loi.

**Jean-Paul Albertini** remarque que l'ensemble des propos tenus illustre bien la nécessité de discussions pour bien préparer la future stratégie. L'examen de cet avis n'est pas le moment opportun pour rouvrir un débat sur la SNDD 2010-2013 mais bien l'expression d'un exercice formel. A l'écoute des échanges, le commissaire appelle à procéder au vote.

Préalablement au vote, **FNE** souhaite que le projet d'avis soit modifié par l'ajout de la phrase suivante :

"regrettant que le rapport ne rappelle pas tous les objectifs figurant dans la SNDD 2010-2013"

L'avis modifié en conséquence et les règles de vote précisées, l'avis est soumis au vote et adopté avec :

- 25 votes pour : Assemblée nationale (1), Sénat (1), ADF (1), FNC (1), FNPF (1), CFEEDD (1), CNAJEP (1), UNAF (1), FNH (1), Humanité et Biodiversité (1), FNE (1), LPO (1), CGT (1) CFE-CGC (1), CFDT (1), FO (2), UPA (1), FNSEA (2), CGPME (2), MEDEF (3)
- 4 abstentions : RAC (1), Surfrider (1), Amis de la Terre (1), WWF (1)

## **2/ Evaluation du Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) à mi-parcours**

**Bertrand Reyssset, (Direction générale de l'énergie et du climat, DGEC)** présente le rapport relatif à l'évaluation à mi-parcours du plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC), communiqué au CNTE. La DGEC rappelle tout d'abord la démarche d'adaptation au niveau national et les grandes caractéristiques du PNACC (élaboration par large concertation en 2010, vocation à être inscrit dans la durée), puis indique que l'état de mise en oeuvre technique et financière et l'atteinte des objectifs sont globalement satisfaisants. Après avoir présenté quelques illustrations d'actions concrètes mises en oeuvre grâce au PNACC, la DGEC souligne quelques-uns des enseignements du rapport d'évaluation à mi-parcours (intérêt du cadrage pluriannuel, mobilisation de différents ministères, effet de levier sur certains financements).

**Le Sénateur Alain Richard** demande une clarification sur ce que représentent les pourcentages budgétaires du tableau de synthèse et pourquoi ils ne sont pas indiqués en unité monétaire. Il demande également un point de vue sur l'ingénierie nécessaire pour l'adaptation des infrastructures.

**La DGEC** précise en réponse que les pourcentages représentent les dépenses engagées à mi-parcours par rapport au budget total prévu sur 5 ans. Cette donnée représente mieux l'avancement des activités qu'une valeur absolue de dépenses. Les dépenses engagées à ce jour représentent 100 millions d'euros sur 168 millions prévus d'ici la fin du PNACC. Ce montant

ne prend pas en compte les dépenses de personnel. La DGEC indique également que l'adaptation des infrastructures nécessite une mobilisation de l'ingénierie de conception mais qui ne rend pas forcément le projet plus coûteux si cela a été pris en compte dès le démarrage du projet. Ce thème peut présenter des opportunités pour l'offre d'ingénierie.

**Le Sénateur Ronan Dantec** rappelle l'enjeu de l'adaptation climatique et le besoin de pleinement mobiliser la société française. Il indique que le PNACC devant s'arrêter fin 2015, le calendrier des suites qui en seront données ne serait pas compatible avec le lancement d'une nouvelle génération de plans climat-énergie territoriaux (PCET) dès 2015, après les élections municipales, en particulier si les PCET étaient confiés aux intercommunalités, tel qu'envisagé lors du débat national sur la transition énergétique. Il demande si le calendrier des deux exercices (suites du PNACC et PCET) ne pourrait pas être harmonisé : l'avancement de la révision du PNACC pourrait donner un signal fort sur les enjeux de l'"adaptation" aux PCET de nouvelle génération, et s'inscrire dans la perspective de la COP21.

**La DGEC** rappelle l'avancement actuel des PCET et des schémas régionaux climat-air-énergie (SRCAE), ainsi que les fortes disparités en termes de prise en compte de l'adaptation dans ces documents selon les territoires concernés. Elle n'exclut pas par ailleurs que les PCET puissent voir leur périmètre évoluer dans le cadre de la loi de programmation sur la transition énergétique (LPTE). Le PNACC a déjà et aura pour rôle d'accompagner les territoires à travers la mise à disposition d'outils méthodologiques et éventuellement par la territorialisation de certaines de ses mesures. Le volet gouvernance de la LPTE pourrait éventuellement contenir une disposition relative à l'adaptation.

**Surfrider** rappelle l'importance d'être exemplaire sur la mise en oeuvre du PNACC compte-tenu de la COP21 accueillie par la France. Il est signalé qu'une initiative du plan régional santé-environnement (PRSE) PACA relative à *Ostreopsis*, algue dont le développement est favorisé par le changement climatique, mériterait d'être rapportée dans les actions du volet Santé de l'évaluation à mi-parcours. Surfrider regrette également que la question de l'érosion ne soit pas davantage prise en compte dans le volet « risques naturels » et pose la question des ressources restantes pour la mise en place des mesures du volet « littoral ». Surfrider questionne également la DGEC sur le fait que les études sur les impacts de la houle soient restreintes aux zones portuaires. Surfrider, rappelant les conclusions de la table ronde sur l'éducation à l'environnement et au développement durable à la Conférence environnementale 2013, regrette que les questions d'éducation ne soient pas suffisamment intégrées dans le PNACC.

**Le MEDEF** suggère de hiérarchiser les sujets et les actions car elles sont très nombreuses et cela ne facilite pas la lisibilité du thème adaptation. Cette hiérarchisation pourrait, par exemple, faire appel à des analyses coût/efficacité. Il rapporte également le fait que les entreprises ont des difficultés à s'inscrire dans le thème adaptation car il est aujourd'hui moins bien délimité que le sujet atténuation. Il appelle donc à un effort de clarification et de communication spécifique. Enfin, il estime souhaitable que les actions de la fiche « Europe-International » puissent être renforcées d'ici 2015 dans un contexte préparatoire à la COP21.

**FNE** souligne le besoin de maintenir l'ambition en termes d'atténuation à travers notamment le contrôle d'application de l'arrêté fixant l'extinction nocturne des enseignes. Il rappelle aussi

que le rapport de la Cour des Comptes remis ce jour à l'Assemblée nationale mentionne le besoin de renforcer les actions en matière d'économies d'énergie.

**La CGT** souligne la richesse du document mais regrette que la plupart des actions ne reposent que sur une démarche incitative sans dimension réglementaire ni opposable juridiquement. L'échelle actuelle n'est probablement pas suffisante pour préparer une rupture et un changement de trajectoire de la société. Elle mentionne la faiblesse relative des PCET et des SRCAE non opposables aux schémas de cohérence territoriale (ScoT). Elle regrette également qu'il n'y ait pas d'action relative au dialogue sur l'adaptation dans les territoires et que les actions concernant le secteur industriel soient quasiment absentes ou ne se limitent qu'à des mécanismes de marché (marchés de capacité). Elle souhaiterait également savoir si les économies d'eau dans les réseaux bénéficient aussi aux petites villes. Elle souligne le manque d'indicateurs sur la question biodiversité/changement climatique ainsi que le manque de visibilité territoriale de cette fiche. Elle propose, par ailleurs, de revisiter les zones tests de recul stratégique à l'aune des communes touchées par de fortes érosions suite aux tempêtes hivernales de cette année. Enfin, sur le volet « transport » elle appelle à ce que puisse être identifiées au plus tôt les zones les plus vulnérables du réseau de transport et qu'elles soient traitées en conséquence.

**L'UPA** demande quelle est l'articulation du PNACC avec la politique du logement, notamment en ce qui concerne la simplification des normes.

**La CFDT** souligne le besoin d'information et de communication pour une prise de conscience des populations, citoyens, élus locaux sur les impacts du changement climatique. Elle appelle à aller au-delà de la mise à disposition d'informations pour les enseignants et à une inclusion effective de ces questions dans les enseignements. Elle estime qu'au niveau territorial l'information et l'appropriation doivent également être renforcées. La mise en place d'un observatoire de l'enseignement et de l'éducation au développement durable permettrait de suivre l'évolution de cette sensibilisation.

**Le CESE** informe le CNTE de son auto-saisine sur l'adaptation. Un avis, préparé sous la conduite de Jean Jouzel et d'Antoine Bonduelle, sera rendu mi-juin sur la question de l'adaptation des secteurs liés au vivant. Le CESE souligne le besoin de clarification sur la comptabilisation des budgets dédiés au PNACC, qui pourrait être hétérogène. Le CESE regrette que la dimension "additionnelle" des ressources consacrées au plan ne soit pas explicitée (mesures totalement nouvelles versus mesures pré-existantes).

**L'APCA** souligne que le PNACC constitue un cadre structurant mais encore insuffisant pour mobiliser les acteurs économiques et territoriaux sur le long terme. Elle souligne l'intérêt du portail de mise à disposition de projection DRIAS et regrette qu'il ne soit pas plus largement connu. Elle attire l'attention sur le risque de saupoudrage compte-tenu du grand nombre d'actions menées. Elle estime que l'adaptation est aujourd'hui insuffisamment développée dans les SRCAE et les PCET. Elle confirme que l'état des recherches s'est amélioré pour le secteur agricole mais que les efforts de transfert doivent être poursuivis. L'APCA regrette que la profession agricole n'ait pas été associée aux études prospectives d'évolution des ressources en eau après 2050 (projet Explore 2070).

**Humanité et Biodiversité** s'étonne du manque de détails sur les actions de la fiche « biodiversité ». Si elle prend note du focus sur le projet EFESE (évaluation française des écosystèmes et des services écosystémiques), elle regrette particulièrement le manque d'informations sur l'avancement de la cartographie des habitats et craint que la synthèse actuelle ne masque des déficits de mise en œuvre de ce volet. Elle interpelle sur le fait qu'il n'y ait plus d'engagement de l'Etat quant à la mise en œuvre de la Stratégie nationale biodiversité et sur le fait que les décrets relatifs à la trame verte et bleue ne soient toujours pas publiés. Elle marque néanmoins sa satisfaction quant au fait que soit signalé qu'une biodiversité en bonne santé est un facteur d'adaptation.

**Le RAC** fait part de son appréciation positive sur le document mais insiste sur le déficit d'appropriation de ce thème à tous les niveaux de la société. Il regrette que l'action du thème « financement et assurance » relatif à la modélisation des impacts et du coût de l'adaptation ne soit pas avancée et probablement réduite à quelques secteurs (bâtiments, etc.). Il salue l'orientation souhaitée d'insérer un critère d'adaptation dans les financements publics pour des investissements à longue durée de vie.

**Le CNPMM** constate que le volet « pêche-aquaculture » fait partie des moins bien traités et indique qu'il est prêt à travailler avec le MEDDE pour renforcer ce volet du PNACC et les suites de l'exercice, la structure n'ayant pas été associée à la concertation de 2010.

**Les Amis de la Terre** souligne que l'action du PNACC traite d'un enjeu capital et reconnaissent la pertinence de présenter l'adaptation comme indissociable des efforts d'atténuation. Si l'adaptation se place dans une vision de long terme, il ne faut surtout pas oublier l'urgence immédiate de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Il y a un enjeu fort à mieux caractériser les extrêmes liés au changement climatique et à différencier la part des impacts qui relèvent d'un dérèglement du climat de celle qui relèvent de l'action humaine (ex : effet des vents violents sur la forêt des Landes). La gestion et les choix de valorisation des espaces forestiers peuvent aussi participer à l'adaptation (déplacement d'espèces versus changement de mode de production) et au maintien de la biodiversité.

**La FNSEA** souligne le besoin de poursuivre les travaux de transfert en agriculture. Elle indique que ce thème est pris en considération dans la PAC et le projet agro-écologique pour la France. Elle rappelle l'importance de la question de la gestion de l'eau pour préparer l'adaptation. Elle salue la mise en place du Fonds national de mutualisation sanitaire et environnemental (FMSE) et indique que dans la PAC la mention « agro-environnemental climatique » sera désormais utilisée.

**Le CSFPFTB** indique que sous l'effet du changement climatique des espaces protégés pourraient disparaître et qu'alors se pose la question de l'évolution de ces espaces du fait de la réglementation qui s'exerce dessus à ce jour. La forêt elle-même présente du fait de la longueur de ces cycles une certaine fragilité en raison de l'inadéquation future des essences présentes en un lieu avec l'évolution du milieu en particulier en ce qui concerne la réserve utile en eau. De plus la forêt joue un rôle, peu reconnu encore, sur la ressource en eau. Sa régression pourrait avoir des conséquences qui préoccupent également le secteur forestier.

La richesse des réactions amène **Laurent Michel, Directeur général de l'énergie et du climat**, à adresser une réponse globale. Tout d'abord le nombre et la variété des questions et



interventions attestent de l'importance de l'adaptation dans toutes les dimensions de la société. Il retient le souhait des intervenants manifesté à plusieurs reprises de voir le PNACC renforcé et étendu. Il retient également l'expression du besoin de renforcement des dimensions transversales de formation, d'éducation, d'information et d'appropriation des questions d'adaptation, ainsi que de diffusion des actions et outils. Le PNACC s'inscrit dans le long terme et vise à irriguer l'ensemble des politiques publiques : quand l'adaptation sera rentrée automatiquement dans toutes nos décisions et que la prise en compte du climat futur dans les projets à long terme sera une évidence pour tous, un tel plan deviendra sans objet, même si ce n'est pas pour demain. La stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte et la mise en oeuvre de la Directive inondation ont par exemple déjà commencé à prendre en compte l'adaptation. Le processus d'évaluation externe du PNACC pour préparer le bilan final sera enclenché en 2014 et va pouvoir s'appuyer sur les remarques formulées par le CNTE. Le cadre institutionnel prenant la suite du PNACC après 2015 doit également être fixé avant la fin de ce plan.

### **3/ Programme et méthode de travail du CNTE et de ses commissions spécialisées, dont la question du comité permanent**

**Jean-Paul Albertini** rappelle que les trois commissions spécialisées mises en place par le CNTE ont désormais lancé leurs travaux :

- La commission spécialisée sur les indicateurs se réunit pour la deuxième fois le 17 janvier, et commence son travail de réflexion en vue de l'élaboration des indicateurs ayant vocation à figurer dans la SNTEDD.
- La commission spécialisée sur la loi de programmation sur la transition énergétique a tenu sa deuxième réunion le 14 janvier et se réunira de nouveau les 11 et 27 février.
- La commission spécialisée sur la modernisation du droit de l'environnement s'est réunie pour la première fois le 14 janvier et tiendra une seconde réunion de travail le 29 janvier, consacrée à la question des expérimentations.

Concernant le CNTE plénier, la prochaine réunion est fixée le 6 février. Suite aux échanges du 17 décembre et de cet après-midi sur la conférence environnementale 2014, des précisions seront apportées le 6 février sur le format et le dispositif de préparation de la conférence. Il est également envisagé de faire un point d'étape sur le projet de loi de programmation de la transition énergétique, sans préjudice des travaux de la commission spécialisée, en prévision du CNTE d'avril où il est envisagé l'adoption d'un avis sur ce projet de loi.

Le CNTE se réunira à nouveau le 8 avril, avec un ordre du jour conséquent, comprenant l'examen d'un avis sur le projet de loi de programmation de la transition énergétique, d'un avis sur la future SNTEDD et d'un avis sur la stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens. Un point d'information sur le Conseil européen de mars et les formations spécialisées des conseils des ministres de l'environnement ou de l'énergie de l'Union européenne pourrait également être fait à cette occasion. En mars, le CNTE examinera, lors d'une réunion technique, un premier bilan de la mise en oeuvre de la feuille de route pour la transition écologique issue de la conférence environnementale 2013.

Concernant l'éventuelle mise en place d'un comité permanent, le Ministre a fait part, en début de séance, de son souhait qu'il soit instauré à condition que sa création soit pleinement

consensuelle. Un échange non conclusif avait eu lieu lors de la séance du CNTE du 17 décembre sur cette question, et il semble à ce stade souhaitable d'y revenir ultérieurement eu égard à ce qu'a précisé le Ministre.

**Surfrider** s'interroge sur la possibilité d'avancer l'information du CNTE sur le conseil européen d'avril à février, pour que le CNTE ne soit pas seulement informé de la démarche mais y soit associé en amont.

**Jean-Paul Albertini** précise que la préparation d'une telle échéance ayant lieu très en amont, il faut voir si techniquement cette éventualité pourrait être opérationnelle et utile, compte tenu du processus de préparation effectué par le Secrétariat Général aux Affaires Européennes (SGAE) et la représentation permanente de la France à Bruxelles. Le commissaire propose d'ajuster ce point avec le cabinet du ministre.

**Le RAC** salue l'esprit de dialogue dans lequel la commission spécialisée sur la loi de programmation sur la transition énergétique effectue ses travaux et remercie notamment la DGEC pour sa disponibilité envers les parties prenantes. Toutefois, le RAC rappelle qu'il avait été envisagé que la commission travaille sur les premiers « blocs » du projet de loi. Or, dans la mesure où les premiers blocs ne devraient être disponibles que le 11 février, il semble difficile que le CNTE plénier puisse examiner ce sujet le 6 février alors que la commission ne dispose pas encore des éléments nécessaires. Le RAC précise également qu'un tableau récapitulant toutes les actions consensuelles de la synthèse du débat sur la transition énergétique devait être adressé à la commission, pour qu'elle puisse disposer d'un panorama complet. Or, seul un tableau tronqué a été communiqué. Il est toutefois important pour les membres de la commission de disposer de l'ensemble des éléments consensuels issus du débat, en toute transparence.

**Laurent MICHEL** précise en retour que l'objectif est de disposer de textes ayant un niveau de validation suffisant pour permettre un échange approprié lors de la commission spécialisée du 11 février. Laurent Michel indique également que le tableau n'a pas été tronqué à son sens, mais que, comme il a été indiqué en commission, les propositions de compléments des parties prenantes sont attendues. Il contient en effet des éléments génériques mais des déclinaisons concrètes peuvent être envisagées. Si le tableau n'a pas été volontairement tronqué, certaines propositions, de l'ordre du constat et n'appelant pas d'actions, n'y figurent peut-être pas. Sur cette question, Laurence Tubiana, présidente de la commission spécialisée, a acté un processus lors de la dernière réunion de la commission pour que chacun puisse faire part de ses observations.

**En réponse**, **Tristan Klein**, conseiller au cabinet du Ministre, rappelle que la commission spécialisée fonctionne selon un format restreint. Le CNTE plénier doit quant à lui avoir une vision d'ensemble, et les points d'information effectués en CNTE par les commissions spécialisées ont vocation à informer l'ensemble des parties prenantes. Ces points d'étape réguliers ont été actés à la demande du CNTE plénier. Une méthode identique est visée pour les deux autres commissions spécialisées,.

**Humanité et biodiversité** souhaite par ailleurs avoir plus de précisions sur l'ordre du jour de la séance du CNTE du mois de février, et savoir si un échange est bien prévu avec le Ministre de l'agriculture sur le projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.

**Jean-Paul Albertini** précise que, concernant la séance du 6 février, outre les points sur le projet de loi de programmation sur la transition énergétique et sur la conférence environnementale de 2014 mentionnés précédemment, un point d'étape est prévu sur les premières réflexions de la commission indicateurs.

Concernant l'éventuelle venue du ministre de l'agriculture sur le projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, **Tristan Klein** précise que le cabinet travaille actuellement à une telle possibilité.

**FNE** s'associe à la remarque d'Humanité et biodiversité sur un éventuel échange avec le ministre de l'agriculture autour du projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt. FNE souhaite également savoir quand la réforme du code minier sera mise à l'ordre du jour. Enfin, s'agissant de la commission de modernisation du droit de l'environnement, FNE demande quelques précisions sur l'articulation des travaux de la commission avec le comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (CIMAP).

**Tristan Klein** précise que les sujets sur lesquels la commission de modernisation du droit de l'environnement est amenée à se pencher sont divers : certains peuvent être également examinés par le CIMAP, d'autres sont liés à la feuille de route et ont vocation à être à l'agenda de cette commission spécialisée, qui joue un rôle de « carrefour » sur la modernisation du droit de l'environnement. Enfin, pour l'examen de la réforme du code minier, les informations relatives au calendrier seront apportées ultérieurement.

#### **4/ Préparation de la conférence bancaire et financière**

**Jean-Paul Albertini** ouvre la session de l'après-midi en rappelant que la tenue, au printemps 2014, d'une conférence bancaire et financière sur le financement de la transition énergétique (CBF-FTE) a été annoncée par le Président de la République lors de la dernière conférence environnementale en septembre 2013. Pour une bonne organisation de la discussion, Jean-Paul Albertini propose de structurer l'échange autour de trois axes : le format, les thèmes et les réflexions d'ordre général.

**Le CEGES** questionne le titre même de la CBF-FTE, perçu comme peu engageant et ouvert à l'interprétation. La question des objectifs à atteindre et des acteurs mobilisés se pose. Sur les thèmes, le CEGES souhaiterait que les modes de financement collaboratifs et participatifs émergents soient abordés pour élaborer une réflexion commune sur leur apport à la transition énergétique. Le CEGES insiste enfin sur les besoins d'accompagnement pédagogique, ce qui suppose d'impliquer dès maintenant les acteurs dans la phase préparatoire de la conférence.

**FO** rappelle qu'elle n'était pas demandeur de cette conférence, et craint qu'elle ne porte sur des sujets fiscaux. Son organisation pose la question de la coordination et de la cohérence avec les travaux lancés par le gouvernement sur la fiscalité (des ménages et des entreprises). Il doit y avoir une coordination entre les ministères concernés. FO précise qu'elle a déjà attiré l'attention du Premier ministre sur ce sujet et qu'elle ne manquera pas de lui rappeler ce risque d'incohérence lors de l'entrevue prévue le 27 janvier à Matignon.

**Le député Denis Baupin** souligne le caractère vital de l'enjeu du financement pour assurer la réussite de la transition énergétique. Il serait utile de s'appuyer sur les recommandations du Groupe de travail N°4 du Débat national sur la transition énergétique (DNTE), portant notamment sur la mobilisation de l'épargne et des flux financiers internationaux vers le financement de la transition énergétique. Il est également essentiel que les exemples de transition énergétique d'autres gouvernements soient débattus dans le cadre de la CBF-FTE.

La question centrale, pour mobiliser les financements vers la transition énergétique, est celle des taux d'intérêt : il faut avoir une garantie suffisamment forte afin d'avoir un taux d'intérêt suffisamment bas pour financer les activités relevant de la transition énergétique.

Se pose enfin la question du calendrier : la CBF-FTE devant intervenir une fois le projet de loi de programmation sur la transition énergétique transmis au CESE, se pose alors la question des possibles amendements du projet pour prendre en compte les préconisations de la conférence. La conférence devra être une conférence d'aboutissement et non de lancement. Pour cela, un travail de réflexion amont important doit être rapidement engagé, notamment avec les acteurs du CNTE, les représentants bancaires et les établissements publics concernés. La conférence doit impérativement traiter des enjeux majeurs du bâtiment et de l'efficacité énergétique.

La CBF-FTE ne doit pas porter uniquement sur la dimension macro-économique du financement de la transition énergétique, dimension parfaitement maîtrisée par les grands opérateurs bancaires ; elle doit également porter sur la mobilisation de l'épargne locale et de la micro-finance pour soutenir notamment l'auto-consommation énergétique.

**Le sénateur Alain Richard** indique que sujet du financement de la transition énergétique doit porter avant tout sur le financement d'installations rentables, car le financement d'installations non-rentables engage nécessairement le soutien des finances publiques. Or, les engagements budgétaires ayant été fixés auprès de l'Union Européenne pour les trois années à venir, les marges de manœuvre quant aux financements publics sont donc limitées. La CBF-FTE ne pourra toutefois faire l'impasse sur la question du financement public. Enfin, il est souhaitable qu'un groupe de travail fixe le cahier des charges et les règles du calcul économique afin de déterminer le coût collectif des engagements.

Pour **le RAC**, le format de la CBF-FTE dépend de l'intégration ou non de ses recommandations dans le projet de loi de programmation sur la transition énergétique. Si l'intégration est possible, une demi-journée de conférence ne suffira pas, sauf si des travaux plus substantiels sont engagés en amont, comprenant un cadrage du périmètre du travail du ou des groupes de préparation de la conférence et la mise sur la table des propositions des différents acteurs. Le groupe de travail pourrait être une émanation du CNTE associé à des acteurs financiers.

Sur les thèmes, il est important de ne pas se limiter à la mobilisation de l'épargne privée au bénéfice du financement de la transition énergétique. Des indicateurs précis doivent être mis en place pour suivre la qualité du fléchage des financements bénéficiant aux projets relevant de la transition énergétique (notamment par la BPI). Un label, permettant de distinguer les investissements de long terme fléchés « transition énergétique » serait également un outil utile. La conférence doit également aborder la question de la mobilisation des flux de financement des circuits courts, ainsi que celle des modifications réglementaires et fiscales pour mobiliser les citoyens autour des enjeux de la transition.

Enfin, les outils de financement pour la rénovation énergétique étant nombreux et complexes, il pourrait être utile d'envisager une centralisation de ces dispositifs au sein d'une seule et même institution.

Le RAC enverra au CNTE une contribution écrite portant sur la CBF-FTE.

**Le MEDEF** indique également qu'il est important d'associer les acteurs bancaires et les entreprises qui mettront en œuvre la transition énergétique, et notamment la rénovation énergétique des bâtiments, et de préciser les sujets à traiter, estimant que le sujet de la rénovation énergétique du bâtiment est absolument central et doit être un thème prioritaire de la CBF-FTE. Le MEDEF rappelle que dans le cadre du groupe de travail N° 4 du DNTE, la création d'une société de financement dédiée à la transition énergétique a fait l'objet de débats ; cette proposition n'a pas été concrétisée pour le moment. Le MEDEF a également étudié les mécanismes de financement des travaux de rénovation énergétique du bâtiment en Allemagne et au Royaume-Uni. Ces différents sujets, et notamment les expériences étrangères, devraient être versés aux débats de la conférence.

**Humanité et Biodiversité** considère qu'il serait dommage de restreindre le champ de la conférence à la seule transition énergétique ; il devrait être ouvert à certains enjeux de la transition écologique, comme la biodiversité par exemple, pour lesquels existent également des besoins de financement. Génie écologique, résolutions des points noirs de continuités écologiques nécessitent des financements, et sont des sujets derrière lesquels des entreprises sont prêtes à s'engager pour créer de l'activité. Incidemment, certains sujets abordés dans le cadre de la transition énergétique peuvent aussi être vu sous un angle plus large, tel le bâtiment pour lequel on doit certes penser isolation thermique mais aussi accueil de la biodiversité. La CBF-FTE devrait donc aborder l'ensemble des sujets. Les travaux portant sur le développement de dispositifs de financement de la transition énergétique mériteraient d'être élargi au financement de la transition écologique, plutôt que de renvoyer le sujet pour une date ultérieure.

**L'AMF** fait état d'un réel désir de la part des collectivités locales de s'engager dans la transition énergétique. Si elles le font peu, c'est par manque de financements à des conditions intéressantes. Il est donc essentiel que des modes de financements adaptés soient élaborés, notamment pour la rénovation du parc public national, régional et local. L'AMF rappelle qu'il existe d'autres travaux sur des sujets connexes dont ceux du Comité de la fiscalité écologique présidé par Christian de Perthuis. L'AMF indique également qu'il est impératif de stabiliser les règles, notamment en matière d'économies d'énergie (exemple des crédits d'impôts qui fluctuent). L'AMF enverra au CNTE une contribution écrite portant sur la CBF-FTE.

**La CGT** souhaiterait que la CBF-FTE porte sur la façon dont les banques pourraient mieux prendre en compte les économies d'énergies dans leurs politiques de financement, ainsi que le financement de long terme. Pour la CGT, le Livre blanc sur le financement de la transition écologique répondait mal aux enjeux du financement de la transition écologique contrairement à l'avis éponyme du CESE (ex : la création d'emplois qualifiés, essentiels à la transition écologique, ainsi que la question de la mobilisation du crédit ne sont pas traitées). La conférence devrait donc aller au-delà des propositions du Livre blanc. Le rôle de la BPI dans le financement des transitions énergétique et écologique doit également être abordé ; la CGT porte depuis longtemps la question d'un grand pôle de financements publics qui seraient

octroyés sur la base de critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) et non pas uniquement sur la base de la rentabilité financière d'un projet.

Pour **la CGPME**, le Livre blanc sur le financement de la transition écologique porte fortement sur la mobilisation de fonds privés, alors que l'une des solutions au financement de la transition énergétique comme écologique est de faire appel à du crédit bancaire ; cette question doit être abordée dans le cadre de la conférence. Il serait bon également que la conférence débouche sur la mise en place de mécanismes de financement ciblés pour les PME et TPE.

**La CFDT** indique que, la priorité de la CBF-FTE est bien le financement de la transition énergétique (en particulier au travers du financement de la rénovation du logement résidentiel individuel et collectif, mais également des bâtiments publics), avec comme préoccupation centrale de stabiliser et inscrire dans la durée les aides publiques. Il est essentiel de gagner en clarté dans les objectifs et dans les dispositifs.

Il est fortement souhaitable de combiner fonds publics et fonds privés pour que les premiers puissent avoir un effet de levier sur les seconds. Parallèlement, il est essentiel que l'ensemble des acteurs tout au long de la chaîne de l'efficacité énergétique soient mobilisés ; particulièrement sur ce sujet mais également de manière générale, il faut développer des partenariats qui soient de vraies coopérations mobilisant l'ensemble des acteurs qualifiés plutôt que de procéder par appel d'offres. Enfin, actuellement, tout un pan de l'épargne citoyenne, tel que les circuits de financement coopératifs ou participatifs, sont sous-exploités. La transition énergétique devrait mobiliser plus fortement ces circuits.

Quant au processus, la CFDT suggère que soit mis en place une commission spécialisée, en charge de la préparation de la conférence et qui se réunirait à un rythme bimensuel.

**La FNH** considère que la CBF-FTE est l'occasion de parler du financement de la transition écologique et qu'elle ne devrait pas porter uniquement sur le financement de la transition énergétique. La conférence doit traiter également du volet fiscal du financement de la transition énergétique et écologique, au même niveau que les questions de l'épargne et du crédit, et du rôle de l'ISR même si ce dernier sujet n'est pas central.

Pour la FNH il est essentiel de travailler en amont sur plusieurs mois dans le cadre d'un dispositif de concertation dont la conférence serait la conclusion, dispositif animé par une commission spécialisée du CNTE auquel s'adjoindraient des acteurs financiers et des personnalités qualifiées ; cette commission spécialisée pourrait s'appuyer, si nécessaire, sur plusieurs groupes de travail d'experts. Il est nécessaire de disposer d'un bilan des besoins de financement nécessaires, d'un diagnostic des flux de financements existants -insuffisamment développés dans le Livre blanc sur le financement de la transition écologique-, ainsi que d'un état des lieux des expériences territoriales et internationales existantes en matière de financement. La FNH travaille actuellement à une note pour identifier les potentiels axes de travail.

Pour **la FNSEA** la rénovation de l'habitat est l'une des priorités de la transition énergétique et doit être abordée dans le cadre de la CBF-FTE. La production d'électricité et de chaleur par des énergies renouvelables et son financement doit également être abordée, à travers deux questions : comment finance-t-on les énergies renouvelables ? Quel rôle pour la dimension territoriale dans ce financement ? Plus globalement, la question centrale est de voir comment le renforcement de l'efficacité énergétique de nos process de production peut nous permettre

d'accroître nos marges de manœuvres pour gagner en compétitivité. La FNSEA demande également comment seront pris en compte les travaux, notamment sectoriels, du Conseil national de l'industrie.

**Le CESE** rappelle que son avis sur le financement de la transition écologique a été adopté à une très large majorité. Il serait donc bon que cet avis serve pleinement pour l'élaboration des objectifs et des discussions de la CBF-FTE.

**FNE** estime que la CBF-FTE ne permettra pas de conclure sur des objectifs concrets si le cadre de la conférence est trop ouvert. Il est toutefois souhaitable, parce qu'il n'est pas toujours aisé de segmenter les financements, que ce chantier soit géré plus globalement à l'aune de la transition écologique ou, a minima, que certains thèmes de la transition écologique y soient inclus. FNE rappelle en outre qu'il existe des avis portés par la société civile sur ces sujets, notamment à travers l'avis du CESE et le Livre blanc sur le financement de la transition écologique.

FNE souhaite que soient associés aux acteurs du CNTE les acteurs bancaires, assurantiels, du micro-crédit mais surtout les acteurs engagés sur le terrain. Parmi les thèmes stratégiques, FNE souhaite que soient abordés le niveau de moyens financiers à mobiliser pour bénéficier d'un effet de levier à la hauteur des enjeux, la garantie des fonds territoriaux et l'utilisation effective du LDD, dans la mesure où les établissements bancaires ne respectent pas leurs engagements sur ce dernier point.

**L'UPA** note qu'il existe une multiplicité d'instruments et de moyens qui troublent, pour certains secteurs comme la rénovation énergétique des bâtiments, les signaux envoyés aux acteurs et la visibilité de ceux-ci sur les outils à leur disposition. Il faut également revoir le parcours du primo-accédant en ouvrant les financements aux logements anciens en contrepartie de travaux de rénovation énergétique. Il est essentiel que les ménages, les PME, les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et aussi les petits commerces bénéficient d'un accompagnement ciblé. L'UPA pose également la question de la place réservée aux travaux du Comité pour la fiscalité écologique dans la cadre de la conférence.

**Les Amis de la Terre** considère qu'il est important de faire le lien entre transition énergétique et transition écologique, pour ne pas segmenter les approches. S'il est nécessaire de réfléchir aux moyens que l'on peut mobiliser, il convient également de se pencher sur les dépenses à économiser, en supprimant, par exemple, les subventions aux énergies fossiles. La taxation des transactions financières pourrait en outre contribuer fortement à financer la transition énergétique. Il est également important de retravailler tout ce qui touche à l'éco-conditionnalité. Enfin, il faudrait revoir les aides à la rénovation énergétique des bâtiments et les stabiliser.

En réponse à ces interventions, **le Ministre** constate le souhait unanime du CNTE d'être associé à la définition du format de la CBF-FTE ainsi qu'à sa préparation. Il faudra également exploiter les réponses à la consultation sur le Livre blanc sur le financement de la transition écologique.

La question du financement est fondamentale, compte-tenu de l'ampleur des montants à engager. De ce financement dépend la capacité véritable de faire vivre la transition écologique et énergétique. Les investissements initiaux à réaliser sont non-négligeables ; il faut donc traiter du coût de la transition énergétique.

Si la conférence bancaire vise à rassembler les grands acteurs financiers pour mobiliser plus massivement et plus efficacement les flux de financement et pour faire baisser le coût du financement, il s'agit aussi de s'appuyer sur l'ensemble de la société civile. Actuellement, les produits de financement participatifs sont en phase d'expansion, comme le sont les produits d'investissement socialement responsable. Leur contribution aux transitions énergétique et écologique se doit d'être pleinement prise en compte. On constate également que les énergéticiens sont prêts à répondre à cette demande de financement. Il s'agit donc d'une mobilisation globale.

La question de la gouvernance de la transition énergétique est également importante, comme le rappelle le tout récent rapport de la Cour des comptes sur la mise en œuvre par la France du Paquet Energie-Climat.

Concernant l'articulation entre le projet de loi de programmation sur la transition énergétique et la CBF-FTE, le Ministre rappelle que la loi n'a pas vocation à prendre en compte toutes les dispositions touchant à la transition énergétique, notamment celles qui ont vocation à figurer dans la loi de finances qui est annuelle alors que, par définition, la loi de programmation est pluri-annuelle. Les dispositions réglementaires et fiscales issues de la conférence pourront bénéficier d'un autre véhicule législatif. L'enjeu est d'entamer une discussion sur les problématiques du financement de la transition énergétique ; l'outil législatif pourrait être mis en place a posteriori.

Le Ministre indique en conclusion qu'il est clair que nous devons aller vers la transition écologique, dont la transition énergétique est un élément crucial.

## **5/ Préparation de la Conférence environnementale 2014**

Sur la préparation de la Conférence environnementale 2014, **le Ministre** indique que les échanges lors du CNTE du 17 décembre 2013 ont fait émerger certaines propositions consensuelles, parmi lesquelles l'attachement à un format de la Conférence environnementale qui soit basé sur celui du CNTE, avec éventuellement l'adjonction d'experts ou d'organismes et de personnalités qualifiées, ainsi qu'une préparation plus en amont de la conférence dans le cadre du CNTE.

Concernant la feuille de route pour la transition écologique, il y a consensus pour qu'elle demeure celle du gouvernement. Une discussion en commission spécialisée permettrait d'identifier les points de consensus avant la Conférence, cette dernière permettant de débattre et d'arbitrer sur les points de désaccords. Le gouvernement arbitrerait in fine les désaccords restants en sortie de conférence.

Le Ministre note également l'accord pour réduire le nombre des thèmes à deux ou trois, afin que la Conférence environnementale devienne bien le rendez-vous de la politique environnementale, de développement durable et de transition écologique du gouvernement. L'un des thèmes serait celui des transports, dont il reste à préciser les contours, un autre porterait sur la COP21. Sur le sujet de la COP21, il ne s'agit pas de faire émerger un mandat de négociation, mais plutôt d'aborder l'engagement des acteurs et de la société civile, ainsi que les actions pouvant contribuer à l'exemplarité de la France. Enfin, s'il y a un 3<sup>e</sup> sujet, ce pourrait être la santé-environnement, avec en particulier la problématique de la qualité de l'air.

Le Ministre souhaite par ailleurs, sur l'organisation et la communication, que soit prévu un temps de mobilisation de la société civile, évoquant les options d'un panel citoyen, de



l'association de la jeunesse et du recours aux nouvelles technologies pour rendre la conférence plus interactive et attractive.

Sur le calendrier, le Ministre indique que la Conférence environnementale pourrait être un peu plus tardive que d'habitude en raison élections sénatoriales de septembre.

De nombreux acteurs du CNTE souscrivent globalement aux annonces du Ministre, avec des éléments de précision sur les points suivants :

#### Nombre de thèmes

Plusieurs parties prenantes rappellent leur souhait d'avoir moins de thèmes (**CNAJEP**, **MEDEF**, **CGPME**). **La CGPME** souhaite que la Conférence se limite aux deux thèmes transports et COP21. **La CGT** doute de l'utilité d'un troisième thème sur la santé-environnement, à moins d'identifier des sujets précis à aborder. **Humanité et biodiversité** estime que l'enjeu est surtout de faire un 3ème plan national santé-environnement ambitieux et qui soit discuté en CNTE. Humanité et biodiversité rappelle par ailleurs sa suggestion lors du dernier CNTE d'un thème sur la trajectoire pour atteindre les objectifs de Nagoya à l'horizon 2020 en matière de biodiversité.

#### Transports

Sur le sujet des Transports, la **CGT** souhaite que l'on traite bien l'ensemble de la question. Elle dit également qu'il paraît difficile de ne pas associer certaines instances à cette table ronde si l'on souhaite autre chose qu'une discussion entre initiés. **FNE** précise sur ce point que des organisations comme la FNAUT (fédération nationale des associations d'usagers des transports) sont membres de FNE. Le **MEDEF** souhaite que l'on examine en quoi le sujet des transports sert la transition écologique.

La **FNH** pense qu'examiner toute la problématique des transports dans une seule table ronde est très ambitieux, et qu'il faudrait peut-être subdiviser. **Surfrider** tient à la prise en compte du transport maritime et demande de prévoir une visioconférence avec les outre-mer. **Humanité et biodiversité** demande que les infrastructures fassent partie de la problématique. Le **député Denis Baupin** souligne l'intérêt du thème, qu'il souhaite voir traité plutôt sous l'angle « mobilité ». Le **RAC** propose de subdiviser le thème en deux, avec le transport de marchandises d'une part et la mobilité des personnes de l'autre, et le sujet des infrastructures de manière transversale. La **CGPME** comprendrait que ce thème fasse l'objet de plusieurs tables rondes.

#### COP21

Le **MEDEF** suggère de regarder les enjeux des négociations internationales pour la France. La **FNH** demande des précisions sur les objectifs de cette table ronde. La **CGT** est d'accord sur le fait que la Conférence environnementale n'a pas vocation à donner au gouvernement un mandat de négociation, mais elle s'interroge sur ce que le ministre entend par « *la Conférence environnementale pourrait envisager ce que devrait être l'engagement des ONG* », et demande des précisions à ce sujet. Le **Ministre** répond qu'il s'agit plutôt d'identifier et de valoriser ce que font déjà les ONG en France pour contribuer à la réussite de la COP. **Tristan Klein**, conseiller du ministre, confirme qu'il ne s'agit pas de discuter du mandat des autres acteurs.

Le **RAC** propose de travailler sur le rôle de la France pour favoriser un accord en 2015, avec trois thèmes à aborder : les objectifs de réduction des émissions pour rester sous la barrière des 2 degrés d'élévation de la température moyenne, les sources de financement public pour

lutter contre le changement climatique et pour l'adaptation, notamment pour les pays en développement, et le programme de coopération internationale pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

#### Suivi de la feuille de route pour la transition écologique (FRTE) 2013

La **CGPME** pense que régler les sujets non achevés est une priorité. Le **CNAJEP**, la **FNH** et **FNE** souhaitent que le bilan des FRTE passées soit fait dans le temps même de la Conférence. La **FNH** demande d'ailleurs qu'un groupe de travail du CNTE se réunisse sur cette question. **FNE** s'interroge sur la manière d'avancer sur les mesures qui ne sont pas encore mises en œuvre. **Humanité et Biodiversité** souhaite un moment identifié et public pour le bilan de la FRTE, que ce soit en amont ou pendant la Conférence environnementale. Le **Ministre** confirme que c'est l'un des rôles du CNTE que de suivre la FRTE.

#### Préparation de la FRTE 2014

**FNE** et le **MEDEF** soulignent que la préparation des propositions en amont de la Conférence est la clé de sa réussite. Le **CNAJEP** souhaite que cette préparation se déroule au sein du CNTE plénier, éventuellement avec des commissions spécialisées sur chacun des thèmes.

#### Format de la Conférence environnementale 2014

La **FNH** soutient une Conférence environnementale qui soit une négociation sur les points de dissensus, mais la **CGPME** n'est pas certaine de la pertinence d'une Conférence environnementale qui ne parle que des dissensus.

La **LPO** suggère que la Conférence environnementale se termine par une conférence de presse en présence du CNTE, avec un mot de conclusion du Premier Ministre. Ceci permettrait un écho médiatique bien plus important. Le **Ministre** indique que cela pourrait être une bonne manière de relayer les résultats de la Conférence. La **CGPME** émet des réserves sur la pertinence d'une telle ouverture à la presse.

La **FNH** suggère que le Président de la République fasse en ouverture un discours global sur la transition écologique, et que le Premier Ministre réunisse les parties prenantes environ 15 jours plus tard, une fois la feuille de route actée en interministériel, pour présenter les principales mesures concrètes. Le Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie pourrait quant à lui intervenir en conclusion de la Conférence environnementale.

#### Participants

La **CGT** n'est pas favorable à ce que le format de la Conférence environnementale soit identique à celui du CNTE car il n'y a plus ONG de développement en son sein, alors qu'il est fondamental que celles-ci, qui ont une vision différente et transversale, soient présentes à la Conférence environnementale. La **CGT** souligne également l'importance de mieux faire connaître la Conférence environnementale, notamment aux citoyens. **FNE** souhaite que le nombre de participants ne soit pas trop important, même s'ils seraient favorables à intégrer quelques personnes additionnelles aux réunions préparatoires aux futures tables rondes. La **FNH**, **Humanité et biodiversité** et le **CNAJEP** souhaitent que les citoyens, et notamment la jeunesse, soient mieux impliqués dans la Conférence environnementale.

#### Dates de la Conférence

La **LPO** indique préférer le choix d'un jeudi/vendredi plutôt que vendredi/samedi.

**Annexe 1 : liste des participants par organisme**

Liste des pouvoirs :

- FNH (Cécile Ostria) donne pouvoir à Humanité et Biodiversité (Christophe Aubel)
- La LPO (Michel Metais) donne pouvoir à FNE (Bruno Genty)

ORGANISME	PARTICIPANT	QUALITE
<b>Membres de droit</b>		
CESE	Anne-Marie DUCROUX	membre de droit
CGDD	Jean-Paul ALBERTINI	membre de droit
<b>Collège collectivités territoriales</b>		
ARF	Excusé	
ADF	Benjamin ELOIRE	Suppléant
AdCF	Excusé	
AMF	Denis MERVILLE	Titulaire
<b>Collège Syndicats salariés</b>		
CGT	Dominique LAUNAY	Titulaire
CFDT	Dominique OLIVIER	Titulaire
FO	Yves GIQUEL	Suppléant
FO	Eric KELLER	Suppléant
CFTC	Excusé	
CFE-CGC	Georges LOUIS	Titulaire
<b>Collège Employeurs</b>		
MEDEF	Robert DURDILLY	Titulaire
MEDEF	Vincent MAGES	Titulaire
MEDEF	Laurence ROUGER-DE-GRIVEL	Suppléante
MEDEF	Frédéric HUG	Expert

ORGANISME	PARTICIPANT	QUALITE
MEDEF	Jean TRICOU	Expert
CGPME	Guillaume DE BODARD	Titulaire
CGPME	Jean-François CARBONNE	Titulaire
CGPME	Sandrine BOURGOGNE	Suppléante
CGPME	Florian MASSEUBE	Suppléant
FNSEA	Christiane LAMBERT	Titulaire
FNSEA	Laurent PAQUIN	Suppléant
FNSEA	Louis CAYEUX	Suppléant
FNSEA	Aurore BESCOND	Experte
UPA	Sabine BASILI	Titulaire
UPA	Nathalie ROY	Suppléante
<b>Collège ONG</b>		
Les Amis de la Terre	Martine LAPLANTE	Titulaire
Les Amis de la Terre	Florent COMPAIN	Expert
LPO	Yves VERILHAC	Expert
FNE	Bruno GENTY	Titulaire
FNE	Benoît HARTMANN	Expert
FNH	Cécile OSTRIA	Titulaire
WWF	Philippe GERMA	Titulaire
Humanité et Biodiversité	Christophe AUBEL	Titulaire

ORGANISME	PARTICIPANT	QUALITE
<b>RAC</b>	Anne BRINGAULT	Suppléante
<b>Surfrider</b>	Antidia CITORES	Suppléante
<b>Surfrider</b>	Gaëlle HAUT	Experte
<b>Membres associés</b>		
<b>UFC – Que choisir</b>	Excusé	
<b>CLCV</b>	Excusé	
<b>UNAF</b>	Dominique ALLAUME-BOBE	Titulaire
<b>CEGES</b>	Emmanuel SOULIAS	Titulaire
<b>CNAJEP</b>	Hélène GUINOT	Suppléante
<b>CFEEDD</b>	Roland GERARD	Titulaire
<b>FNC</b>	Claude BUSSY	Suppléant
<b>FNPF</b>	Bernard BRETON	Suppléant
<b>Collège parlementaire</b>		
<b>Sénat</b>	Alain RICHARD	Titulaire
<b>Sénat</b>	Ronan DANTEC	Suppléant
<b>Assemblée Nationale</b>	Denis BAUPIN	Titulaire
<b>Assemblée Nationale</b>	François-Michel LAMBERT	Suppléant
<b>Parlement Européen</b>	Excusé	
<b>Établissements publics ou organismes</b>		
<b>ADEME</b>	Excusé	
<b>CDC</b>	Pierre DUCRET	Titulaire
<b>CCI France</b>	Patrice ARNOUX	Suppléant
<b>APCMA</b>	Excusé	
<b>APCA</b>	Philippe TOUCHAIS	Expert
<b>CPU/CGE</b>	Excusé	

ORGANISME	PARTICIPANT	QUALITE
<b>CNPMEM</b>	Perrine DUCLOY	Experte
<b>CSFPFTB</b>	Luc BOUVAREL	Expert
<b>MEDDE</b>		
<b>Cabinet P. Martin</b>	Tristan KLEIN	
<b>DGEC</b>	Laurent MICHEL	
<b>DGEC</b>	Bertrand REYSSET	
<b>DGEC</b>	Sylvain MONDON	
<b>DGPR</b>	Loïc BEROUD	
<b>DGITM</b>	Annette GOGNEAU	
<b>DGALN-DEB</b>	Alby SCHMITT	
<b>CGEDD</b>	Bernard BRILLET	
<b>CGDD</b>	Bruno VERLON	
<b>CGDD</b>	Michel GARREAU	
<b>CGDD</b>	Laurent BRUGEILLES	
<b>CGDD</b>	Brigitte BOUSSEAU	
<b>CGDD</b>	Marie RENNE	
<b>CGDD</b>	Yann GOURIO	
<b>CGDD</b>	Robin EDME	
<b>CGDD</b>	Joël NEAVE	
<b>CGDD</b>	Fabrice CYTERMANN	
<b>CGDD</b>	Gwénaëlle BAUDET	
<b>CGDD</b>	Joana JANIW	
<b>CGDD</b>	Déborah PAWLIK	
<b>CGDD</b>	Léa BOISSONADE	
<b>Autres participants</b>		
<b>MINEFI</b>	Didier PILLET	
<b>Min. Culture</b>	Jean-Pierre LALAUT	
<b>MSJEPVA</b>	Fabienne COBLENCE	
<b>MAAF</b>	Eric GIRY	

**Annexe 2 : avis adopté en séance sur le 3<sup>ème</sup> rapport SNDD 2010-2013**

Le Conseil national de la transition écologique,

saisi par le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie du troisième rapport annuel au Parlement relatif à la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable (SNDD) 2010-2013,

constatant le bilan réalisé sur l'appropriation des enjeux de la SNDD 2010-2013 et de l'actualisation faite des indicateurs de suivi de la stratégie nationale de développement durable,

prenant acte du fait qu'il s'agit du dernier rapport relatif à la mise en œuvre de la SNDD 2010-2013, celle-ci étant arrivée à terme, et que la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2014-2020 lui succédera,

Regrettant que le rapport ne rappelle pas tous les objectifs figurant dans la SNDD 2010-2013,

émet un avis favorable à la remise de ce rapport au Parlement par le Gouvernement.

Avis certifié conforme par le Commissaire général au développement durable

Jean-Paul ALBERTINI



# LE CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



## Compte-rendu de la réunion du Conseil national de la transition écologique (CNTE) du 6 février 2014

*Annexe : Liste des participants*

### **Ouverture de la séance par Jean-Paul Albertini, Commissaire général au développement durable**

**Jean-Paul Albertini, Commissaire général au développement durable**, ouvre la réunion en indiquant que le Ministre rejoindra le CNTE dans l'après-midi, au cours de la présentation de la proposition de la commission européenne de cadre énergie-climat 2030. Il fera ensuite un point sur la préparation de la conférence environnementale 2014. Avant l'arrivée du Ministre, un point d'information sur la mise en place de la plate-forme RSE et un point d'information sur les travaux de la commission spécialisée sur les indicateurs seront proposés au CNTE.

**Jean-Paul Albertini** indique ensuite que le procès-verbal de la réunion du CNTE du 16 janvier a fait l'objet de demandes d'amendements de la part de 5 organisations : FO, Humanité et Biodiversité, l'APCA, pour lesquelles les modifications ont déjà été intégrées dans la version envoyée aux membres du CNTE ; le CNPMM et le CSFPFTB, dont les demandes d'amendement sont prises en compte en séance. En l'absence de demande complémentaire de modifications, le Commissaire déclare que le procès-verbal ainsi modifié est adopté.

### **1/ Travaux de la plate-forme RSE**

**Jean-Paul Albertini** remercie Patrick Pierron, président de la plate-forme RSE et membre du CNTE, de venir présenter les travaux de cette plate-forme, rappelant que sa mise en place est un engagement du gouvernement issu de la conférence environnementale de 2012.

**Patrick Pierron (CFDT)** rappelle (cf. support de présentation) que la plate-forme trouve son origine dans une demande portée par 16 organisations regroupant des parties prenantes. Celles-ci ont en effet manifesté auprès du Premier ministre en juillet 2012, par une lettre commune, leur volonté de voir la création d'une telle plate-forme. Officiellement mise en place le 17 juin 2013, la plate-forme est hébergée au Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP), dont le site Internet relate l'ensemble des travaux engagés, et un bureau a été installé le 1er octobre dernier, avec pour Président Patrick Pierron, appartenant au pôle syndical, et pour Vice-Présidents Hélène Valade, relevant du pôle économique et Michel Capron issu de la société civile. Trois plénières ont été organisées depuis juin, ainsi que trois réunions du bureau. L'engagement de la plate-forme est de pratiquer la transparence : toute décision est ainsi prise en plénière, même si le projet est préparé par le bureau. La plate-forme est également assistée d'un secrétariat permanent, avec Michel Doucin comme secrétaire permanent, et est appuyée par le CGDD. La plate-forme comprend 48 organisations, réparties en 5 pôles : un pôle économique, prenant en compte la dimension économique de la RSE ; un pôle société civile, regroupant des associations, des ONG et des fédérations d'associations ; un pôle syndical, composé des 5 fédérations historiquement

représentatives et de l'UNSA ; un pôle public (députés, sénateurs, élus locaux) ; et enfin un pôle académique (chercheurs, universitaires, experts).

L'objectif de la plate-forme est d'être un espace de dialogue multi-acteurs, de permettre l'innovation et la prospective, de valoriser les bonnes pratiques, d'apporter une visibilité à l'international (par la formulation d'avis sur les directives, etc.), d'être l'interlocuteur des institutions (au niveau tant national qu'international), de soutenir, d'accompagner et d'aider à la valorisation et à l'évaluation.

Trois groupes de travail ont été mis en place dans le cadre de la plate-forme, et un quatrième est en cours de constitution. Pour chaque groupe, tous les pôles y sont représentés, une feuille de route a été élaborée et une dizaine d'auditions sont en cours. Les groupes de travail déjà mis en place sont les suivants :

- RSE, levier de compétitivité et de mise en œuvre du développement durable pour les PME, TPE et TPI sur un territoire, un élément de performance ;
- comment améliorer la transparence, la gouvernance des entreprises, le financement responsable ;
- implication de la RSE sur la chaîne de valeur (filiale, sous traitant et fournisseur) et impact des normes internationales.

Chaque groupe de travail est doté d'un animateur et de deux co-rapporteurs, chargés d'animer les débats, d'organiser les auditions et de rédiger les pré-rapports et rapports. Ces animateurs et rapporteurs, issus de pôles différents, offrent une approche différente.

Les groupes se réunissent en moyenne tous les 15 jours, afin de procéder à un maximum d'auditions pour dresser dans un premier temps un état des lieux. L'ambition est de disposer d'une première esquisse à la plénière de mars, et d'avoir la présentation d'un pré-rapport lors de la plénière de juin.

La plate-forme a d'ores et déjà réalisé un certain nombre de travaux. Elle a par exemple rendu un avis sur les discussions menées au niveau européen pour établir un cadre de reporting extra-financier. A ce sujet, **Patrick Pierron** précise que FO, qui est partie prenante de cette plate-forme, avait indiqué dès le début que l'organisation ne participerait à aucun des engagements de quelque nature que ce soit ; FO participe toutefois aux réunions plénières.

Parmi les sujets de discussion programmés au sein de la plate-forme figure notamment la question de la manière d'installer la RSE dans notre pays et de valoriser les bonnes pratiques, notamment les actions territoriales.

**Patrick Pierron** souligne qu'un texte fondateur relatif à l'élaboration d'une approche commune de la RSE est également en cours d'écriture. S'il s'agit d'un exercice délicat, celui-ci est important : il est nécessaire de disposer d'un texte permettant de définir ce qu'est la RSE pour la France, avec une définition partagée. Un débat sur la question sera programmé à chaque plénière jusqu'en juin, un texte abouti étant souhaité pour fin septembre/début octobre.

La plate-forme RSE permet d'approfondir les réflexions via les groupes de travail. Elle a pour ambition d'harmoniser l'approche de la RSE par l'adoption d'un texte commun et de valoriser les initiatives existant en matière de RSE. La plate-forme peut être un porte-voix pour tous ceux qui ont engagé des pratiques vertueuses.

**Patrick Pierron** précise enfin que la plate-forme RSE n'est pas la plate-forme du gouvernement mais celle des parties prenantes, un carrefour de dialogue. Dans un monde en mutation, sur un cycle de développement à bout de souffle, la RSE participe à la réinvention d'un monde, avec l'ensemble des parties prenantes de la société. La plate-forme RSE revêt à cet égard une importance particulière.

**Jean-Paul Albertini** remercie Patrick Pierron pour cette présentation et, en l'absence de réactions ou questions de l'assistance, propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

## **2/ Travaux de la commission spécialisée sur les indicateurs**

**Sylvain Moreau**, président de la commission spécialisée sur les indicateurs, présente l'avancement des travaux de cette commission. Inscrite dans le décret relatif au CNTE, la commission Indicateurs s'est déjà réunie deux fois.

Plusieurs membres du CNTE ont déjà demandé à en faire partie. Sa composition sera stabilisée après réception et intégration des dernières candidatures exprimées.

Un mandat a été rédigé pour préciser le rôle de la commission. Il s'agit d'élaborer une proposition d'indicateurs qui accompagnera la nouvelle stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable, puis d'établir un bilan partagé chaque année au vu des résultats des indicateurs. La mission de la commission est ainsi pérenne. Les indicateurs peuvent être amenés à évoluer et la commission pourra aussi travailler sur les indicateurs des conférences environnementales ou sur de nouveaux indicateurs « à construire ». A la demande des membres de la commission, le mandat a intégré la préoccupation de comparabilité internationale, les questions de communication des indicateurs, la prise en compte des travaux précédents sur les indicateurs de développement durable nationaux et celle des travaux menés au sein d'observatoires le cas échéant.

Les questions traitées en réunions ont notamment porté sur les différents types d'indicateurs et sur les travaux précédents. Une présentation et discussion auront lieu à la prochaine réunion sur l'empreinte écologique, puis une proposition de canevas sera examinée pour positionner les indicateurs à sélectionner de façon hiérarchisée et complémentaire. Est ensuite envisagé notamment un aperçu des travaux internationaux. L'objectif est de pouvoir présenter un tableau d'indicateurs en même temps que le CNTE examinera le projet de stratégie, tout en se réservant la possibilité de compléter les manques ou d'explorer de nouveaux indicateurs postérieurement.

**La FNSEA** souhaiterait que la comparabilité internationale soit citée plus explicitement dans le mandat.

**Le MEDEF** souligne la difficulté de calendrier entre l'élaboration de la stratégie et celle des indicateurs.

**Jean-Paul Albertini** indique à ce sujet que le processus est itératif. Une réunion technique sera organisée le 19 mars prochain sur un avant-projet de la stratégie nationale. Celui-ci évoluera avec plusieurs versions successives pour permettre la cristallisation de la stratégie et celle des indicateurs.

**CCI France** fait part de son souhait d'intégrer cette commission.



**Le CNPMMEM**, souhaiterait que les comptes-rendus de réunions soient transmis à l'ensemble des membres du CNTE et pas uniquement aux membres de la commission. Il souhaite connaître par ailleurs les modalités d'association des membres du CNTE non membres de la commission, aux discussions sur les indicateurs qui les concernent.

**Sylvain Moreau** répond qu'il ne voit pas d'objection à la diffusion large des comptes rendus des réunions de la commission. Il indique que des auditions des membres du CNTE non présents dans la commission peuvent être prévues lorsque les sujets le justifient.

**Tristan Klein**, conseiller au cabinet du Ministre, mentionne que les questions d'indicateurs sont d'ordre statistique mais aussi politique, ce qui nécessitera de revenir souvent devant le CNTE plénier pour discuter des travaux de la commission.

**La CGT** souligne le rôle politique des indicateurs et le fait que la commission doit faire des propositions techniques tandis que les choix politiques relèvent du CNTE. Elle indique que les défauts du PIB ont été maintes fois mentionnés. Elle demande de plus comment les indicateurs pourront s'articuler avec ceux sur les objectifs de développement durable post Rio+20 qui vont être négociés.

**Tristan Klein** répond que l'enjeu pérenne sur la mesure du développement durable devra se conjuguer avec celui de court terme de disposer d'indicateurs pour la stratégie, suivant un processus assez large qui tiendra compte des différents cadres. Les indicateurs pourront être amenés à évoluer en fonction des agendas nationaux et internationaux.

**La FNSEA** s'inquiète de la concomitance des travaux entre la stratégie et les indicateurs qui risque de faire jouer un rôle pas seulement technique à la commission.

**La CGT** insiste sur le fait que les indicateurs sont au service de la stratégie, et non l'inverse.

**Jean-Paul Albertini** précise qu'il s'agit bien d'un processus itératif : il faut d'abord disposer d'un premier projet de stratégie pour pouvoir demander à la commission une première proposition d'indicateurs, puis il y aura des amendements successifs de la stratégie et des indicateurs. Certains indicateurs seront existants, d'autres à construire, y compris extra-PIB. D'ailleurs la prochaine réunion de la commission Indicateurs commencera bien par une présentation du projet de stratégie pour que la commission puisse ensuite réfléchir à des indicateurs adaptés à son suivi.

### **3/ Proposition de cadre énergie-climat 2030 de la Commission européenne**

**Laurent Michel, Directeur général de l'énergie et du climat**, présente les principaux éléments de la proposition de la Commission européenne pour un cadre énergie-climat à l'horizon 2030 (cf. support de présentation). Il évoque tout d'abord l'avancement de la mise en œuvre du paquet énergie-climat 2020 adopté en 2009, puis fait part des opportunités et des défis d'un cadre énergie-climat pour 2030, en s'appuyant sur les analyses de l'étude d'impact qui accompagne la communication de la Commission européenne. Il détaille ensuite le contenu cette communication à proprement parler, esquisse des premiers éléments d'appréciation (notamment le fait que l'objectif de réduction des émissions de GES de 40% est en cohérence avec la trajectoire nécessaire pour le facteur 4 en 2050) et précise les principales échéances à venir.

**Surfrider** demande si les émissions des navires sont incluses dans les objectifs de réduction des GES, ce que confirme **Laurent Michel**.

**Le RAC** fait part d'une vision différente vis-à-vis de la proposition de la Commission et estime que l'objectif de réduction de 40% en 2030 n'est pas cohérent avec le facteur 4, et qu'il faudrait viser plutôt un objectif d'au moins 50% de réduction. Il attire également l'attention sur le fait que les émissions de GES sont mesurées au niveau du territoire national. Or, si on raisonne en termes d'émissions de GES liées à la consommation, celles de la France ont augmenté ces dernières années. Le RAC indique que l'Europe doit montrer l'exemple, et la France en particulier puisqu'elle accueillera la COP21. Le RAC prend note avec satisfaction de partenariat franco-allemand sur ces questions, mais rappelle que l'Allemagne plaide pour des objectifs contraignants en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique, alors que la France plaide à Bruxelles pour que les objectifs ne soient pas contraignants.

**Le député Denis Baupin** juge la proposition de la Commission peu satisfaisante, avec un objectif de réduction des émissions de GES de 40% qui n'est pas suffisant par rapport à ce qu'il faudrait atteindre selon les travaux du GIEC. Il rappelle que l'Union européenne était prête à porter son engagement de réduction pour 2020 à 30%, et estime à cet égard que l'objectif de 40% pour 2030 traduit une faible ambition pour la COP21. Il considère l'objectif en matière d'énergies renouvelables comme un signal de décélération, avec un passage de 21% en 2020 à seulement 27% en 2030 et l'absence de déclinaison en objectifs nationaux, qui entraîne en outre un risque pour l'atteinte des objectifs 2020. Il fait part du laxisme de la Commission vis-à-vis des gaz de schiste. Il appelle à une alliance de la France avec l'Allemagne, en lien avec le sommet franco-allemand à venir, et avec le Parlement européen qui s'est prononcé en faveur de 3 objectifs contraignants, et indique que c'est le Conseil européen de mars qui devra décider de la position de l'Union européenne en vue de la COP21.

**WWF** dit compter sur la France pour suivre le Parlement européen et porter un projet plus ambitieux que celui de la Commission européenne, et rappelle sa position en faveur d'un objectif de réduction de 55% pour les émissions GES, de 40% pour l'efficacité énergétique, et d'augmentation à 45% de la part des énergies renouvelables, contraignant par pays.

**La CGT** fait état du besoin de regarder également les émissions liées à la consommation, ce qui pourrait constituer une piste de travail pour la commission spécialisée du CNTE sur les indicateurs. Elle indique que l'analyse doit comporter des éléments sur l'impact social et le bilan citoyen, avec à titre d'exemple les questions des fluctuations des prix de l'énergie ou le financement de la rénovation de l'habitat. Au sujet des indicateurs proposés par la Commission européenne, la CGT souligne le besoin d'explication sur la « concentration des opérateurs au niveau national », rappelant que la France a le prix de l'électricité le plus bas au niveau européen.

**Le MEDEF** estime que l'exploitation des gaz de schiste en France serait neutre en terme de GES par rapport à l'importation de gaz russe, avec un impact pour l'économie qui ne serait en revanche pas neutre. Il indique les trois objectifs de compétitivité, de sécurité d'approvisionnement et de protection de l'environnement doivent être mis sur le même plan. Le MEDEF se montre satisfait de l'analyse de la Commission, notamment sur le système ETS, avec une réforme engagée uniquement à partir de 2020, mais s'interroge sur les modalités de calcul de l'impact macro-économique des objectifs de réduction et estime qu'un engagement inconditionnel de réduction de 40% est une erreur.

**Le RAC** tient à rappeler, suite à l'intervention du MEDEF, qu'un groupe de travail du débat national sur la transition énergétique était consacré aux questions de compétitivité, et que ses conclusions étaient largement consensuelles. Il s'interroge en outre sur les raisons de la baisse de la part des exportations françaises ces dernières années.

**La CFDT** s'inquiète quant à l'atteinte des « 3 fois 20 », jugeant le récent rapport de la Cour des Comptes sur la mise en œuvre du paquet énergie-climat très préoccupant, par exemple sur le fret routier. Elle estime que la proposition de la Commission européenne manque d'ambition et omet certaines solutions comme un prix plancher du carbone et la mise en place d'une taxe aux frontières de l'Europe. **Laurent Michel** confirme que la Commission propose un mécanisme de réserve pour gérer le prix du carbone mais pas de prix plancher, et que rien n'est proposé sur un éventuel mécanisme d'inclusion carbone. **La CFDT** souligne les enjeux de sécurité d'approvisionnement et de compétitivité, signalant que les 70 milliards d'euros d'importations d'énergies fossiles de la France constituent une fragilité. Elle indique enfin que c'est la coopération plutôt que la concurrence qui doit être développée entre États.

**La FNSEA** s'inquiète des conséquences économiques d'une action unilatérale de l'Union européenne, appelant à être proactif sans pour autant être « naïf » au regard de la concurrence internationale.

**La CGT** fait part de son opposition à une stratégie de libéralisation de l'énergie pour atteindre les objectifs proposés par la Commission. Sur les questions de compétitivité, elle appelle à s'intéresser aux nouveaux indicateurs de richesse et à sortir d'une logique de lobbying.

#### *Arrivée du Ministre*

**Le RAC** intervient pour résumer auprès du Ministre la position du collège des ONG environnementales. Il souligne l'incohérence entre la volonté du gouvernement d'accueillir la COP21 et la position de soutien de la France à la proposition de la Commission, insuffisamment ambitieuse. Il appelle la France et l'Union européenne à montrer l'exemple.

**Le Ministre** fait état des discussions qu'il a eues avec ses homologues européens, et rappelle qu'il y avait de fortes divergences internes à la Commission. La proposition de la Commission, bien que jugée insuffisamment ambitieuse par certains, doit être appréciée dans ce contexte. Le Ministre rappelle la position allemande en faveur d'un engagement ambitieux et contraignant, celle du Royaume-Uni, désireuse de conserver davantage d'autonomie, et fait part de la position divergente de la Pologne, pour qui la sécurité d'approvisionnement constitue une priorité.

**Le Ministre** indique que le Conseil européen des 20 et 21 mars sera une étape clé, avec d'ici là le Conseil des ministres franco-allemand du 19 février, qui devrait aboutir à une déclaration commune sur l'énergie et le climat. Il fait part de son souhait qu'une position européenne soit entérinée lors de ce Conseil, même si elle est jugée insuffisamment ambitieuse par certains.

**Le Ministre** estime enfin que les Conseils des ministres européens de l'environnement et de l'énergie des 3 et 4 mars n'auront pas pour but d'aboutir, la question relevant directement des chefs d'État.

**Le député Denis Baupin** reconnaît la complexité de la situation au niveau européen, mais indique ne pas être sûr de connaître la position exacte de la France, notamment sur les objectifs en matière d'énergies renouvelables, car la France se serait battue pour qu'il n'y ait pas d'objectifs contraignants par pays en la matière.

**La CGT** tient à rappeler, en écho aux échanges sur la coopération franco-allemande, que l'Allemagne a largement recours au charbon dans son mix énergétique.

**FO** estime que l'enjeu pour les syndicats mondiaux est de démarrer par le social et l'emploi, qui sont des enjeux fondamentaux, le pilier social devant ouvrir le pilier environnemental.

**Le Ministre** évoque le débat organisé quelques jours plus tôt à l'Assemblée nationale sur la transition énergétique et la décentralisation, retenant que la loi de programmation de la transition énergétique devait être une loi sociale. Il indique que la France doit être exemplaire dans la perspective de la COP21, y compris au plan social.

**La CGT** interroge le Ministre sur les modalités d'intégration de la société civile dans le dispositif de préparation de la COP21, au-delà de l'implication pendant la COP21 elle-même.

**Le Ministre** fait part du souhait du gouvernement que la société civile soit fortement associée à la COP21, souhait que partage également le Venezuela ainsi que le Pérou, qui accueilleront respectivement la pré-COP20 et la COP20. Le Ministre indique qu'un comité de pilotage sur la COP21 aura lieu le 7 février avec Laurent Fabius et Pascal Canfin, qui abordera notamment cette question, et que des précisions pourront donc être apportées ultérieurement auprès du CNTE. Le Ministre rappelle en outre que la COP21 sera une conférence internationale et que tous les pays n'accordent pas la même importance à la participation de la société civile, élément qui devra être pris en compte.

**La CGT** indique que deux questions doivent être abordées : celle de la place de la société civile dans la définition de la position française, et celle de la place de la société civile dans la COP elle-même. Elle rappelle que pour la préparation de Rio+20 avait été monté un comité Rio+20, et souligne que même si des approches différentes entre pays existent, la conférence de Rio+20 a marqué des avancées sur la place de la société civile, sur lesquelles la France doit s'appuyer.

**La CFDT** partage cette position, indiquant qu'il n'est pas possible de reculer par rapport au processus de concertation mis en place pour Rio+20. Elle indique que le gouvernement doit faciliter les événements de la société civile.

**Le Ministre** confirme que de tels événements, qui joueront un rôle important, devront être favorisés.

#### **4/ Préparation de la Conférence environnementale 2014**

**Le Ministre** introduit la séquence en rappelant que les membres du CNTE ont déjà pu exprimer leurs réflexions et positions sur la Conférence environnementale 2014 lors des deux précédentes réunions du CNTE (17 décembre 2013 et 16 janvier 2014).

Il rappelle que la Conférence environnementale est l'événement annuel du dialogue environnemental, qui permet au gouvernement de définir les chantiers qu'il entend mener et l'ambition qu'il entend porter. Sa réussite dépend de l'action de toutes les parties prenantes, avec toutefois une responsabilité centrale assumée par le gouvernement.

Malgré la satisfaction tirée des deux premiers exercices, le Ministre indique souhaiter des évolutions sur le format. Il s'agit d'assurer une construction transparente de la feuille de route et d'éviter autant que possible des frustrations. Pour ce faire seront identifiés les points de consensus et les points de désaccords entre les parties prenantes.

Le Ministre indique qu'il proposera au Président de la République et au Premier ministre d'organiser la prochaine conférence en deux temps : une première journée ouverte par le Président de la République, puis structurée en tables rondes pour faire émerger des compromis sur les actions à mettre en œuvre. Environ 2 à 3 semaines plus tard, une demi-journée serait consacrée à la présentation par le Premier ministre de la feuille de route du gouvernement, qui serait rendue publique à cette occasion, devant l'ensemble des membres du CNTE, selon un format à déterminer.

Le Ministre souhaite ainsi sortir du caractère pressant d'une publication de la feuille de route dans les heures suivant la Conférence environnementale, car cela ouvre la voie aux frustrations, avec le sentiment que le reflet de la feuille de route n'est pas celui des échanges pendant la conférence. Chaque table ronde serait ainsi préparée en amont, avec une réunion qui pourrait également être organisée en aval pour finaliser le projet de feuille de route. La composition des tables rondes de la conférence et des groupes de travail de préparation serait organisée à partir de la composition du CNTE, complétée par des personnalités ou organisations qualifiées sur le sujet, qui seraient parties prenantes des travaux tout au long du processus.

Des incertitudes sur le calendrier existent en raison des élections sénatoriales de septembre et de la réunion à New York sur le climat, organisée autour de Ban Ki-Moon le 23 septembre. Ceci pourrait conduire soit à organiser la Conférence en amont du 23 septembre, soit après afin de tenir compte des avancées de cette réunion, puisque l'un des thèmes de la Conférence environnementale sera la préparation de la COP21. Il est également proposé que la question des transports fasse l'objet d'une table ronde, avec un périmètre à affiner pour ne pas couvrir tous les sujets dans un seul espace de discussion. Si une troisième table ronde devait avoir lieu, elle concernerait le sujet de la santé environnementale à travers les questions de qualité de l'air, de bruit et des risques émergents.

Le Ministre propose de lancer les groupes de travail au mois d'avril ou de mai, en format ad hoc pour la table ronde Transports, et sous forme du groupe de travail PNSE3 préexistant piloté par le député Gérard Bapt pour le thème santé-environnement. Le démarrage du groupe de travail pour la sujet COP21 reste à préciser. Tous les membres du CNTE le souhaitant seront associés.

Autour de l'événement de la Conférence environnementale, le Ministre souhaite notamment que des espaces d'expression soient réservés à la communauté scientifique et à la jeunesse.

Le Ministre ouvre ensuite la parole pour recueillir les réactions des participants sur ces propositions.

### *Remarques d'ordre général*

La **CFDT** indique être globalement d'accord avec le nouveau schéma exposé par le Ministre.

### *Format de la conférence et restitution de la feuille de route pour la transition écologique*

Sur le format en deux temps de la conférence, certaines parties prenantes redoutent que cela ne se traduise par une diminution du temps de débat (**FO, CGT, CNAJEP, CGPME**), ou indiquent que cela peut avoir un coût élevé (**sénateur Alain Richard**) et nécessite de faire revenir l'ensemble des participants, parfois de loin, pour une demi-journée -**CGT, FO**). Certains expriment une forte réticence sur ce format en 2 journées (**CGT**).

Plusieurs propositions alternatives sont formulées : **le sénateur Alain Richard** propose de travailler en concertation avec le CNTE au projet de feuille de route, puis de faire une présentation de la feuille de route définitive lors de la réunion du CNTE qui suit la Conférence environnementale. La **FNH** propose pour sa part l'organisation d'une conférence de presse 15 jours après la Conférence environnementale, plutôt que la demi-journée de restitution. La **LPO** va dans le même sens sur le principe d'une conférence de presse. Elle propose en outre que la restitution du Premier ministre soit faite devant le CNTE, car c'est au CNTE d'avoir un débat autour des propositions faites.

La **CGT** et **FO** rappellent que la feuille de route est bien celle du seul gouvernement.

La **CGT** s'interroge sur la disparition du bilan des précédentes feuilles de route dans le déroulé de la Conférence environnementale. Le **CFEEDD** soutient l'importance de prévoir un temps de la conférence sur le bilan des feuilles de route précédentes.

### *Dates de la Conférence environnementale 2014*

**FO** et la **CGT** préféreraient qu'elle n'ait pas lieu un week-end. La **LPO** suggère que les tables rondes aient lieu à la mi-septembre.

### *Thèmes proposés pour les tables rondes*

Sur le sujet des transports, la **FNH** et **Surfrider** pensent qu'il faut subdiviser la table ronde en sous-thèmes, **Surfrider** proposant que ce soit infrastructures, mobilité durable et transport de fret.

Sur le sujet COP21, la **FNH** s'interroge sur ce qui va pouvoir être négocié sur ce sujet et suggère d'axer cette table ronde sur l'éducation et la sensibilisation, ainsi que sur ce que le gouvernement peut faire en la matière. **Surfrider** pense qu'un effort devrait être fait pour rendre le calendrier du CNTE compatible avec le calendrier des parlementaires européens, ceux-ci pouvant se révéler de bons alliés pour la défense de la position européenne en matière de climat.

Dans l'hypothèse d'un troisième thème santé-environnement, **Surfrider** souhaite qu'y soit inclus la problématique de l'eau, et que les outre-mer soient associés.

L'**UPA** pense qu'il ne faut pas subdiviser les thèmes pour rester efficace.

### *Nombre de thèmes*

La **CGPME** et l'**UPA** pensent qu'il vaut mieux s'en tenir à deux thèmes pour bien les traiter.

### *Participants*

La **CGPME** plaide pour qu'il n'y ait pas une multiplication des participants à la conférence. **FO** annonce qu'elle ne participera pas aux réunions préparatoires sur les différentes thématiques, considérant que la feuille de route est gouvernementale.

### *Participations connexes*

Le **CNAJEP** souscrit à une participation de la jeunesse. Le **CFEEDD** souligne l'importance de la place des citoyens dans le processus.

### *Modes d'animation de la Conférence environnementale*

Le **CNAJEP** rappelle avoir suggéré d'autres modes d'animation, dont l'utilisation de nouvelles technologies et demande si le principe est abandonné ou en cours de réflexion.

La **FNH** soutient que le format devrait utiliser les techniques d'intelligence collective.

### *Déclinaison opérationnelle de la feuille de route pour la transition écologique 2013*

L'**UPA** demande où en est la déclinaison opérationnelle de la feuille de route pour la transition écologique (FRTE) 2013. Le Commissaire général au développement durable répond qu'une réunion de travail du CNTE aura lieu le 19 mars pour aborder un premier bilan d'avancement de la FRTE 2013.

Suite à ces réactions, **Tristan Klein** précise le format des débats lors de la conférence : la composition de base serait celle du CNTE, en ajoutant quelques personnalités qualifiées pour chaque thématique.

La nouveauté réside dans le passage à une Conférence organisée en deux séquences espacées de quelques semaines.

Le temps de débat ne sera pas forcément plus court si l'on démarre la première séquence tôt le matin, et les tables rondes seront également mieux préparées en amont.

La **CGT** fait remarquer que la préparation de la Conférence environnementale 2013 s'était déjà faite dans le cadre de groupes de travail qui se réunissaient sur un rythme mensuel, de la même manière que cela est envisagé pour la conférence 2014, et questionne donc en quoi le degré de préparation de la conférence 2014 serait plus intense.

**Surfrider** souhaite que les lettres de cadrage pour la transition écologique soient publiées peu de temps après la sortie de la feuille de route et non trois mois plus tard comme cela est le cas actuellement.

**Tristan Klein** indique en retour que les lettres de cadrage adressés à tous les ministres et pas uniquement à ceux qui ont coprésidé des tables rondes, seront publiés prochainement, et précise qu'elles ne sont pas uniquement une déclinaison de la FRTE 2013, mais traitent aussi des mesures de la FRTE 2012 ainsi que des mesures hors feuille de route, mais dans le périmètre du ministère concerné.

**Annexe : liste des participants par organisme**

ORGANISME	PARTICIPANT	QUALITE
<b>Membres de droit</b>		
CESE	Excusé	
CGDD	Jean-Paul ALBERTINI	membre de droit
<b>Collège collectivités territoriales</b>		
ARF	Excusé	
ADF	Excusé	
AdCF	Excusé	
AMF	Excusé	
<b>Collège Syndicats salariés</b>		
CGT	Fabienne CRU-MONTBLANC	Titulaire
CGT	Daniel GENESTE	Suppléant
CFDT	Dominique OLIVIER	Titulaire
CFDT	Patrick PIERRON	Titulaire
FO	Pascal PAVAGEAU	Titulaire
FO	Zaïnîl NIZARALY	Titulaire
CFTC	Denis LAVAT	Titulaire
CFE-CGC	Georges LOUIS	Titulaire
<b>Collège Employeurs</b>		
MEDEF	Gilles VERMOT-DESROCHES	Suppléant
MEDEF	Laurence ROUGER-DE-GRIVEL	Suppléante
MEDEF	Frédéric HUG	Expert
CGPME	Guillaume DE BODARD	Titulaire
CGPME	Sandrine BOURGOGNE	Suppléante
CGPME	Florian MASSEUBE	Suppléant
FNSEA	Louis CAYEUX	Suppléant

ORGANISME	PARTICIPANT	QUALITE
UPA	Nathalie ROY	Suppléante
UPA	Sandrine BIZE	Suppléante
<b>Collège ONG</b>		
Les Amis de la Terre	Florent COMPAIN	Expert
LPO	Michel METAIS	Suppléant
FNE	Excusé	
FNH	Marion COHEN	Suppléante
WWF	Philippe GERMA	Titulaire
WWF	Isabelle LAUDON	Suppléante
Humanité et Biodiversité	Excusé	
RAC	Pierre PERBOS	Titulaire
Surfrider	Jacques BEALL	Titulaire
Surfrider	Antidia CITORES	Suppléante
<b>Membres associés</b>		
UFC – Que choisir	Excusé	
CLCV	Excusé	
UNAF	Dominique ALLAUME-BOBE	Titulaire
CEGES	Emmanuel SOULIAS	Titulaire
CNAJEP	Hélène GUINOT	Suppléante
CFEEDD	Caroline JOIGNEAU-GUESNON	Suppléante
FNC	Claude BUSSY	Suppléant
FNPF	Excusé	
<b>Collège parlementaire</b>		
Sénat	Alain RICHARD	Titulaire
Assemblée Nationale	Denis BAUPIN	Titulaire
Assemblée Nationale	Serge BARDY	Expert
Parlement Européen	Excusé	



ORGANISME	PARTICIPANT	QUALITE
<b>Établissements publics ou organismes</b>		
<b>ADEME</b>	Nadia BOEGLIN	Suppléante
<b>CDC</b>	Nicolas BLANC	Suppléant
<b>CCI France</b>	Arnaud COMITI	Expert
<b>APCMA</b>	Sarah TRIPON	Experte
<b>APCA</b>	Didier MARTEAU	Titulaire
<b>CPU/CGE</b>	Excusé	
<b>CNPMEM</b>	Perrine DUCLOY	Experte
<b>CSFPFTB</b>	Alice SEQUE-WEILL	Experte
<b>MEDDE</b>		
<b>Cabinet P. Martin</b>	Tristan KLEIN	
<b>DGEC</b>	Laurent MICHEL	
<b>DGPR</b>	Patricia BLANC	
<b>DGITM</b>	Laurence BOYON	
<b>SG-DAEI</b>	Sylvie LEMMET	
<b>CGEDD</b>	Bernard BRILLET	

ORGANISME	PARTICIPANT	QUALITE
<b>CGDD</b>	Michel GARREAU	
<b>CGDD</b>	Laurent BRUGEILLES	
<b>CGDD</b>	Brigitte BOUSSEAU	
<b>CGDD</b>	Pierrick BILLAN	
<b>CGDD</b>	Sylvain MOREAU	
<b>CGDD</b>	Françoise NIRASCOU	
<b>CGDD</b>	Fabrice CYTERMANN	
<b>CGDD</b>	Gwénaëlle BAUDET	
<b>CGDD</b>	Joana JANIW	
<b>CGDD</b>	Déborah PAWLIK	
<b>Autres participants</b>		
<b>MINEFI</b>	Thuriane MAHE	
<b>Min. Culture</b>	Jean-Pierre LALAUT	
<b>MSJEPVA</b>	Fabienne COBLENCÉ	
<b>METL</b>	Kim CHIUSANO	
<b>MAE</b>	Gilles KLEITZ	
<b>Min. Droits des femmes</b>	Julien NIZRI	



## Compte-rendu de la réunion du Conseil national de la transition écologique (CNTE) du 29 avril 2014

*Annexes : - Liste des participants*

*- Avis adopté en séance sur la stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens*

### **I/ Ouverture de la séance par Mme Ségolène Royal, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie**

Après avoir souhaité la bienvenue aux membres du CNTE, **la ministre** fait part, en intervention liminaire, de sa grande satisfaction à présider le conseil, quelques semaines après sa prise de fonction.

La ministre précise qu'elle souhaite que les échanges au sein du CNTE, lieu du dialogue environnemental, soient francs et constructifs. Le CNTE rassemble une représentation de toutes les forces vives du pays, véritable gage de richesse pour les échanges et de pertinence pour la production d'avis. La ministre indique qu'elle entend pleinement respecter le rôle du CNTE.

Concernant les avis émis par le CNTE sur les projets de loi et les grandes stratégies nationales, la ministre rappelle que le conseil a récemment adopté un avis solide et charpenté sur le projet de loi relatif à la biodiversité, qui sera présenté au parlement en juin prochain. Le texte examiné propose de nouveaux outils pour reconquérir la biodiversité, parmi lesquels l'agence pour la biodiversité et les instances de concertation dans les territoires.

La ministre indique ensuite que le CNTE aura à rendre un avis sur le code minier, dont la réforme a fait l'objet d'un important travail de concertation. Cette réforme est essentielle pour assurer la sécurité des travailleurs, la sécurité publique et la protection de l'environnement. Enfin, la ministre a souligné que le CNTE aurait à rendre dans les prochaines semaines un avis sur la Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD) 2014-2020, qui fixera des orientations claires en matière de transition écologique pour mobiliser tous les acteurs. De manière plus immédiate, le conseil est appelé à rendre lors de la présente séance un avis sur la Stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens.

Le CNTE joue un rôle essentiel pour éclairer le Parlement et le Gouvernement sur les sujets qui relèvent de sa compétence, et la ministre remercie particulièrement le sénateur Alain Richard pour les travaux réalisés par la commission de modernisation du droit de l'environnement, qu'il préside.

La ministre indique qu'elle sera là toute la matinée et s'excuse de son absence lors des travaux de l'après-midi, en raison de sa présence à la séance des questions d'actualité au Gouvernement de l'Assemblée nationale.

La ministre précise que le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, a donné son accord pour venir présenter lors d'une prochaine réunion du CNTE le projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.

La ministre souhaite ensuite apporter des précisions sur quelques-uns des grands chantiers en cours.

Concernant la conférence bancaire et financière, elle souhaite qu'elle se tienne d'ici fin juin. Elle estime judicieux de rester concentré sur le champ énergétique. S'agissant des objectifs de la conférence, la ministre souhaite que celle-ci soit le lieu d'annonces susceptibles d'être rapidement mises en œuvre, en privilégiant une approche mobilisant les outils existants, pour les rendre plus efficaces. Enfin, pour ce qui est de la méthode, la ministre rappelle que la conférence pour s'appuyer sur le livre blanc sur le financement de la transition écologique, comportant 63 propositions, ainsi que sur le rapport de la caisse des dépôts et consignations sur le financement de la rénovation thermique.

Concernant le projet de loi de programmation pour la transition énergétique, la ministre indique que le projet de loi au Parlement sera déposé au Parlement en juillet. Une fois le projet de texte stabilisé, le CNTE sera saisi en vue de l'adoption d'un avis, avant celui que rendra le CESE, et avant la présentation du texte au Conseil d'Etat. Il sera donc nécessaire que la commission spécialisée du CNTE travaille à la préparation d'un avis du CNTE.

La ministre indique concevoir la transition énergétique comme une chance, et non une contrainte. Il s'agit d'une occasion historique de mettre en place un nouveau modèle de progrès humain et de faire de notre pays une puissance écologique, celle de l'excellence environnementale et de la croissance verte. En la matière, la ministre rappelle son objectif de créer 100 000 emplois en 3 ans, grâce à la transition énergétique et écologique, en mobilisant les filières de la croissance verte et les territoires, en particulier les régions qui ont la responsabilité des aides économiques. A ce titre, la ministre souhaite des contrats de plan Etat-régions rapidement opérationnels, comportant un volet mobilité et un volet transition énergétique et biodiversité.

Pour conclure son intervention liminaire, la ministre rappelle les quatre chantiers prioritaires pour son ministère, et qui constituent des piliers de la croissance verte :

- Le premier chantier concerne le nouveau modèle énergétique. Le projet de loi évoqué plus tôt doit être accompagné d'actions sur le terrain. La France doit s'engager dans un mix plus équilibré et diversifié, ainsi que dans une réduction massive de la consommation énergétique. Ce chantier doit devenir l'affaire de tous les Français, un engagement partagé et désiré car attendu. Il s'agit également de développer des filières d'énergies renouvelables, de simplifier les procédures pour la géothermie, d'amplifier la rénovation thermique, ce qui nécessite une ingénierie financière efficace et adaptée. La ministre souhaite également que les plans de protection de l'atmosphère soient adoptés rapidement.
- Le second chantier concerne la biodiversité, déjà largement abordé et sur lequel il n'est pas nécessaire de revenir.

- Le troisième chantier est relatif à la santé-environnement et la prévention des risques. La ministre précise que la Stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens, élaborée avec les parties prenantes et soumise à consultation du public, va permettre de remplacer les substances nocives, de former les citoyens, etc. Elle est également un moteur pour la recherche et l'innovation, l'industrie ayant un rôle essentiel à jouer en matière de recherche. La ministre indique par ailleurs que le projet de loi de programmation pour la transition énergétique comportera un volet consacré à l'économie circulaire. Elle fait également part de son souhait d'accélérer la mise en place du plan déchets 2020, dans la mesure où il en va de la construction d'une société sobre.
- Le quatrième chantier concerne les transports propres, avec notamment le développement du transport de marchandises par rail et mer, et la mise en place d'une plus grande sobriété dans la consommation du carburant.

La ministre souligne que la croissance verte permettra de sortir de la crise. La croissance verte constitue le nouveau gisement d'innovation, de compétitivité, d'emplois durables et de développement social, en libérant les talents dont nous sommes porteurs et en utilisant les talents de nos chercheurs, les compétences des territoires et l'énergie des citoyens. Il s'agit également de faire en sorte que la connaissance et l'expertise soient à la portée de tous. Les réalisations remarquables effectuées sur le territoire, notamment en régions, montrent que des changements d'échelle sont envisageables. Il est possible de changer les choses en stimulant et en accompagnant efficacement les acteurs de terrain, à condition que les objectifs soient clairs.

A l'issue de ce propos liminaire, la ministre propose à l'adoption le procès-verbal de la réunion du CNTE du 6 février, qui est validé sans modifications. Elle constate également que le quorum est atteint.

## **II. Délibération relative à la stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens**

**La ministre** présente la démarche d'élaboration et les grands axes de la stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens :

1. soutenir la recherche pour mieux connaître les perturbateurs endocriniens et leurs effets sur la santé et l'environnement, notamment en finançant des programmes de recherche et en mettant en place une plateforme public-privé qui permettra de réduire les délais des tests sur les substances chimiques ;
2. développer l'innovation dans l'industrie, en stimulant la mise en œuvre de produits de substitution innovants et non toxiques ;
3. renforcer l'expertise et lancer dès cette année l'analyse d'au moins huit substances chimiques suspectées d'être des perturbateurs endocriniens ;
4. porter ce sujet majeur de santé publique au niveau européen et faire de la France un pays moteur de la protection de la santé et l'environnement en Europe ;
5. améliorer l'information des citoyens, dans leur vie quotidienne comme sur les lieux de travail.

Elle annonce, pour que la stratégie soit mise en œuvre dès à présent de manière concrète, trois actions spécifiques.

- éliminer le bisphénol A des tickets de caisse ;
- cibler, dans les jouets, les contrôles sur les phtalates et accélérer la substitution du bisphénol A ;
- lancer dès maintenant l'expertise de 5 substances proposées par la direction générale de la prévention des risques (DGPR) et l'ANSES : le methylparabène, présent dans des produits cosmétiques et produits d'hygiène ; l'acide orthoborique, présent dans les jouets, les adhésifs et lubrifiants ; le BHA, utilisé notamment dans les produits cosmétiques et les médicaments ; le DINCH et le DEHTP, substances utilisées pour fabriquer des plastiques dans des produits de consommation courante.

**FNE** salue cette stratégie, qui lui semble représenter un réel progrès pour la problématique santé-environnement. Elle souscrit aux compléments apportés par la ministre et souhaite que la DGCCRF intervienne en priorité sur les jouets et les articles de puériculture. Elle souhaite également que la stratégie soit bien intégrée dans le PNSE3, ce qui doit être fait dans les fiches actions en cours de collecte. Elle note, en revanche, un certain déséquilibre sur la prise en compte de l'homme et de l'environnement, avec une incohérence entre certains passages du texte : en particulier, page 18, s'agissant des critères de définition des perturbateurs endocriniens, la mention des « autres organismes vivants » a disparu.

S'agissant de la gouvernance, elle souhaite que le groupe de travail chargé d'élaborer la stratégie soit transformé en comité de suivi. Enfin, elle compte sur le rôle moteur de la France au niveau européen sur la question des perturbateurs endocriniens.

**WWF** indique que les perturbateurs endocriniens représentent une composante de la crise écologique que nous traversons et rappelle que la France est le premier pays au monde par le nombre de cancers hormono-dépendants. Les perturbateurs endocriniens en sont la cause la plus vraisemblable. Elle juge le projet de stratégie nationale excellent et souligne l'importance de l'innovation.

S'agissant des substances à sélectionner, elle considère que l'objectif de 5 substances est limitatif, au regard des 860 substances susceptibles d'être concernées : il est nécessaire d'en faire davantage. A cet égard, elle souhaiterait la mise en place d'un groupe de travail sur la priorisation des substances et cite l'exemple des composés perfluorés, dont le PFOA, très présents dans les milieux aquatiques. Elle souhaiterait enfin que le thème santé-environnement soit bien inscrit à la prochaine conférence environnementale.

**La ministre** répond qu'il est en effet nécessaire de continuer à travailler sur les substances et que les 5 substances par an sont un minimum. Il lui semble nécessaire d'en lancer l'expertise dès à présent, sans renvoyer à des réflexions ultérieures, afin que la stratégie ait une mise en œuvre concrète immédiate, mais il convient de ne pas oublier les autres substances.

**WWF** explique enfin que la Commission européenne n'a pas encore adopté la définition et les critères réglementaires sur les perturbateurs endocriniens prévus par les règlements et engage les autorités françaises à s'associer au recours en carence engagée par la Suède contre la Commission européenne.

**Les Amis de la Terre** citent l'exemple des préparations naturelles peu préoccupantes (PNPP) et indique que le projet de loi d'avenir sur l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF) pose problème en considérant ces produits comme des produits phytopharmaceutiques. Elle soutient l'initiative de remplacer le bisphénol A dans les papiers thermiques et attire l'attention sur la situation dans un certain nombre de magasins, où les femmes enceintes sont repositionnées comme hôtesses de caisse pour leur éviter la pénibilité d'autres tâches dans le

magasin, ce qui peut conduire à les exposer davantage au bisphénol A alors qu'il serait nécessaire de les protéger. Enfin, elle fait part de son soutien aux propos de WWF en ce qui concerne les substances prioritaires.

Le **député Jean-Louis Roumégas** se félicite du texte de la stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens. Il confirme l'enlisement du dossier au niveau européen et souligne que les carences de la Commission européenne font que la position de la France est attendue dans les discussions en cours. Il appelle le gouvernement français à soutenir la Suède dans la procédure qu'elle a engagée.

Il estime, de surcroît, qu'il serait nécessaire d'aller plus loin sur les jouets qui contiennent du bisphénol A et précise que la Commission vient de proposer un acte d'exécution qui introduit une valeur limite de bisphénol A dans les jouets : il invite le co-législateur à y réagir dans le délai imparti en exigeant une interdiction totale.

Le **sénateur Ronan Dantec** estime que la stratégie va dans le bon sens. Il évoque la loi sur la protection des lanceurs d'alerte, adoptée en 2013. Cette loi prévoit la mise en place d'une Commission nationale des lanceurs d'alerte : il lui semble que les décrets de constitution de cette instance sont presque prêts et doivent être mis en place dès que possible. En ce qui concerne les perturbations dans les milieux naturels, il est nécessaire de faire le lien avec la loi sur la biodiversité et la question de l'ensemble des polices environnementales.

Le **MEDEF** salue la large concertation qui a été menée par la DGPR. Il affirme que le thème de la santé environnementale est un sujet de premier ordre pour les entreprises, qui recherchent continûment à développer des solutions de substitution. Il note que, parmi les différents documents, le rapport du groupe de travail soulignait très clairement les points de consensus et les dissensus entre les parties prenantes. Ainsi, le MEDEF souligne l'intérêt, partagé, du projet de plate-forme public-privé.

Il souhaiterait que l'avis reprenne certains dissensus qui ne figuraient pas dans le projet d'avis transmis, principalement au paragraphe 6, où il lui semble nécessaire que la définition renvoie à celle de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), que le critère du « potentiel » soit abordée, et enfin qu'aux yeux des acteurs économiques, la proposition de définir plusieurs catégories est prématurée.

La **FNSEA** souscrit à l'objectif de croissance durable annoncée par la ministre dans son propos introductif. Elle souhaiterait également retrouver les dissensus dans l'avis et tient à souligner que l'harmonisation européenne des mesures réglementaires est essentielle. En effet, la France a retiré des substances (par exemple pour la production des fraises), ce qui pose des questions de compétitivité. La FNSEA interroge : Faut-il que la France avance seule plus rapidement, ou qu'elle s'efforce de convaincre en premier lieu ?

Le **RAC** se satisfait de l'absence de prise en compte du critère du « potentiel » dans la définition. Le RAC soutient également la position de M.Roumégas sur l'interdiction de perturbateurs endocriniens dans les jouets et plaide pour un renforcement de la réglementation concernant les jouets.

**Surfrider** souhaiterait que le projet d'avis accentue l'objectif de la France de jouer un rôle moteur sur la question des perturbateurs endocriniens. Elle souhaite que les milieux marins soient plus explicitement pris en compte dans la stratégie, en particulier dans le cas des parabènes. Leur impact sur les milieux marins devrait être étudié.

**L'APCA** souligne à son tour les distorsions de concurrence qui peuvent survenir lorsque les mesures ne sont pas harmonisées entre pays et la nécessité de contrôles douaniers pour s'en prémunir. Elle souhaite que la stratégie, dans le volet relatif à la recherche, n'aborde pas uniquement les dangers des substances, mais porte également sur les alternatives.

**Patricia BLANC**, directrice générale de la prévention des risques au MEDDE, lui confirme que la stratégie prend bien en compte cette dimension et propose d'ajouter l'objectif d'harmonisation communautaire dans l'avis.

**L'ADF** s'étonne que la référence au principe de précaution n'apparaisse pas dans le projet d'avis, sans doute dans un objectif de synthèse. Il lui semblerait utile que ce terme soit ajouté.

**Le député Jean-Louis Roumégas** expose que la controverse sur le critère de « potentiel » de l'effet a été tranchée au niveau scientifique, après des débats entre experts au niveau européen. Le consensus, confirmant que ce paramètre ne doit pas être pris en compte dans la définition, a été validé par la Commission (notamment auprès de la conseillère scientifique du président de la Commission).

**La CGPME** apporte son soutien aux propos du MEDEF et à ses demandes, en particulier s'agissant de la référence à l'OMS et de l'importance d'inscrire la stratégie au niveau européen. Elle souhaite que le soutien à la compétitivité soit bien mentionné dans l'avis.

**La ministre** partage cette analyse : il convient d'essayer que les entreprises soient à l'avant-garde, d'autant plus que cela leur fournira par la suite un avantage commercial.

**La CGPME** indique que les consommateurs ne peuvent pas nécessairement faire la différence entre les pratiques des entreprises et souhaiterait que soit étudiée la création de labels valorisant les entreprises vertueuses.

**La ministre** abonde dans ce sens et demande à ce qu'on lui propose la création de labels pour informer le consommateur sur les risques encourus.

**La FNSEA** réaffirme l'engagement de la profession agricole pour la réduction des pesticides, en s'appuyant sur les différents plans d'action : plan bio, plan éco-antibio, etc. Elle alerte sur les réalités de la libre circulation des biens, qui conduit à permettre la mise sur le marché de produits issus de pays moins vertueux, de manière similaire à ce qui se passe dans d'autres secteurs industriels. Les contraintes de pouvoir d'achat des consommateurs les conduisent à privilégier les produits les moins chers : elle cite les exemples des fraises, ou encore des pêches dont la production nationale a chuté de 50% en quelques années, à consommation constante sur le territoire national. Elle en conclut qu'il est nécessaire que les mesures réglementaires soient synchronisées pour que les producteurs puissent lutter à armes égales.

**L'UPA** adhère également aux principes de la stratégie. Il est en revanche nécessaire de prendre en compte la petite taille des entreprises, qui ont besoin de stabilité et d'une information, le plus en amont possible, sur les évolutions à venir, car ces entreprises n'ont pas la possibilité de modifier souvent leurs outils de production. Cette information doit parvenir, le plus tôt possible, à l'ensemble du tissu artisanal. Elle précise par ailleurs que les adaptations de postes, évoquées plus tôt pour le cas des femmes enceintes dans la grande distribution, ne sont pas toujours possibles dans l'artisanat (métiers de la coiffure, de

l'esthétique...). Enfin, s'agissant des labels, il en existe de nombreux, qui représentent chacun des procédures et des coûts pour s'y conformer.

**L'ARF** fait part du souhait de l'association de mettre en œuvre la stratégie, en relais du ministère. Elle estime que c'est un très bon texte. Elle souligne la capacité d'innovation locale à mettre en valeur. Il lui semble nécessaire de faire davantage référence aux liens entre santé et biodiversité, en faisant référence aux SDAGE ou à la persistance des substances. Les PCB sont des perturbateurs endocriniens bien connus et très persistants ; il semble d'ailleurs nécessaire de mettre pleinement en œuvre le plan PCB. L'ARF propose par ailleurs la création d'une plateforme « chimie verte » en Rhône-Alpes, à l'image de ce qui existe dans le Massachusetts. Il souhaite enfin que le sujet santé-environnement figure bien à la conférence environnementale et que les ONG compétentes y soient associées, et rappelle son attachement à la dimension européenne de l'action.

**La CGT** estime que la stratégie va dans le bon sens et doit être mise en œuvre de manière concrète. Elle propose que les CHSCT soient élargis à la santé environnementale. Elle interpelle sur la notion de compétitivité et estime que cette notion n'est pas appropriée s'agissant d'enjeux de santé publique. Elle s'interroge sur la plate-forme public-privé, demandant à voir d'abord le résultat des études de faisabilité.

**FO** est inquiet de la baisse des moyens publics, qui risque de pénaliser l'effort de recherche et d'expertise, ou encore la capacité à mener les contrôles. Elle indique son opposition au principe d'une plate-forme public-privé.

**La ministre** estime cependant que ce projet de plate-forme est très important, qu'il est nécessaire de bénéficier des apports de la recherche publique et de l'expertise privée et qu'il faudra le mettre en œuvre, même si elle respecte pleinement l'avis de Force ouvrière, qui n'est pas spécifique à ce projet mais renvoie à l'ensemble des démarches public-privé.

**FO** souhaite néanmoins que la mention « consensuel entre les acteurs », qui figure dans le projet d'avis à ce sujet, soit supprimée.

**La CGT** juge qu'il y a une part d'incohérence entre le projet d'avis, qui affiche un soutien au projet de plate-forme public-privé, et l'avancement de la démarche : en effet, la stratégie ne prévoit pour l'instant que la réalisation de l'étude de faisabilité.

**La ministre** lui répond que le projet d'avis est pleinement cohérent, puisque c'est l'intérêt du projet qui justifie la réalisation de cette étude de faisabilité : il est logique de se prononcer sur le principe du projet avant de s'engager plus en détail dans l'analyse de ses modalités.

**Patricia Blanc, DGPR**, présente succinctement le projet d'avis avec les modifications apportées en séance par rapport au projet transmis en amont :

- mention du principe de précaution ;
- référence à la santé et à la biodiversité, pour réaffirmer la bonne prise en compte de l'environnement ;
- mention plus explicite de l'action européenne ;
- suppression de la notion de « consensus entre les acteurs » dans le paragraphe relatif à la plate-forme de pré-validation des méthodes ;
- compléments du MEDEF sur les volets recherche et réglementation.



**La ministre** soumet ensuite le projet d'avis au vote.

**La ministre** s'étonne du nombre d'abstentions et estime que l'objectif d'intégrer les modifications des syndicats de salariés et des organisations professionnelles visait justement à leur permettre d'adopter l'avis et d'être clairement parties prenantes de la suite de la démarche.

**La FNSEA** rappelle sa préoccupation sur l'articulation des calendriers réglementaires.

**La ministre** lui répond qu'il est aussi nécessaire d'anticiper les mesures et d'être visionnaire. Elle engage les entreprises à s'inscrire dans cette perspective. Elle propose néanmoins qu'il soit pris acte de cette préoccupation spécifique du collègue des entreprises et un ajout est proposé en ce sens.

**FO** ne souhaite pas, quant à elle, s'inscrire dans une logique de co-construction.

**La ministre** soumet à nouveau le projet d'avis au vote.

L'avis est adopté avec :

- 35 votes pour : ARF (2), ADF (2), AdCF (2), CFDT (2), CFTC (1), CFE-CGC (1), MEDEF (3), CGPME (2), FNSEA (2), UPA (1), Amis de la Terre (1), LPO (1), FNE (1), FNH (1), WWF (1), Humanité et Biodiversité (1), RAC (1), Surfrider (1), UNAF (1), CEGES (1), CNAJEP (1), CFEEDD (1), FNC (1), Sénat (2), Assemblée nationale (2),
- 4 abstentions : FO (2) et CGT (2)

**La ministre** propose ensuite au sénateur Alain Richard de présenter brièvement l'état d'avancement des travaux de la commission de modernisation du droit de l'environnement, qu'il préside.

**Alain Richard** indique qu'une charte de fonctionnement vient d'être adressée aux membres de la commission. La commission propose de faire un point d'étape des travaux engagés au CNTE sur les textes majeurs, lorsque le conseil en fera la demande. Il s'agit pour le président d'accompagner la réforme des textes sans encombrer le CNTE. Alain Richard précise que, s'il peut y avoir des désaccords et visions différentes au sein de la commission, un consensus se dégage sur la possibilité d'une meilleure rationalisation des procédures pour que les porteurs de projet puissent avancer, avec à la fois la garantie de la protection des milieux et des procédures sécurisées pour les porteurs.

Le président rappelle enfin d'une part que la commission doit être saisie des textes lorsque leurs grands principes sont fixés et que des modifications sont encore possibles, et que d'autre part la commission doit pouvoir s'autosaisir.

**Humanité et biodiversité** demande quelques explications concernant l'avancement de certains points de la feuille de route de modernisation du droit de l'environnement, notamment des chantiers pris en charge par des groupes de travail, quelques incertitudes existant quant à leur avancée. Il serait normal que la commission ait ces informations (par exemple sur le groupe de travail ERC).

**Alain Richard** précise que le rythme d'avancement des dossiers peut être variable, certains groupes de travail ayant, à ce stade, à peine commencé leurs travaux.

### **III. Préparation de la conférence environnementale 2014**

**La ministre** propose que la Conférence environnementale ait lieu au début du mois d'octobre. Elle indique qu'il faudra d'abord faire le bilan des précédentes conférences, puis travailler sur les nouveaux sujets, qui doivent encore être arrêtés. Elle rappelle que trois thèmes ont jusque-là été évoqués dans le cadre du CNTE : transports et mobilité ; climat et préparation de la COP21 ; santé environnement. Sur le thème du climat et de la préparation de la COP21, la ministre invite les parties prenantes du CNTE à échanger sur les attentes et la méthodologie. Elle souhaite qu'un positionnement français et européen émerge, ainsi qu'une dynamique multilatérale permettant la production de décisions opérationnelles et que les citoyens du monde puissent se sentir concernés quel que soit le degré de développement des pays impliqués.

A ces trois thèmes, la ministre indique vouloir ajouter un volet croissance verte à la Conférence, en cohérence notamment avec la loi de programmation pour la transition énergétique (LPTE), puisque la Conférence environnementale se tiendra au moment du débat parlementaire sur ce projet de loi. La ministre rappelle son attachement à la dynamique de création d'emplois, permettant de dépasser l'antagonisme entre environnement et économie.

Sur le plan de la méthodologie, la ministre précise que le système précédent n'autorisait pas un laps de temps de maturation suffisant entre les débats lors de la Conférence d'une part, et le discours de clôture du Premier ministre et la sortie de la feuille de route d'autre part. Une réflexion est par conséquent en cours au niveau de l'exécutif sur l'opportunité de décaler la restitution du Premier ministre de 8 ou 15 jours, afin de permettre une bonne prise en compte des problématiques qui auront été évoquées pendant la conférence.

La réflexion concerne également le lieu, lié notamment à l'éventualité de l'adjonction d'un événement autour de la Conférence environnementale, sous forme d'un forum ou salon, pour visualiser et valoriser le travail fait dans les territoires, les entreprises, etc., en matière de croissance verte. La ministre invite le Conseil à donner des choses à voir (stands, films), pendant la semaine de la Conférence environnementale, sur la façon dont la France avance dans tous ces domaines d'action.

**La Ministre** ouvre ensuite la parole pour recueillir les réactions des participants sur ces propositions.

**FNE** souhaite savoir si la France sera représentée début octobre lors de la COP12 Biodiversité à Séoul si la Conférence environnementale se déroule au même moment. La ministre répond que la date envisagée pour la Conférence environnementale serait tout début octobre, donc avant la COP12.

La **FNH** accueille favorablement le principe d'une restitution du Premier ministre décalée dans le temps. Elle rappelle sa demande que la Conférence environnementale soit plutôt le lieu de discussion des dissensus, et constitue donc la conclusion des travaux. La ministre indique être d'accord pour que la conférence constitue un point d'arrivée, et de perspective.

FNH demande également qu'un des moments de la Conférence environnementale soit consacré aux bilans, dont les sujets avec droit de suite.

Le sénateur **Ronan Dantec** rappelle la tenue du sommet organisé par Ban-Ki-Moon le 23 septembre, sur la mobilisation mondiale avant la COP21. Il souhaite que le lien soit fait avec ce sommet, pour faire de la Conférence environnementale un moment clé de mobilisation de la société française.

La **CGT** s'interroge sur les leçons à tirer des deux premières conférences environnementales, qui avaient pu donner lieu en 2012 à un décalage entre les conclusions des rapporteurs et les travaux en table ronde, et en 2013 à des divergences sur la feuille de route pour la transition écologique. La **CGT** indique qu'elle sera vigilante à ce que le thème transports, qui relève d'un engagement pris par le Gouvernement, fasse bien l'objet d'une table ronde à part entière.

Le **MEDEF** souhaite préciser, à propos du volet croissance verte, que c'est l'ensemble des activités économiques qui doit bénéficier du verdissement.

La **FNSEA** estime que le temps de préparation devrait être plus intense et efficace au sein du CNTE pour l'édition 2014 qu'il ne l'a été dans les éditions 2012 et 2013. Elle pense que le CESE fonctionne bien comme lieu d'accueil de la Conférence environnementale et souligne le côté symbolique de ce lieu. Elle fait part de son intérêt pour la valorisation des expériences réussies – aussi bien dans les entreprises que dans les associations- dans des événements parallèles.

Les **Amis de la Terre** pensent qu'il est important de limiter le nombre de sujets, pour assurer un meilleur suivi, et souhaitent que l'on parle d'un thème « Transports » plutôt que « Mobilité », qui permet d'y inclure le fret.

**FNE** regrette que les associations de protection de l'environnement ne soient pas associées aux conférences sociales.

L'**ARF** demande comment accélérer sur les mesures « droit de suite » les plus en retard. Elle indique qu'il reste toujours un sujet orphelin : les sites et sols pollués. Elle suggère en outre de mettre en mouvement les CESER. Elle propose enfin que le CNTE contribue à la préparation de la COP12 biodiversité.

**La Ministre** remercie l'assemblée pour la densité et la qualité des échanges, et propose la reprise des débats en début d'après-midi sous la présidence de Jean-Paul Albertini, Commissaire général au développement durable.

En début d'après-midi, **Jean-Paul Albertini**, en réponse à la demande de précisions, propose de compléter l'information sur la préparation de la Conférence environnementale 2014. Il précise que la ministre a d'emblée repris à son compte la volonté que le processus de la prochaine conférence soit amélioré, et notamment plus transparent. L'idée est que la conférence soit préparée au sein de commissions spécialisées du CNTE, qui travailleraient sur des ébauches de feuilles de route de sortie, mises sur la table le jour de la Conférence environnementale. Il y aurait ensuite un travail post- conférence, avant la présentation de la feuille de route par le Premier ministre, comme évoqué par la ministre.

La **CFDT** rappelle l'importance de mettre l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) dans la culture dès le plus jeune âge. Elle soulève également la question de la méthode du débat public en tant que manière de mobiliser les citoyens – notamment à la veille de la COP21-, et suggère que ce thème fasse l'objet d'un atelier pendant la Conférence environnementale, en relation avec les réflexions menées par la Commission nationale du débat public.

La **CFDT** soulève, au-delà du bilan de la feuille de route pour la transition écologique, la question de l'évaluation de l'effectivité des mesures annoncées, afin notamment d'accroître la visibilité de leur impact auprès du citoyen.

Sur la question des labels, la **CFDT** indique que toute une réflexion se déroule dans le cadre de la plateforme RSE (gouvernance, évaluation, etc.), et qu'une fois ce travail achevé, il pourra être utilement versé au CNTE, sans qu'il soit besoin de faire le travail deux fois.

Jean-Paul Albertini annonce que le conseil supérieur des programmes a été invité à venir présenter au CNTE de quelle manière progressent les travaux d'inclusion du développement durable dans les programmes de l'éducation nationale.

Pour l'**ARF**, les nécessaires changements de comportement et d'acculturation au développement durable passent par l'éducation à l'environnement et au développement durable. L'**ARF** propose également que les grands plans nationaux et leurs déclinaisons régionales aient systématiquement un volet EEDD.

**Jean-Paul Albertini** indique que ces éléments seront portés à l'attention de la ministre, pour confirmer les orientations relatives à la Conférence environnementale.

#### **IV. Point d'information sur l'élaboration de la stratégie nationale de la transition écologique vers un développement durable (SNTEDD) 2014-2020**

**Jean-Paul Albertini** présente l'avancée des travaux et de la consultation externe sur la SNTEDD. La consultation du public (20 mars-20 avril) a permis de recueillir près de 300 contributions, auxquelles s'ajoutent les nombreuses contributions du CNTE et celles issues du séminaire des experts (ces dernières portant principalement sur la mobilisation des acteurs). L'analyse de ces contributions est actuellement en cours afin de produire une version amendée de la SNTEDD en juin qui fera l'objet de discussions interministérielles. L'objectif est d'avoir ensuite un avis du Conseil national de la transition écologique en juillet sur cette nouvelle version, en vue d'une adoption du document final fin juillet en Comité interministériel pour le développement durable (CIDD), réunissant l'ensemble du gouvernement. Jean-Paul Albertini souligne que les contributions reçues à ce jour sont, de manière générale, assez convergentes avec les points clés ayant émergé de la réunion technique du CNTE du 19 mars dernier, à savoir des retours positifs concernant la structure de la SNTEDD et les 9 axes, le souhait d'une meilleure explicitation du chemin à emprunter, la mention de plusieurs sous-thèmes devant être davantage abordés, ainsi que l'accent mis sur l'importance de l'appropriation du texte par le grand public et sur les modalités de mise en œuvre.

L'**ARF** s'interroge sur le croisement de la SNTEDD avec le chantier de la décentralisation et regrette les difficultés du texte à penser l'échelle territoriale alors même que les régions ont de nouvelles responsabilités, notamment en matière de biodiversité ou de climat. L'**ARF** souligne, d'une part, que l'Etat n'est pas le seul ni le principal acteur des Agendas 21, et,

d'autre part, que le principe des Agendas 21 va progressivement être dépassé par celui des objectifs pour le développement durable.

**La CGT** indique qu'elle ne se satisfait pas du texte en l'état, considérant que cet avant-projet se limite à interroger les comportements et la consommation plutôt que le système de production, qu'il ne faut pas se limiter aux Agendas 21 et que l'approche de la question de la RSE semble en décalage avec les textes officiels sur ce sujet.

**Le MEDEF** se déclare satisfait des thèmes mais regrette la tonalité négative de l'introduction. Il souhaite que les dimensions européenne et internationale aient plus de place et que les thématiques soient davantage priorisées.

**La FNH** s'interroge sur le positionnement de cette stratégie en interministériel et souhaite qu'elle soit un véritable outil de pilotage transversal des politiques publiques.

**La CFDT** estime que le titre de la stratégie, qui préserve l'ambition du développement durable, est à la fois intéressant et pragmatique. Elle souhaite que les conséquences économiques et sociales des mesures préconisées soient davantage mentionnées. Elle invite à repenser les notions d'intérêt général et de générations futures et regrette la dimension utilitariste du terme de « ressources naturelles ». Elle souligne l'importance de la mobilisation des parties prenantes et des partenariats dans le cadre de la décentralisation. En outre, elle souhaite que la SNTEDD ne soit pas inférieure en terme de positionnement aux autres stratégies gouvernementales et souligne la nécessaire cohérence de la stratégie avec la Stratégie européenne de développement durable (SEDD) et les objectifs pour le développement durable (ODD), en insistant sur le problème du dumping social et environnemental. Concernant les indicateurs, la CFDT signale sa préférence pour un tableau de bord intégrant des indicateurs qualitatifs et/ou quantitatifs.

**La FNSEA** appelle à resituer la SNTEDD dans le cadre des travaux européens en cours, notamment concernant les indicateurs, et rappelle que les trois piliers du développement durable doivent être présents. Elle s'accorde avec le MEDEF concernant la tonalité négative de l'introduction et la nécessaire priorisation des thématiques.

**La CFE-CGC** considère que la dimension sociale est insuffisamment présente, notamment concernant les impacts de la mise en œuvre de la SNTEDD sur les salariés. Elle préconise un renforcement de l'articulation de la stratégie avec les travaux portant sur la RSE.

**Jean-Paul Albertini** rappelle que le texte soumis à consultation était un avant-projet ayant vocation à être modifié. Concernant le portage politique de la SNTEDD, il précise que ce sera une stratégie interministérielle qui sera adoptée lors d'un Comité interministériel pour le développement durable, présidé par le Premier ministre. Il souligne le rôle majeur des collectivités locales et la complémentarité entre les démarches d'Agendas 21 et les objectifs pour le développement durable.

**Sylvain Moreau**, président de la commission spécialisée relative aux indicateurs de la transition écologique et de l'économie verte, fait un point sur les travaux de la commission, qui intègre notamment des membres du CNTE, du CESE, de différents ministères ainsi que des personnalités qualifiées. Il indique que les six premières réunions de travail ont permis de s'accorder sur le principe d'un tableau de bord regroupant des indicateurs qui soient dans la mesure du possible comparables aux niveaux européen et international, déclinables à l'échelle

territoriale, reproductibles, pertinents et solides. La production des indicateurs phares de la SNDD 2010-2013 sera maintenue. Pour la plupart des priorités, une liste d'indicateurs existants ou facilement calculables sera réalisée, en s'appuyant notamment sur les travaux d'organismes comme l'Observatoire national de la biodiversité. Des travaux seront menés dans un second temps concernant les priorités ne disposant pas de ce type d'indicateurs. Le travail de production des indicateurs suivra un rythme annuel.

**La FNSEA** se félicite de la qualité des travaux menés sur les indicateurs.

**Le CNPMM** demande si la commission indicateurs s'est interrogée sur la pertinence de conserver certains indicateurs de suivi de la SNDD 2010-2013, notamment celui relatif aux stocks halieutiques.

## **V. Suivi de la feuille de route pour la transition écologique 2013**

Jean-Paul Albertini indique qu'un premier état d'avancement de la mise en œuvre de la feuille de route pour la transition écologique (FRTE) 2013 a été rendu public le 19 février 2014. Une réunion de travail du CNTE le 19 mars 2014 a permis de recueillir les remarques du CNTE et de répondre aux interrogations. Une nouvelle version sera rendue publique après la présente réunion, puis un dernier état d'avancement en septembre, juste avant la Conférence environnementale.

Des éléments d'actualisation relatifs aux différentes tables rondes sont présentés par les directions générales pilotes au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

### **Table ronde n°1 – Économie circulaire**

Sur la politique en matière des déchets, **Patricia Blanc, Directrice générale de la prévention (DGPR)**, indique que le Conseil national des déchets (CND) s'est réuni le 16 avril dernier. Il a examiné les différents scénarios qui lui ont été proposés par rapport à l'objectif de division par deux d'ici 2020 des déchets mis en décharge. Le principal débat lors de la séance du 16 avril a porté sur le calendrier. La majorité des acteurs a en effet indiqué que la division par deux d'ici 2020 n'était réaliste ni techniquement, ni économiquement, et que même si l'objectif était consensuel, il faudrait envisager quelques années supplémentaires pour l'atteindre.

Un premier sommaire du Plan déchets 2020 a été présenté le 16 avril. Il devrait être finalisé lors de la prochaine réunion du CND début juillet. Le calendrier, visant notamment une adoption du Plan déchets 2020 à l'été 2014, est donc respecté.

Une session supplémentaire du CND pourrait être consacrée à un débat sur d'éventuelles propositions législatives dans le domaine de la politique des déchets, qui pourraient être portées dans le cadre de la loi de programmation sur la transition énergétique, la ministre ayant souhaité qu'il y ait un volet économie circulaire dans ce projet de loi.

Sur le volet fiscal, le Comité pour la fiscalité écologique, saisi par les ministres d'un certain nombre de suggestions, rendra son rapport au mois de juin.

**Xavier Bonnet, Chef du service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable (SEEIDD) au Commissariat général au développement durable (CGDD)**, précise que, sur la stratégie et les indicateurs, le travail technique se poursuit sur l'aspect économie et efficacité des ressources. Il ajoute qu'un rapport de l'ADEME sur

l'information du consommateur sera rendu en juin. Par ailleurs, le Plan national d'action pour l'achat public durable va être mis en consultation. Enfin, le comité d'animation territorial de l'écologie industrielle va finaliser prochainement un guide méthodologique faisant état des bonnes pratiques.

### **Table ronde n°2 – Emploi, formation et transition écologique**

**Xavier Bonnet** indique qu'en matière de prospective, une réunion doit avoir lieu le 6 mai avec le Commissariat général à la stratégie et à la prospective pour mettre en place en juin un événement rassemblant les observatoires prospectifs des métiers et des qualifications, et les observatoires régionaux emploi formation, en vue de discuter des sujets de prospective à une maille régionale et métier.

Des avancées sont à attendre à l'été sur l'action de développement des emplois et des compétences dans le domaine de la rénovation énergétique des bâtiments (action conjointe avec le ministère du travail et le MLET).

L'action sur les trois démonstrateurs poursuit son cours. Dans les trois régions retenues (Alsace, Haute-Normandie, PACA) les diagnostics sur les bassins industriels en reconversion sont en cours, ainsi que les perspectives en matière de nouveaux champs d'emplois possibles mobilisant les éco-activités en réponse à ces diagnostics (en particulier l'éolien offshore pour la Normandie, ou les déchets pour la PACA). Un bilan de cette première phase de diagnostic sera fait en juin ou au début de l'été.

S'agissant des CPER, le volet de la transition en emplois et en formation est incorporé dans le cahier des charges pour les futurs CPER qui seront finalisés à la fin de l'été ou au début de l'automne. Un travail est en cours pour déterminer le mandat de négociation des préfets avec les régions sur ce sujet.

### **Table ronde n°3 – Politique de l'eau**

Sur le suivi de la feuille de route pour la transition écologique 2012 (FRTE 2012), **Laurent Roy, Directeur de l'eau et de la biodiversité (DEB)** indique que les travaux parlementaires sur le projet de loi relatif à la biodiversité débutent, les premières auditions commençant ce 29 avril, et un examen en première lecture à l'Assemblée nationale étant prévu pour le mois de juin. Ce projet de loi permet de tenir un certain nombre des engagements prévus dans les FRTE 2012 et 2013, comme l'encadrement des activités en mer au-delà des eaux territoriales (FRTE 2013), la création de zones de conservation halieutiques (FRTE 2012), l'extension de la redevance pour occupation du domaine public (FRTE 2013), etc.

La démarche d'élaboration des schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) avance bien : après l'adoption du SRCE Ile-de-France à l'automne 2013, d'autres SRCE sont sur le point d'être adoptés, dont Rhône-Alpes qui vient d'adopter le sien à l'unanimité.

Sur les atlas de la biodiversité communale, le guide méthodologique est prêt et va être rendu public. L'intention est de lancer un appel à projet pour la réalisation de ces atlas de la biodiversité communale, qui visent à avoir la meilleure appropriation possible par la population des enjeux de biodiversité, et ce avant l'été.

Enfin, un avis favorable a été donné par le Conseil national de protection de la nature et par la fédération des parcs naturels régionaux à la re-labellisation du parc naturel du Marais Poitevin, avec un certain nombre de réserves.

Sur le suivi de la feuille de route pour la transition écologique 2013 (FRTE 2013), **Laurent Roy** évoque le traitement des pollutions diffuses, au travers par exemple de l'approbation des programmes d'action régionaux au titre de la directive nitrates – dont les premiers ont été signés en Bretagne et en Midi-Pyrénées. Il évoque également l'engagement voulu par la ministre dans une démarche volontariste d'encouragement des communes à aller vers le

« zéro phyto » en zone non agricole, en anticipation de la loi votée en début d'année par le Parlement interdisant les usages de produits phytosanitaires dans les zones non agricoles à l'horizon 2017/2020 selon les cas.

Laurent Roy signale l'installation du groupe pour l'élaboration du nouveau plan national zones humides, qui sera saisi d'un premier avant-projet.

Il souligne également les travaux pour la mise en œuvre de la compétence GEMAPI (gestion de l'eau, des milieux aquatiques et protection des inondations), définie par la loi métropole : le Comité national de l'eau, en lien avec la commission mixte inondation, font des propositions de textes réglementaires et circulaires en ce sens et ces textes sont bien avancés.

En ce qui concerne la mise en œuvre de l'action 27a (gouvernance dans les bassins), un premier arrêté, sorti le 2 avril 2014, adapte la composition des comités de bassin pour y faire une place plus équilibrée aux usagers non économiques, mais ne conclut pas la réflexion en la matière puisque le groupe ad hoc du Comité national de l'eau doit désormais avancer sur la représentation des collectivités en vue d'une représentation renouvelée d'ici 2015.

#### **Table ronde n°4 – Biodiversité marine, mers et océans**

**Laurent Roy** signale l'approbation de la nouvelle convention d'objectifs de l'IFREMER par son conseil d'administration du 10 avril 2014, laquelle fait une place aux besoins de connaissance et d'expertise nécessaires pour la bonne prise en compte de la biodiversité marine et en particulier la mise en œuvre de la directive cadre stratégie milieu marin et la directive habitat faune flore (mesure 31).

Il signale également le lancement d'un nouvel appel à micro-projet, au titre de l'initiative TE ME UM (TErres et MErs UltraMarines) qui est ainsi relancée. Il mentionne l'annonce le 23 avril 2014 par la Nouvelle-Calédonie de la création d'un parc naturel marin de la mer de Corail sur 1,3 millions de km<sup>2</sup>, permettant à la France d'atteindre un taux d'aires marines protégées sur son territoire marin de 16%. Des négociations complémentaires sont prévues avec les états riverains pour pouvoir l'étendre sous la forme d'une aire marine protégée internationale (comme annoncé dans le cadre d'Impact 3 à Ajaccio en octobre 2013).

Un colloque est organisé par le Conservatoire du littoral le 22 mai à Marseille dans le cadre de la journée mondiale de la nature, portant sur les petites îles, en préfiguration du label petites îles annoncé dans le cadre de la Conférence environnementale 2013 (mesure 40).

**Christophe Chassande, Directeur adjoint des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA)** aborde trois points concernant la pêche :

- Tout d'abord la mise en œuvre de la nouvelle politique commune de la pêche (PCP), passant notamment par des discussions entre les États membres concernés sur la question de la réduction et de l'interdiction progressive des rejets de poissons.
- Ensuite la construction des mesures de prise en compte de l'environnement dans les pratiques de pêche dans le cadre de la mise en place du nouveau fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), qui a donné lieu à un point d'étape avec les partenaires le 7 mai.
- Enfin, un travail actif est mené au niveau européen pour un encadrement renforcé de la pêche en eaux profondes et une plus grande protection des écosystèmes marins vulnérables, avec un examen régulier au sein du groupe pêche du Conseil européen.

#### **Table ronde n°5 – Education à l'environnement et au développement durable.**

**Michelle Jouhaneau (CGDD)** fait état de l'avancement de la mesure 46 (formation des enseignants à l'intégration dans leur projet pédagogique de la prise en compte de l'environnement et du développement durable) : un réseau universitaire francophone de formateurs s'est mis en place sur le chantier de la formation des enseignants ; une nouvelle



commission transversale a été instaurée au sein du réseau national des ESPE depuis février afin d'être opérationnels à la rentrée de septembre 2014.

Elle évoque également la formation des chefs de pôles formation et certification et des personnels des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS).

Lors de la semaine développement durable a été lancé le test de connaissances génériques des étudiants de l'enseignement supérieur. 25 pays vont mettre en place le test d'ici le mois de juillet, le but étant de l'avoir fait passer à 100 000 étudiants d'ici novembre 2014.

Le Conseil interministériel de la jeunesse a acté l'importance de la mobilisation de la jeunesse en préparation de la COP21 sur le climat (mesure 50). Les ministères concernés s'organisent avec tous les mouvements de jeunesse dans ce sens.

**Jean-Michel Valantin (haut fonctionnaire au développement durable du MENESR)** indique que la mesure concernant les sorties scolaires et classes de découvertes a souffert de quelque délai, dans la mesure où les personnels en charge ces questions sont les mêmes que ceux qui travaillent sur la réforme des rythmes scolaires. Concernant les partenariats, celui entre le MENESR et Conservatoire du littoral a été signé très récemment.

**Humanité et Biodiversité** souligne l'importance de l'avancement des atlas de biodiversité. Elle rappelle également l'importance de la filière des métiers de la biodiversité et souhaite qu'elle soit dynamisée. De vraies interrogations existent sur le Comité pour la fiscalité écologique (CFE) et son rôle, puisque ses travaux semblent en sommeil.

**Le sénateur Alain Richard** souhaite savoir si les travaux sur la fiscalité déchets ont progressé, et s'ils sont accessibles.

Concernant la préparation des CPER, et particulièrement l'accompagnement des mutations des filières et des emplois, l'ARF s'interroge sur la capacité de l'État à pouvoir contractualiser dans ce domaine, les enjeux de développement technologique et d'innovation dans les filières se traitant au commissariat général aux investissements (CIG). Par ailleurs, l'accompagnement des mutations sur les métiers reste flou. A côté des CPER se pose la question de la possibilité de gérer de façon déconcentrée le volet État du fonds social européen (FSE), en lien avec les régions. Ce serait un levier intéressant sur lequel on pourrait combiner les outils de formations professionnels. Les marges de manœuvre sont donc plus à rechercher auprès des outils du CGI et du FSE, plutôt que sur l'aspect contractualisation.

L'ARF propose qu'il y ait dans chaque communauté d'universités et d'établissements (COMUE) une plate-forme mutualisant éducation au développement durable dans l'enseignement supérieur et développement de prestations, de capitalisation des compétences. Ces plates-formes pourraient déboucher sur de l'appui au changement et du développement de partenariat avec les collectivités locales.

L'ARF s'interroge sur les évolutions possibles du statut du déchet, notamment pour la réparation et la valorisation.

Concernant l'élaboration de la stratégie des régions pour l'économie circulaire, qui se fait en collaboration avec l'ADEME, des premiers rendus sont attendus pour la mi-juin et des guides méthodologiques pour l'automne.

L'ARF mentionne la nécessité de porter la création d'un espace européen de concertation pour l'EEDD. Il serait bien que l'EEDD soit un des fils conducteurs des CPER.

La **FNSEA** pose la question des propositions de la ministre sur la méthanisation. Elle demande d'être très attentifs, notamment dans la législation, à la préservation des sols.

Les propositions relatives à la gestion quantitative de l'eau autour des projets de territoires ont été validées en CNE en décembre 2013, et la FNSEA s'étonne que les évolutions qui en découlent n'aient été transmises aux agences de l'eau. Enfin, la FNSEA regrette que les partenariats dans le cadre de l'information et de la sensibilisation au développement durable, soient à ce stade plutôt entre acteurs publics et souhaitent que ces partenariats soient étendus au monde de l'entreprise.

L'**AdCF** précise que sur les mesures 24 et 28, sont attendus non seulement les décrets, mais également les financements. Elle précise que le service public de l'eau et de l'assainissement est actuellement très fractionné et qu'il est nécessaire d'avancer vers une gestion intégrée du grand cycle de l'eau et vers un grand service public de l'eau et de l'assainissement.

La **FNH** s'interroge sur la disparition des mesures sur la reconnaissance de l'engagement des bénévoles (table ronde « Gouvernance » de la FRTE 2012) et sur l'épandage aérien. La **FNH** souhaite également des éclaircissements sur ce que deviennent les travaux du CFE.

Le **WWF** réitère la demande de saisine de l'IFREMER pour pouvoir disposer de toutes les données sur la pêche profonde, et objectiver le débat : le pourcentage de temps passé par les bateaux en pêche profonde, le pourcentage de captures profondes par rapport aux captures totales, le pourcentage d'espèces pêchées en eaux profondes dans le chiffre d'affaire des bateaux. Le WWF demande quelle est la position de la France à Bruxelles sur ce sujet. **II** souligne que le Premier ministre s'était engagé dans la FRTE 2013 à ce qu'il y ait une meilleure connaissance des pratiques de pêche profonde (mesure 38c), et que l'absence d'accès aux données de l'IFREMER empêche de respecter cet engagement.

**Surfrider** souhaite connaître l'avancement du décret sur la taxation des sacs plastiques. Elle demande également, quelle sera la position de la France lors du Conseil du mois de juin sur le projet de directive relative aux sacs plastiques votée au Parlement le 16 avril dernier.

**Patricia Blanc** indique qu'il n'y a pas de propositions législatives sur le statut de déchet dans le projet de loi de programmation sur la transition énergétique, car il existe déjà depuis 2008 une directive cadre au niveau européen qui définit ce qu'est un déchet. Elle permet aux États membres d'organiser des procédures nationales de sortie du statut de déchets, ce qui permet par la suite de les échanger et valoriser plus facilement. La France procède par arrêtés ministériels. Deux arrêtés de sortie du statut de déchets sont en ainsi cours de finalisation : l'un pour les bois d'emballages et l'autre pour les granulats du BTP, ce qui permettra d'améliorer le recyclage, avec des critères environnementaux. Patricia Blanc indique que les travaux du CFE sur les déchets ne sont pas terminés. Le rapporteur du groupe déchets est venu présenter l'état des travaux au Conseil National des Déchets du 16 avril. L'objectif est toujours la remise du rapport du groupe pour le mois de juin. Il est bien prévu dans le projet de plan déchets 2020 des actions pour la valorisation des déchets organiques, et notamment la méthanisation, avec l'idée d'améliorer et encourager la collecte séparée des bio-déchets. Le gouvernement agit également dans le cadre du plan EMAA (énergie méthanisation azote agricole) adopté en 2013, par exemple avec la simplification du cadre des installations classées pour les installations de méthanisation agricoles, en relevant le seuil d'enregistrement.

Le décret sacs plastiques n'a effectivement pas encore été publié. D'intenses discussions interministérielles ont eu lieu sur les exceptions, mais sont non conclusives à ce stade. La position de la France sur la directive européenne n'est par ailleurs pas encore arbitrée.

**Laurent Roy** indique, pour la gestion quantitative de l'eau, qu'un premier courrier a été envoyé à l'ensemble des directeurs des agences de l'eau pour les informer de la décision du gouvernement de lever le moratoire sur le financement à condition de la réalisation d'un projet de territoire. La définition de ce projet de territoire a fait l'objet d'un groupe de travail puis d'une présentation au CNE en décembre 2013 débouchant sur une circulaire plus précise en attente de la validation de la ministre. Sur les aspects GEMAPI, le travail réglementaire sur les modalités de mise en œuvre ainsi que sur la circulaire d'application est en cours, de même que le travail sur la taxe additionnelle facultative à disposition des EPCI pour financer cette compétence. Sur la structuration des services publics d'eau et d'assainissement, une proposition figurait dans la première version du projet de loi décentralisation, pour remonter cette compétence assainissement au niveau des EPCI à fiscalité propre.

**Christophe Chassande** indique que la position défendue en groupe pêche est qu'il est fondamental de préserver aussi bien les espèces d'eaux profondes et les écosystèmes marins vulnérables, mais que ceci n'a pas de lien avec l'interdiction d'un engin en particulier. Il précise que des données complémentaires ont été demandées à l'IFREMER. Des retours partiels ont pu être obtenus. Il faudra étudier les modalités selon lesquelles elles pourront faire l'objet d'échanges.

**Xavier Bonnet** précise sur les métiers de la biodiversité que le sujet sera traité dans le cadre du dispositif État exemplaire.

**Michelle Jouhaneau** précise sur les partenariats avec les acteurs économiques que cette question fait l'objet d'un examen dans le cadre du Conseil national éducation économie mis en place fin 2013 pour un dialogue entre le monde de l'enseignement et le monde de l'entreprise. Pour le projet d'espace européen, des travaux sont en cours dans le cadre de l'espace national de concertation de l'EEDD.

Le **WWF** indique que la réponse de la DPMA sur la pêche profonde n'est pas satisfaisante, la demande de communication des données ayant été formalisée il y a 8 mois. WWF s'interroge sur la volonté de l'administration à communiquer ces données avant la fin de la réforme. L'interdiction du chalutage profond est basée sur l'éventualité de lourdes conséquences économiques, cet argument n'ayant pas de sens tant qu'il n'est pas étayé par des chiffres. Deux engagements ne sont pas respectés : la mesure du Premier ministre sur l'amélioration de la connaissance sur la pêche profonde, et l'association des parties prenantes à la définition de la position française.

**Jean-Paul Albertini** précise, concernant le suivi de la FRTE 2012, que certaines mesures sont effectivement achevées, et que d'autres ont été poursuivies dans le cadre de la FRTE 2013 ; quelques-unes, en tout petit nombre, n'ont pas pu avancer telles qu'elles étaient énoncées, ce qui mène à des impasses, et nécessite d'étudier comment les faire aboutir autrement. Il indique que le tableau des FRTE 2012 et 2013 sera rendu public en tenant compte des remarques du CNTE.

## VI. Mise en œuvre de la mesure 14 de la feuille de route pour la transition écologique (présentation du Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie)

**Jean-Paul Albertini** remercie Danielle Kaisergruber, présidente du Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie (CNFPTLV), de venir présenter l'état d'avancement de la mesure 14 de la feuille de route pour la transition écologique 2013.

En introduction, **Danielle Kaisergruber** effectue une rapide présentation du CNFPTLV. Le conseil est de composition quadripartite : il rassemble des représentants des partenaires sociaux, des ministères impliqués sur les questions de formation professionnelle, des régions et un certain nombre de parties prenantes parmi lesquelles les CCI, les chambres de métiers, les chambres d'agriculture, les organismes de formation. Le conseil compte également des représentants de l'UNSA et de la FSU.

Le champ d'activité du conseil recouvre la formation professionnelle tout au long de la vie, c'est à dire à la fois la formation initiale et continue. Le conseil va se transformer prochainement, dans le cadre de l'application de la loi du 5 mars 2014, pour devenir le conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CNEFOP). Il englobera, en fusionnant avec le conseil national de l'emploi, les problématiques emploi et orientation. Seront également constitués des comités régionaux emploi, formation et orientation professionnelle, ce qui signifie que les régions seront très présentes dans le CNEFOP.

Au début de l'année 2014, le CNFPTLV a reçu une double saisine du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, et du ministre du travail, de l'emploi, du dialogue social et de la formation professionnelle, relative à la question des formations. Deux axes de travail ont été donnés à la mission confiée au CNFPTLV : d'une part, l'établissement de priorités nationales concernant les formations nécessaires à la transition écologique et d'autre part, la capitalisation sur les pratiques actuelles mises en œuvre par les régions et les branches professionnelles.

Danielle Kaisergruber apporte quelques précisions concernant la question des nouveaux métiers. Elle indique que les nouveaux métiers sont assez rares, et qu'il y a surtout de nouvelles compétences, qui viennent s'ajouter aux métiers anciens et les transformer. Il faut donc les repérer pour les inclure dans les cursus initiaux, et les offrir aux salariés des différentes branches en formation continue ou en reconversion professionnelle. Il faut également les repérer pour les signaler sur le marché du travail. Il est essentiel d'attacher une importance particulière au verdissement des diplômes, et aux titres et certifications délivrés. Ils doivent être lisibles pour tout le monde.

Sur les deux axes de travail de la mission, les premières données ont été recueillies au mois de mars, et un groupe de travail a été mis en place afin de procéder à des auditions. La première réunion a eu lieu fin mars et la seconde le 30 avril. La première échéance fixée par les ministres se situe en septembre, le groupe de travail devant rendre ses premiers résultats, à l'issue desquels l'opportunité de la poursuite du travail engagé sera envisagée. Il serait à cet égard intéressant que le groupe de travail puisse auditionner les membres du CNTE qui ne font pas partie du CNFPLV.

Danielle Kaisergruber porte le souci que ce groupe de travail ne répète pas les travaux déjà effectués ailleurs. Dès la première réunion, les travaux réalisés par l'observatoire des emplois de l'économie verte, et ceux réalisés dans le cadre de la convention entre le commissariat général et le centre d'études et de recherche sur les qualifications, ont ainsi été présentés.

**Le RAC** fait part de deux points de vigilance concernant la mise en œuvre de la transition énergétique. Le premier point concerne la compétence des acteurs, des entreprises, qui vont

mettre en œuvre la transition, notamment dans le secteur du bâtiment. La transition énergétique n'a de sens que si l'on fait des économies d'énergie suffisantes pour justifier l'investissement des particuliers. Il y a donc encore beaucoup de progrès à faire dans le secteur du bâtiment. Le second point d'attention porte sur le recours aux travailleurs détachés dans le cadre de la rénovation thermique des bâtiments. Alors que la ministre a indiqué ce matin qu'il était important de lutter contre la délocalisation, le RAC souhaiterait savoir ce qui est prévu dans ce secteur.

Pour **la CFDT**, un gros travail a été fait, et un changement culturel a été opéré pour amener la formation professionnelle vers une formation tout au long de la vie. De nombreuses structures ont également fait un travail important concernant la transition écologique, comme l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA). Au niveau national, le CNTE permet d'établir un dialogue entre les partenaires sociaux et l'ensemble de la société. La CFDT s'interroge sur l'opportunité de l'ouverture d'un espace de dialogue avec les associations environnementales au niveau territorial, tant sur le contenu des formations que des compétences. Ce serait une reconnaissance des compétences affichées et un besoin pour les partenaires sociaux d'être éclairés sur les spécificités en jeu.

**La CGPME** souligne pour sa part que lors de la conférence environnementale 2013, l'importance de la formation initiale et continue dans les PME dans le cadre du processus de transition écologique avait été soulignée. Le principal levier en la matière est l'évolution des compétences et la reconversion des métiers. La formation est importante pour les acteurs en place, tant salariés que dirigeants. Le processus en cours est donc positif, mais il est aussi important d'associer les branches professionnelles à ces reconversions.

**Surfrider** insiste pour sa part sur la formation des magistrats, qu'il juge lacunaire en matière de compétences environnementales. Il s'agit d'une question importante dans la mesure où une telle formation pourrait se révéler précieuse sur les questions contentieuses. Surfrider évoque également le fait que les assises nationales de la mer comportaient un volet relatif à la formation, notamment au développement durable, pour les métiers maritimes. L'organisation s'interroge donc sur l'existence d'une passerelle entre leurs travaux et ceux du CNFPTLV.

**Le CNPMM** s'interroge également sur les ponts existants entre le CNFPTLV et le conseil spécialisé de la formation professionnelle maritime, car ce dernier travaille déjà sur l'intégration des compétences de développement durable dans les formations maritimes.

**L'ARF** se félicite de l'inflexion sur la question de la formation tout au long de la vie. S'agissant des énergies nouvelles, il ne faut pas omettre dans la formation tous les enjeux relatifs à la concertation et à l'acceptabilité des projets. L'ARF souligne en outre la nécessité d'outils et de lieux de démonstration, notamment en lien avec des ONG, ce qui est profitable et efficace. Par exemple, la question des apprentis n'a pas été beaucoup évoquée. Or, en Rhône-Alpes tous les centres d'apprentissage sont par exemple éco-responsables, avec une formation au développement durable obligatoire pour les apprentis.

En réponse au RAC concernant les métiers du bâtiment, **Danielle Kaisergruber** précise que deux choses doivent être prises en compte. Tout d'abord, il faut noter qu'un représentant de la Fédération française du bâtiment (FFB) est associé aux travaux du conseil, et que le conseil a souhaité que, concernant la mission en cours, un représentant de la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) soit également associé, afin que la dimension de l'entreprise artisanale soit prise en compte. Il faut en outre porter attention aux

ensemblers du secteur du bâtiment : maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrages et architectes. Sur la question des travailleurs détachés soulevée par le RAC, la directive européenne sur la prestation de services rend parfaitement légale le détachement de salariés d'une entreprise européenne en qualité de prestataires d'une entreprise française.

En réponse aux points soulevés concernant les professions maritimes, **Danielle Kaisergruber** précise qu'elle ne connaissait pas le conseil national de la formation dans le domaine de la mer. Elle en prend note afin d'associer ce conseil aux travaux en cours. La question de l'élargissement des espaces de dialogue aux ONG devra être traitée une fois la première phase des travaux achevée, si le travail est amené à se poursuivre au-delà du mois de septembre et dès lors que des déclinaisons régionales seraient envisagées. Enfin, concernant les branches professionnelles, Danielle Kaisergruber précise qu'un certain nombre d'entre elles seront associées directement, dès lors qu'il s'agit de secteurs prioritaires. Il y aura également une bonne association des observatoires de branche. Il faut toutefois noter que ces derniers ne correspondent pas nécessairement au découpage des branches professionnelles.

**La CFDT** précise que, sur ce dernier point, un travail important a été fait dans le cadre des comités de filières. On sort du contexte des branches pour aller vers de la coopération entre métiers. Il y a ainsi un effort important de collaboration transverse.

La CFDT souligne également l'existence du projet « Build up skills » en Europe. Les rapports issus des travaux menés dans ce cadre seront prochainement disponibles, avec des apports d'ores et déjà très conséquents en termes de notions de compétences transversales (à savoir comment repérer dans un métier une compétence qui pourrait être utile dans un autre).

Considérant la nécessité de mobiliser des ensemblers en matière de transition écologique, il est nécessaire de regarder l'opportunité de rendre obligatoire la fonction d'intégrateur du développement durable, comme cela a été fait pour les coordinateurs santé et sécurité, avec des résultats très probants. La réussite d'un grand projet de construction, la coordination de corps de métiers qui s'ignorent, est un enjeu considérable.

Concernant le parallèle entre la mobilisation institutionnelle et la mobilisation partenariale, on voit que la mobilisation par plusieurs ministères du CNFPTLV permet de déboucher sur la production de travaux en peu de temps. Mais parallèlement, la mobilisation des partenaires sociaux est nécessaire, car depuis les lois Grenelle les branches professionnelles ont peu avancé. Or, la mobilisation de toutes les branches, et pas seulement des branches du bâtiment ou des transports, est indispensable.

**Danielle Kaisergruber** précise, sur ce dernier point, que les actions des branches professionnelles et des partenaires sociaux ne se limitent pas aux recueils des accords issus des négociations collectives.

**Jean-Paul Albertini** remercie Danielle Kaisergruber de son exposé devant le CNTE.

L'ordre du jour étant épuisé, **Jean-Paul Albertini** clôt la réunion. Les prochaines réunions auront lieu en juin/juillet, le CNTE ne pouvant se réunir en mai en raison des élections européennes.

**Annexe 1 : liste des participants par organisme**

ORGANISME	PARTICIPANT	QUALITE
<b>Membres de droit</b>		
CESE	Anne-Marie DUCROUX	Membre de droit
CGDD	Jean-Paul ALBERTINI	membre de droit
<b>Collège collectivités territoriales</b>		
ARF	Christophe CLERGEAU	Titulaire
ARF	Alain CHABROLLE	Suppléant
ADF	Eric GAUTIER	Titulaire
ADF	Benjamin ELOIRE	Suppléant
AdCF	Corinne CASANOVA	Titulaire
AdCF	Jean REVEREAULT	Suppléant
AMF	Excusé	
<b>Collège Syndicats salariés</b>		
CGT	Dominique LAUNAY	Titulaire
CGT	Daniel GENESTE	Suppléant
CFDT	Dominique OLIVIER	Titulaire
CFDT	Patrick PIERRON	Titulaire
CFDT	Sophie GAUDEUL	Experte
FO	Pascal PAVAGEAU	Titulaire
FO	Jacky CHORIN	Expert
CFTC	Denis LAVAT	Titulaire
CFTC	Patrice LE ROUE	Expert
CFE-CGC	Alexandre GRILLAT	Suppléant
<b>Collège Employeurs</b>		
MEDEF	Gilles VERMOT-DESROCHES	Suppléant
MEDEF	Laurence ROUGER-DE-GRIVEL	Suppléante
MEDEF	Philippe PRUDHON	Suppléant
MEDEF	Olivier SUTTERLIN	Suppléant
CGPME	Jean-François CARBONNE	Titulaire

ORGANISME	PARTICIPANT	QUALITE
CGPME	Sandrine BOURGOGNE	Suppléante
CGPME	Florian MASSEUBE	Expert
CGPME	Sébastien FAURE	Expert
FNSEA	Louis CAYEUX	Suppléant
FNSEA	Christiane LAMBERT	Titulaire
FNSEA	Nelly LE CORRE-GABENS	Suppléante
FNSEA	Eric THIROUIN	Expert
FNSEA	Théo BOUCHARDEAU	Expert
FNSEA	Aurore BESCOND	Expert
UPA	Sabine BASILI	Titulaire
UPA	Alain CHOUGUIAT	Expert
UPA	Nathalie ROY	Experte
<b>Collège ONG</b>		
Les Amis de la Terre	Martine LAPLANTE	Suppléante
LPO	Allain BOUGRAIN-DUBOURG	Titulaire
LPO	Yves VERILHAC	Expert
FNE	Denez L'HOSTIS	Titulaire
FNE	Benoît HARTMANN	Expert
FNH	Cécile OSTRIA	Titulaire
WWF	Philippe GERMA	Titulaire
WWF	Isabelle LAUDON	Experte
Humanité et Biodiversité	Christophe AUBEL	Titulaire
RAC	Pierre PERBOS	Titulaire
Surfrider	Antidia CITORES	Suppléante
<b>Membres associés</b>		
UFC – Que choisir	Excusé	
CLCV	Excusé	

ORGANISME	PARTICIPANT	QUALITE
UNAF	Dominique ALLAUME-BOBE	Titulaire
CEGES	Emmanuel SOULIAS	Titulaire
CNAJEP	Antoine DULIN	Suppléant
CFEEDD	Roland GERARD	Titulaire
FNC	Claude BUSSY	Suppléant
FNPF	Hamid OUMOUSA	Expert
<b>Collège parlementaire</b>		
Sénat	Alain RICHARD	Titulaire
Sénat	Ronan DANTEC	Suppléant
Assemblée Nationale	Denis BAUPIN	Titulaire
Assemblée Nationale	Jean-Louis ROUMEGAS	Expert
Parlement Européen	Excusé	
<b>Établissements publics ou organismes</b>		
ADEME	Bruno LECHEVIN	Titulaire
ADEME	Nadia BOEGLIN	Experte
CDC	Pierre DUCRET	Titulaire
CCI France	Bénédicte SERGENT	Suppléante
CCI France	Arnaud COMITI	Expert
APCMA	Sarah TRIPON	Experte
APCA	Didier MARTEAU	Titulaire
APCA	Julien AUBRAT	Expert
CPU/CGE	Excusé	
CNPMEM	Perrine DUCLOY	Experte
CSFPFTB	Alice SEQUE-WEILL	Experte
<b>MEDDE</b>		
Cabinet MEDDE	Guillaume LEFORESTIER	
DGEC	Laurent MICHEL	
DGPR	Patricia BLANC	
DGPR	Cédric BOURILLET	
DGPR	Sylvie DRUGEON	

ORGANISME	PARTICIPANT	QUALITE
DGPR	Vincent DESIGNOLLE	
DGITM	Jean-Bernard KOVARIK	
DGITM	Annette GOGNEAU	
SG-DAEI	Philippe GEIGER	
CGEDD	Patrice PARISE	
DGALN-DEB	Laurent ROY	
DPMA	Christophe CHASSANDE	
CGDD	Michel GARREAU	
CGDD	Xavier BONNET	
CGDD	Stéphane HOCQUET	
CGDD	Sylvain MOREAU	
CGDD	Françoise NIRASCOU	
CGDD	Marie RENNE	
CGDD	Fabrice CYTERMANN	
CGDD	Gwénaëlle BAUDET	
CGDD	Joana JANIW	
CGDD	Déborah PAWLIK	
CGDD	Léa BOISSONADE	
<b>Autres participants</b>		
MINEFI	Fabrice DAMBRINE	
MINEFI	Didier PILLET	
Min. Culture	Jean-Pierre LALAUT	
MSJEPVA	Fabienne COBLENCE	
Education nationale	Jean-Michel VALANTIN	
Education nationale	Juliette DECQ	
Défense	Manh LARGEMAIN	
Enseignement supérieur	Catherine CHAUFFRAY	
Min. Droits des femmes	Julien NIZRI	
Outre-Mer	Pascal COLIN	
CNFPTLV	Danielle KAISERGRUBER	



## **Annexe 2 : Avis adopté en séance sur la stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens**

Le Conseil national de la transition écologique,

saisi par la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie d'un projet de stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens,

constatant que l'engagement pris par le Gouvernement lors de la conférence environnementale de septembre 2012 d'élaborer une stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens a été tenu,

soulignant l'importance de la question des perturbateurs endocriniens en matière de risques pour la santé publique et pour l'environnement et la nécessité d'une forte mobilisation de tous les acteurs concernés, en application du principe de précaution,

prenant note avec intérêt du large travail de concertation engagé en vue de l'élaboration de cette stratégie et en particulier des propositions formulées par le groupe de travail multi-acteurs ainsi que des éléments apportés par la consultation publique ouverte du 19 août au 20 septembre 2013 sur le rapport de ce groupe de travail, qui a suscité une très forte participation,

prenant acte des connaissances scientifiques actuellement disponibles sur les perturbateurs endocriniens et de la nécessité d'approfondir la recherche et la surveillance des effets de ces substances sur la santé, la biodiversité et les milieux, notamment aquatiques,

soulignant la nécessité d'adapter les réglementations à ces nouvelles connaissances, en faisant de l'évolution des législations européennes transversales et sectorielles une priorité,

insistant sur les opportunités pour l'innovation et les leviers de compétitivité qu'ouvre et accompagne cette stratégie,

rappelant l'importance d'une mobilisation forte de l'ensemble des parties prenantes pour la mise en oeuvre de cette stratégie, au niveau national comme dans les territoires, et la nécessaire association du grand public à la prévention des risques chimiques,

### **Sur les objectifs stratégiques**

1- approuve les objectifs stratégiques proposés et invite le Gouvernement à veiller à la mise en oeuvre de la stratégie, notamment dans le cadre du Plan National Santé Environnement, afin que ces objectifs puissent être atteints.

### **Sur l'axe Recherche, Valorisation et Surveillance**

2- soutient l'inscription de la thématique des perturbateurs endocriniens parmi les axes forts de la recherche en santé-environnement.

3- soutient le projet de plateforme public-privé visant à développer les liens entre la recherche et la capacité de l'industrie à utiliser des tests fiables pour les substances qu'elle développe afin d'éviter des découvertes tardives de propriétés de perturbation endocrinienne. Ce projet porte sur des enjeux de santé, d'environnement, mais également de compétitivité et d'emplois :

capacité d'anticipation de l'industrie française, avantage comparatif sur d'autres pays, développement d'une offre nationale de laboratoires compétents, valorisation de la recherche nationale, etc. Aussi, le CNTE encourage le Gouvernement dans la conduite de l'étude de faisabilité du projet, puis la mise en place des dispositifs adaptés pour l'accompagnement de la recherche de financements par les acteurs intéressés. Certains acteurs estiment nécessaire de prévoir dès l'étude de faisabilité une dimension européenne au projet et demandent une clarification de la gouvernance et du financement de la plateforme.

#### **Sur l'axe Expertise sur les substances**

4- note avec intérêt les objectifs fixés par le Gouvernement à ses agences de sécurité sanitaire, effort minimum pour une contribution de l'expertise française à la hauteur de ses ambitions européennes.

#### **Sur l'axe Réglementation et Substitution des perturbateurs endocriniens**

5- insiste sur l'harmonisation européenne nécessaire, en ce qui concerne l'adoption d'une définition des perturbateurs endocriniens et des mesures réglementaires, notamment pour l'application des règlements Reach, biocides et produits phytosanitaires. Le collègue employeur souligne la nécessité que le calendrier d'examen des substances soit harmonisé au niveau européen.

6- estime que la position décrite par la stratégie et que prendra la France notamment dans le contexte de l'étude d'impact annoncée par la Commission européenne, est pragmatique et progressiste. Certains acteurs estiment que la définition de l'OMS<sup>1</sup> qui fait consensus, devrait figurer comme référence dans la Stratégie Nationale. Pour certains, la position de la France devrait rester ouverte afin d'intégrer les conclusions à venir des débats scientifiques actuellement en cours au niveau international et européen. Ainsi, ces acteurs considèrent que le refus d'accompagner la définition de critères opérationnels, tels que la puissance, est de nature à rendre la réglementation non applicable. La création de 3 catégories de perturbateurs endocriniens leur apparaît également prématurée.

7- approuve le soutien envisagé aux démarches de substitution menées par les entreprises industrielles et la référence aux dispositifs prévus dans le deuxième programme d'investissements d'avenir.

#### **Sur l'axe Formation et Information**

8- estime primordial de soutenir la formation et l'information des professionnels et du grand public afin de permettre aux consommateurs, aux travailleurs et à l'ensemble de la population d'être informés afin de pouvoir se protéger et protéger l'environnement; reconnaît que la problématique doit être élargie à l'ensemble des risques chimiques et appelle à la bonne intégration de cette thématique dans le Plan National Santé Environnement III et le Plan Santé Travail III.

émet un avis favorable à la publication prochaine par le Gouvernement de la version définitive de cette stratégie.

Avis certifié conforme par le Commissaire général au développement durable  
Jean-Paul ALBERTINI

---

<sup>1</sup> « Un perturbateur endocrinien est une substance ou un mélange exogène qui altère les fonctions du système endocrinien et entraîne en conséquence des effets nocifs sur la santé d'un organisme intact ou de sa descendance, ou de (sous-) populations. » (OMS/IPCS 2002)



## LE CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



### Compte-rendu de la réunion du Conseil national de la transition écologique (CNTE) du 3 juillet 2014

*Annexes : - Liste des participants*

*- Avis adopté en séance sur le projet de loi ratifiant les ordonnances n° 2014-355 du 20 mars 2014 relative à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement, n° 2014-356 du 20 mars 2014 relative à l'expérimentation d'un certificat de projet et n° 2014-619 du 12 juin 2014 relative à l'expérimentation d'une autorisation unique pour les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement*

*- Avis adopté en séance sur le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte*

#### **1/ Adoption du procès verbal de la séance du 29 avril 2014**

**La ministre** ouvre la réunion en proposant à l'adoption le procès-verbal de la réunion du 29 avril. En l'absence de demandes complémentaires de modifications, le procès-verbal est adopté.

**Jean-Paul Albertini, Commissaire général au développement durable**, donne ensuite lecture des pouvoirs formés pour cette réunion (cf. annexe 1).

#### **2/ Délibération sur le projet de loi ratifiant les ordonnances n° 2014-355 du 20 mars 2014 relative à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement, n° 2014-356 du 20 mars 2014 relative à l'expérimentation d'un certificat de projet et n° 2014-619 du 12 juin 2014 relative à l'expérimentation d'une autorisation unique pour les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement**

**La ministre** propose au CNTE d'examiner l'avis portant sur le projet de loi ratifiant les ordonnances des 20 mars et 12 juin 2014 relatives à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement, à l'expérimentation d'un certificat de projet et à l'expérimentation d'une autorisation unique pour les installations ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement.

La ministre passe la parole à Julien BOUCHER, directeur des affaires juridiques du MEDDE, pour un rappel du contexte juridique.

**Julien BOUCHER** rappelle que la loi du 2 janvier 2014 habilitant le gouvernement à simplifier la vie des entreprises avait autorisé le gouvernement à prévoir, à titre expérimental, des dispositions pour une durée de trois ans, dans certaines régions, permettant la délivrance d'une autorisation unique aux porteurs de projets en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement et en matière d'installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation au titre la loi sur l'eau, ainsi qu'à mettre en place un dispositif dit de certificat de projet. Pour mettre en œuvre cette habilitation, trois ordonnances sont intervenues : deux ordonnances du 20 mars 2014 concernant l'autorisation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et le certificat de projet, et une ordonnance du 12 juin 2014 en matière d'autorisation unique au titre de la loi sur l'eau.

La loi du 2 janvier 2014 prévoyait qu'un projet de loi de ratification devait être déposé dans un délai de cinq mois à compter de la publication de ces ordonnances. C'est l'objet du projet proposé pour avis au CNTE. Ce projet de loi est parallèlement soumis au Conseil d'Etat, la section des travaux publics l'examinant le 8 juillet.

Julien BOUCHER indique que l'effet du dépôt de ce projet de loi sera d'éviter la caducité des ordonnances, et que seul le vote du projet de loi confèrera valeur législative aux ordonnances. Il précise en outre que le gouvernement a déposé un amendement au projet de loi relatif à la biodiversité, pour prévoir la généralisation, à l'ensemble du territoire national, de l'expérimentation relative à l'autorisation unique pour les installations soumises à autorisation au titre de la loi sur l'eau.

Sur ce point, **la ministre** précise que, plutôt que de lancer des expérimentations qui vont durer trois ans, il est préférable de les généraliser immédiatement à l'ensemble du pays, afin de se prémunir contre le risque d'avoir des territoires à deux vitesses. En effet, avec la montée en puissance des énergies renouvelables, il est important de savoir, quand il y a par exemple un projet d'ouvrage, s'il porte atteinte à l'environnement, ou a contrario, s'il répond aux critères d'exigence environnementale et peut démarrer au plus vite. En France, les temps d'instruction des projets sont deux à trois fois supérieurs au délai moyen des autres pays européens, provoquant souvent un découragement des filières d'énergies renouvelables.

La ministre propose donc, tout en maintenant l'exigence d'évaluation du processus, d'autoriser l'expérimentation de l'autorisation unique à l'échelle nationale.

Parallèlement, il est nécessaire d'accélérer les travaux de modernisation du droit de l'environnement et d'installer les groupes de travail, sur des sujets qui nécessitent d'approfondir la réflexion collective. La ministre précise à cet égard avoir demandé que leur composition intègre les propositions formulées par les membres de la commission spécialisée sur la modernisation du droit de l'environnement.

En réaction, **FNE** fait part de son inquiétude face aux propositions formulées. L'organisation s'est engagée de façon constructive dans le processus, mais considère que la manière de procéder est décourageante et irrespectueuse pour les personnes qui se sont investies dans ce travail, notamment au sein de la commission spécialisée sur la modernisation du droit de l'environnement. Les décisions prises sont très disparates, sans que les impacts n'aient été mesurés et sans réelle efficacité en matière de modernisation. Pour FNE, un signal politique fort doit être envoyé pour revenir à l'ambition initiale. La sécurité juridique n'est pas assurée, notamment en termes de conformité des dispositifs avec les directives communautaires. L'organisation souligne une rupture de confiance. Certaines annonces ont d'ores et déjà été faites par la ministre, mais FNE ne souhaite pas cautionner la démarche mise en œuvre dans ces conditions.

**Humanité et biodiversité** précise que l'organisation était ouverte à une véritable modernisation du droit de l'environnement mais que celle-ci semble encore loin d'être effective. Ces trois ordonnances posent de nombreuses questions, et soulèvent un problème de méthode. Humanité et biodiversité regrette ainsi qu'il soit proposé au CNTE, dans l'avis qui lui est soumis, de ne pas émettre d'objection sur le projet de loi, au motif que les réflexions issues des travaux de la commission spécialisée ont reçu des réponses et aurait souhaité qu'un vrai débat de fond puisse avoir lieu. Humanité et biodiversité indique que, en l'état, l'organisation ne votera pas l'avis, non pas en raison d'une opposition à l'expérimentation mais d'une opposition à la méthode de travail.

Par ailleurs, Humanité et biodiversité rappelle que la commission devait être dans une démarche dynamique positive, mais qu'elle ne remplit pas son rôle de plaque tournante de la modernisation.

Pour l'**ARF**, il convient également de veiller au raccourcissement des délais de raccordement -aujourd'hui très longs- par le distributeur, afin de bénéficier pleinement de la réduction de la durée des démarches administratives. Il faudrait donc mettre en place une convention avec le distributeur pour que les projets éoliens ou photovoltaïques soient raccordés plus rapidement.

L'**APCA** insiste sur le fait qu'aujourd'hui, chaque porteur de projet est en proie à des délais inacceptables en matière d'autorisation. Il n'est pas rare ainsi que six mois soient nécessaires à l'INRA pour donner une réponse sur un projet.

Le **MEDEF** indique que l'organisation soutient la démarche dans un souci de simplification, démarche initiée dans le cadre des États généraux de la modernisation du droit de l'environnement. Le projet de loi de ratification est donc soutenu sans réserve par l'organisation.

Si le principe de la simplification administrative recueille le soutien de **FO**, l'organisation rappelle que les objectifs d'exigence doivent être sauvegardés, la traduction opérationnelle de la simplification ne devant pas aboutir à une baisse des exigences environnementales. Par exemple, l'organisation d'une enquête unique peut poser problème.

FO fait part également de son scepticisme quant à la réduction des délais, car aujourd'hui les procédures sont conduites en parallèle. FO craint également que les services ne subissent une pression supplémentaire. En outre, la logique du guichet unique implique une capacité d'expertise technique supplémentaire. L'organisation s'interroge donc sur la nature des moyens qui seront déployés pour l'autorisation unique et le certificat de projet. En l'absence de ces garanties, FO s'abstiendra sur ce projet, à ce stade d'avancement.

L'**AdCF** fait part de son intérêt pour cette expérimentation mais indique entendre également les craintes locales. L'organisation souhaiterait donc aujourd'hui qu'une évaluation des outils soit menée a minima, dans un délais relativement court.

En réponse, **la ministre** précise qu'elle partage les préoccupations exprimées, et qu'il ne s'agit pas de régresser en matière de protection de l'environnement. La ministre indique que mettre en place rapidement une telle réforme ne doit pas se faire au détriment de la qualité de la mise en œuvre. La généralisation de l'expérimentation est animée par une idée simple, à savoir que si l'expérimentation est bonne pour trois régions, elle peut tout à fait être étendue à l'ensemble du territoire.

Dans le dispositif actuel, l'expérimentation est en effet réalisée dans trois régions, ce qui est restreint, puis peut déboucher au bout de trois ans sur une généralisation. Ce dispositif doit être plus ambitieux. Parallèlement, si un projet n'est pas conforme aux règles environnementales, il faut y mettre un terme immédiatement. Il est nécessaire de donner aux entreprises agissant en matière d'énergies renouvelables les moyens d'investir.

La ministre propose par ailleurs que les premiers projets d'autorisation unique soient menés en transparence, et qu'ils puissent être examinés devant le CNTE ou devant la commission spécialisée sur la modernisation du droit de l'environnement, afin que chacun puisse voir comment les instructions ont été conduites. La ministre s'engage à ce que, chaque fois qu'un projet d'autorisation unique aura été déposé, le CNTE puisse s'en saisir, et que lorsqu'un refus aura été formulé il puisse être assumé. La ministre rappelle son respect pour ceux qui ne vont pas voter en faveur de l'avis, ou s'abstenir, mais souligne que sa détermination est réelle.

**Le député Philippe PLISSON** indique qu'il a porté, sur son territoire, un projet éolien pendant 6 ans. Or, après l'épuisement des voies de recours, les nombreuses procédures, le projet a été abandonné car il était devenu caduc et obsolète. Une simplification des procédures est donc nécessaire.

En l'absence de demandes de modifications du projet d'avis, la ministre soumet l'avis au vote.

L'avis est adopté par :

- 25 votes pour : ARF (2), ADF (1), AdCF (2), AMF (2), CFDT (2), CFTC (1), CFE-CGC (1), MEDEF (3), CGPME (2), FNSEA (2), UPA (1), UNAF (1), CEGES (1), Sénat (2), Assemblée nationale (2),
- 6 abstentions : FO (2) UFC-Que choisir (1), CLCV (1), CNAJEP (1), CFEEDD (1)
- 8 votes contre : Amis de la Terre (1) LPO (1), FNE (1), FNH (1), WWF (1), Humanité et Biodiversité (1), RAC (1), Surfrider (1),

**La CGT** précise qu'elle ne souhaite pas prendre part au vote car l'expérimentation n'a pas encore été évaluée.

### **3/ Délibération sur le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte**

**La ministre** souligne l'importance du travail mené au sein de la commission spécialisée du CNTE sur ce projet de loi, qui fixe des engagements de long terme et propose également des actions opérationnelles immédiates.

Elle rappelle que différents outils d'accompagnement financier de la transition énergétique sont d'ores et déjà arbitrés dans leur principe ou mis en place :

- La rénovation énergétique va bénéficier d'un effet de levier important et immédiat. Les travaux engagés par les particuliers pourront bénéficier d'allègements fiscaux à compter du 1<sup>er</sup> septembre.
- Le décret sur l'éco-conditionnalité fortement demandé par les filières du bâtiment pour relancer le prêt à taux zéro a été signé.
- La ligne de prêts de la Caisse des dépôts et consignations pour aider les collectivités territoriales à investir sur la performance énergétique des bâtiments publics et sur la construction des bâtiments à énergie positive est en place, à hauteur de 5 milliards d'euros. Les collectivités pourront engager jusqu'à 5 millions d'euros par opération, sans apport initial,

remboursables sur une durée de 20 à 40 ans à un taux de correspondant au taux du livret A + 0,75 % + 0,75 %, soit 2 % en juillet 2014.

- Le tiers financement par les régions, que certaines expérimentent déjà, offre la possibilité d'obtenir l'avance totale des fonds.

- Enfin, un fonds de la transition énergétique doté d'un milliard et demi d'euros va être mis en place à partir de ressources extra budgétaires et va permettre un effet de levier à travers notamment le financement des appels à projet sur les 1 500 méthaniseurs, les 200 territoires à énergie positive, le déploiement des bornes électriques, le lancement d'appel à projet pour 20 territoires « zéro gaspillage zéro déchet ». Les appels à projet sont en cours de rédaction. La ministre rappelle qu'elle a souhaité une accélération des travaux de l'ADEME pour une conclusion avant fin juillet, de façon à ce que les différents acteurs puissent se projeter dans l'action en septembre.

En termes de méthode pour cette délibération, **la ministre** propose de faire un tour de table afin que chacun puisse insister sur les points du projet d'avis qui lui paraissent importants.

La **LPO** rappelle l'importance du travail mené en parallèle sur le projet de loi au sein du Conseil économique, social et environnemental. Elle regrette que la biodiversité ne figure qu'en creux dans le texte alors que ses impacts sont réels à travers les dispositions concernant le photovoltaïque ou la rénovation du bâti notamment. Elle souhaite donc que la biodiversité soit explicitement mentionnée.

Le **MEDEF** rappelle l'importance du travail accompli par la Commission spécialisée. Il se félicite de la volonté partagée par les différents membres de prendre en compte tous les avis et de rechercher un réel consensus. Il présente cependant différents points sur lesquels il n'est pas complètement en phase avec le projet d'avis.

Le MEDEF estime que l'étude d'impact n'est pas satisfaisante et souhaite qu'une mention soit portée dans l'avis à ce propos. Il considère notamment qu'elle n'évalue pas suffisamment les impacts sur les activités des consommateurs d'énergie, sur la compétitivité et sur les emplois détruits ou créés.

Le MEDEF considère que l'efficacité énergétique est un point central de la transition énergétique. Il est cependant opposé à la présence d'objectifs chiffrés à l'horizon 2030 en raison des complications que l'accumulation d'objectifs peut entraîner et du besoin de laisser une certaine flexibilité.

Il propose la rédaction suivante sur ce sujet : « Le CNTE réaffirme le rôle essentiel de l'efficacité énergétique, et recommande de définir et piloter une trajectoire d'efficacité énergétique en cohérence avec les objectifs fixés à 2050 ». Si des membres du CNTE souhaitent maintenir l'objectif chiffré, il propose d'écrire : « Certains membres souhaitent qu'un objectif à l'horizon 2030 soit fixé. ».

Le MEDEF est d'accord pour que le principe du droit d'accès de tous à l'énergie et au service de l'énergie figure dans l'avis.

Le MEDEF est favorable au tiers financement sous réserve du respect des règles prudentielles et de sécurité financière, et ne souhaite donc pas une dérogation au monopole bancaire. Dans l'avis, il souhaite dissocier le soutien aux sociétés de tiers financement à capital majoritairement public et la dérogation au monopole.

Concernant la rédaction de l'avis, il souhaite éviter dans le texte la qualification des majorités ou des oppositions car cela soulève des difficultés de représentativité. Il propose d'utiliser la terminologie « certains », lorsqu'il n'y a pas unanimité, dans l'ensemble de l'avis.

Concernant les certificats d'économie d'énergie, le MEDEF ne s'associe pas à la fixation d'un minimum de réalisation de 50% de certificats dans le domaine de l'énergie pour chaque obligé. Pour les obligés en matière de carburant, la troisième période fixe un objectif

ambitieux de 45% des obligations sur les distributeurs de carburant. Or le MEDEF considère qu'il est difficile d'avoir des résultats dans ce domaine.

Il considère nécessaire de laisser la flexibilité aux obligés de définir les actions les plus pertinentes et s'oppose à cet objectif de 50%. Il propose d'utiliser la terminologie « certains ». Concernant l'efficacité énergétique pour les appareils électroménagers de grande consommation, le MEDEF ne souhaite pas un ciblage spécifique mais propose de cibler l'ensemble des appareils électriques et électroniques, notamment dans le cadre des marchés publics. Il propose : « promouvoir l'efficacité énergétique pour les appareils électriques et électroniques notamment dans le cadre des marchés publics ». Il propose également de faire référence à la réglementation européenne.

Le MEDEF est favorable à ce que le CNTE propose d'ajouter des mesures du plan mobilité active présenté par le Secrétaire d'Etat chargé des transports, de la mer et de la pêche, Frédéric Cuvillier, aux dispositions du projet de loi.

Le MEDEF s'oppose à la demande d'introduction de dispositions en faveur du Service Public Régional de l'Efficacité Energétique, des Agences Locales de l'Energie et du climat et des Espaces Info Energies qu'il ne considère pas du domaine de la loi. Il soulève également le problème du financement de ces activités.

Enfin, le MEDEF indique que dans la mesure où l'avis traduira bien ces différents points de convergence et de divergence, il votera en faveur de son adoption.

**La ministre** répond à ces premières interventions.

Elle rappelle que la biodiversité fait l'objet d'un autre projet de loi important mais considère qu'il est effectivement pertinent de faire le lien avec ce sujet, par exemple dans l'exposé des motifs.

Concernant les remarques du MEDEF, la ministre est favorable à ce que des améliorations soient apportées à l'étude d'impact.

La ministre souhaite maintenir des objectifs chiffrés à l'horizon 2030, qui répondent à un besoin de clarté et de mobilisation, y compris pour les entreprises. Elle assume la volonté politique d'adopter et d'atteindre des objectifs ambitieux qui seront si besoin réajustés à l'approche de l'échéance.

La ministre considère que le développement du tiers financement est nécessaire. Elle rappelle sa volonté de débloquer les prêts à taux zéro avec le décret qui va transférer vers des tiers vérificateurs le contrôle dont les banques étaient chargées. Les collectivités locales et les régions doivent pourvoir mettre en place le tiers financement qui est un complément et un accompagnement du système bancaire et un service rendu au plus près des usagers. Il ne s'agit pas d'une dérogation en tant que telle au monopole mais de mettre en œuvre un partenariat intelligent entre le système bancaire, les régions, la Banque Publique d'Investissement et la Banque Européenne d'Investissement pour financer la transition énergétique.

Concernant l'extension des certificats d'économie d'énergie, la ministre retient la formulation proposée par le MEDEF. Le service public régional doit faire l'objet d'une discussion avec les régions afin de ne pas imposer un modèle uniforme et unique. La ministre rappelle que les régions sont à l'avant-garde sur la transition énergétique et souligne également la montée en puissance des intercommunalités et le refus d'une logique de confrontation entre les collectivités. Elle souhaite que soit affirmée dans le texte l'importance des régions et des partenariats, en évitant un monopole de la région par rapport aux autres collectivités.

Concernant les plates-formes d'information énergie climat dans les intercommunalités ou les plates-formes ADEME, la ministre souhaite éviter les conflits sur le territoire à travers la reconnaissance de chefs de file et de partenariats. Il s'agit d'éviter les doublons, la loi devant



affirmer le monopole d'une compétence mais ne pas exclure des structures qui font un travail de qualité.

**Le député Denis Baupin** salue le texte du projet d'avis et le travail préparatoire réalisé en concertation. Il regrette cependant qu'une partie des points de consensus obtenus au cours de ce travail préparatoire soit déconstruit en séance.

Il rappelle que l'objectif sur l'efficacité énergétique à horizon 2030 faisait partie d'un consensus en commission spécialisée, dans le cadre d'un compromis global sur un ensemble de paragraphes. Il souligne que l'efficacité énergétique n'est pas une punition mais un élément positif, notamment parce qu'elle améliore la compétitivité et diminue la dépendance énergétique du pays. Il souhaite donc maintenir la formulation engageant l'ensemble du CNTE.

Il se réjouit de la position de la ministre sur le tiers financement et indique qu'il existe déjà des dérogations au monopole bancaire et que la création de sociétés d'économie mixte (SEM) de tiers financement ne déstabilisera pas le milieu bancaire en France. Il ajoute que le texte propose essentiellement une simplification du dispositif existant.

Il développe un avis inverse à celui du MEDEF sur les certificats d'économie d'énergie, considérant qu'il est d'autant plus nécessaire d'essayer d'atteindre les objectifs que cela est compliqué. Il ajoute que l'objectif du facteur 4 en 2050 n'est atteignable qu'en réduisant la dépendance aux énergies fossiles pour la mobilité. Il rappelle qu'il est co-auteur avec la sénatrice Fabienne Keller d'un rapport sur la mobilité écologique qui comporte plusieurs préconisations sur des dispositifs en matière de CEE pour travailler sur la mobilité : soutien aux initiatives sur le covoiturage et l'auto-partage, soutien au développement des véhicules les plus sobres, dispositifs d'information en terme d'intermodalités...

Il pense nécessaire de signifier aux pétroliers que c'est dans leur domaine qu'ils ont un rôle à jouer en matière d'efficacité énergétique.

Concernant la simplification pour les énergies renouvelables, il propose une reformulation de l'avis du CNTE qui pourrait être acceptée par l'ensemble des membres : « Par ailleurs, le CNTE demande qu'à protection constante ou renforcée de l'environnement, les propositions complémentaires suivantes soient examinées ».

Concernant le nucléaire, il est favorable à la demande de l'ASN qui souhaite que les prolongations de réacteur au-delà de 40 ans se fassent dans des conditions de concertation renforcée. Il demande que ces dispositions soient reprises dans la loi.

**La ministre** répond à ces interventions et propose le maintien du texte « Le CNTE propose de rajouter un objectif d'efficacité énergétique à horizon 2030. »

**Le MEDEF** propose que sur les points de désaccord soit écrit dans l'avis « certains membres ». Le MEDEF est réservé car un objectif risque de poser certains problèmes dont le découplage entre l'efficacité énergétique et la croissance économique. Il propose la formulation « Le CNTE recommande qu'une trajectoire soit définie en cohérence avec les objectifs en matières d'efficacité énergétique, en cohérence avec les objectifs 2050 et certains demandent un objectif à horizon 2030. »

**La ministre** propose une solution de compromis : « Une majorité des membres du CNTE propose de rajouter un objectif d'efficacité énergétique ». Concernant les énergies renouvelables, la ministre propose l'usage de la formulation « Le CNTE ». Concernant la question de nucléaire, la ministre valide la formulation « Certains membres proposent ».

**La FNH** rappelle l'importance de stabiliser un texte et de voter un avis pour permettre sa prise en compte. Elle est favorable à un point d'étape en 2030 sur l'efficacité énergétique et insiste sur l'utilisation dans l'avis de la notion de grande majorité.

Concernant la rénovation des bâtiments, elle propose que soit ajoutée l'idée que l'Etat montre la voie et mette en place un programme ambitieux de rénovation énergétique de son parc bâti. Elle propose également différents ajouts sur :

- La qualité de l'air et les problèmes énergétiques ;
- Une définition technique du véhicule sobre ;
- Le principe d'un soutien aux mobilités alternatives avec une déclinaison dans l'appel à projet pour les territoires à énergie positive ;
- Les engagements volontaires des entreprises ;
- Des objectifs ambitieux pour les départements et territoires d'Outre-mer ;
- Un complément à la proposition de la CGPME au titre 7 en précisant : « notamment celles qui s'engagent dans l'économie circulaire » ;
- Le fait au titre 8 que la loi prévoit une date de publication pour la Programmation Pluriannuelle de l'Energie ;
- Le suivi des outils et moyens financiers publics et privés ;
- L'association des citoyens aux différentes instances ;
- Le fait que le CNTE recommande la déclinaison au niveau de chaque région d'une gouvernance régionale ;
- Le droit à l'expérimentation des collectivités, déjà prévu pour les énergies renouvelables et les réseaux, qui pourrait être utilement étendu à d'autres thématiques ;
- Le développement des Agences locales de l'énergie et du climat à encourager.

**La ministre** est favorable à l'intégration de ces différentes propositions qui ne soulèvent pas d'objection.

**La FNSEA** se réjouit du travail préparatoire constructif et de la recherche de consensus menée. Le secteur agricole se sent particulièrement concerné par ce sujet étant à la fois consommateur et producteur. La FNSEA propose 3 amendements :

- L'étude d'impact doit être approfondie sur les aspects socio-économiques des orientations qui sont prises.
- Concernant le soutien aux énergies renouvelables, la FNSEA exprime des inquiétudes concernant les dispositifs de soutien et le rapprochement des prix de marché et rappelle qu'en matière de projets photovoltaïques ou de méthanisation, cela a pu donner lieu à des « *stop and go* » fortement préjudiciables. Elle propose d'ajouter une formulation pour les petits et moyens projets et les filières non matures.
- Dans le titre 7, elle propose la rédaction « le CNTE » et non « certains membres » au sujet des financements adaptés aux PME/TPE.

Enfin, en terme de rédaction de l'avis, elle rappelle que l'usage de la formulation « certains » dans le texte permet l'atteinte d'un consensus autour de l'avis.

**La ministre** maintient la qualification de la majorité sur l'objectif 2030, mais est d'accord sur l'usage du terme « certains » quand il n'y a pas de consensus dans les autres cas. Les autres points, qui ne suscitent pas d'objections, sont intégrés.

**L'AdCF** regrette que dans son titre IV « Lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire : de la conception des produits à leur recyclage », la loi fasse porter les contraintes sur les collectivités locales plutôt que de traiter de l'éco-conception des produits et de la responsabilité des producteurs. Elle souhaite voir réaffirmer la responsabilité intégrale des producteurs dans la production des déchets et rappelle que les collectivités locales ne doivent pas être pénalisées. Elle propose d'ajouter la mention « Certains membres soulignent la nécessité de réaffirmer la nécessité d'aller vers la responsabilité des producteurs. »

L'AdCF souligne également un manque sur la territorialisation de la transition énergétique et diverses questions sur la distribution locale, notamment le caractère prescriptif des schémas. Elle rappelle le besoin de coordination entre l'échelon régional de programmation et les autorités organisatrices.

Elle rappelle également les problèmes existants sur le financement du fonds chaleur.

Elle indique l'intérêt des collectivités pour l'objectif de rénovation énergétique de 500 000 logements, notamment du fait de l'impact sur l'emploi local, et leur soutien à la création du chèque énergie.

L'AdCF souhaite enfin que la transition énergétique soit le fait de partenaires égaux : un Etat qui donne l'impulsion et des collectivités en état d'agir et de réaliser le tiers financement. Elle demande des précisions sur la territorialisation de la transition, l'articulation entre les schémas régionaux et la mise en œuvre du service public de l'efficacité énergétique.

**La ministre** rappelle que le service public relatif à la transition énergétique reviendra dans le projet de loi après la phase d'écoute et de consultation en cours, notamment avec les régions. Le schéma territorial sera clarifié, le projet de loi prévoyant le développement des plateformes d'information dans l'ensemble des intercommunalités, et tiendra compte du travail fait actuellement par les collectivités locales, notamment par les régions.

**Le sénateur Alain Richard** souligne que le processus de transition engage l'ensemble de notre économie et de notre société. La France ne peut s'offrir 22 politiques de l'énergie ou 2 000, en raisonnant au niveau des intercommunalités. S'il peut exister une capacité d'adaptation ou de modulation, ce processus ne peut être entièrement fragmenté et surtout ne peut faire l'objet de contradictions.

**La ministre** confirme le besoin de travailler pour stabiliser l'organisation territoriale. La politique énergétique de long terme du pays ne sera pas l'otage de conflits locaux. Il est important à la fois de partir des projets, de définir le chef de file du territoire et de permettre une certaine liberté d'organisation territoriale dans le cadre de l'existence d'un service public de l'énergie. Cela ne doit pas affaiblir le cadre national de la politique et la mise en mouvement des territoires locaux, et respecter les identités qui ne sont pas uniformes sur l'ensemble du pays.

**Le WWF** est en accord avec le député Denis Baupin et la FNH concernant le recul du MEDEF sur l'efficacité énergétique par rapport à la position tenue en commission spécialisée. Il souhaite que soit précisé dans l'avis que le MEDEF ou le collègue employeur bloque le consensus sur ce sujet.

Concernant l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990, il est indiqué dans l'avis que « Certains membres souhaitent que l'objectif de 40% soit

un plancher ». Compte tenu de l'importance de ce point et de l'accueil par la France l'an prochain de la conférence des nations unies sur le climat, le WWF demande qu'il soit utilisé la formulation « Le CNTE » ou à défaut « une majorité ».

**La ministre** souligne que la mention de ce point est une avancée mais constate l'absence de consensus et propose donc de maintenir le terme « Certains ».

**La CGPME** salue le travail préparatoire réalisé et souligne que le projet d'avis est issu d'un équilibre fragile à préserver. Elle formule différentes remarques et propositions d'amendements sur :

- La nécessité d'inscrire les dispositions législatives et réglementaires dans un cadre lisible, stable et pérenne ;
- Le maintien de réserves sur l'étude d'impact, pas assez précise notamment sur les conséquences économiques et sociales de la loi ;
- La levée de réserves exprimées antérieurement sur la mention d'une efficacité énergétique pour les appareils de grande consommation dans la mesure où est ajoutée la mention : «en conformité avec les réglementations européenne.» ;
- L'articulation des dispositions du projet de loi avec le décret du Grenelle de l'environnement sur la rénovation des bâtiments tertiaires ;
- l'ajout des entreprises au deuxième paragraphe du titre II (ajout des entreprises) ;
- L'élargissement de la notion de précarité énergétique aux entreprises ;
- Le remplacement par les termes «électrique et électronique» des termes «électroménager de grande consommation» ;
- L'importance de la stabilité et de la lisibilité des législations et réglementations relatives aux énergies renouvelables.

**La ministre** propose d'intégrer ces points qui ne suscitent pas d'objections.

**La CGT** indique que l'amendement du MEDEF qui demande à substituer dans l'article 1 l'objectif de prix compétitif par un objectif de compétitivité de l'économie française constitue un renversement de la logique du texte qu'elle ne peut accepter.

**La ministre** propose de supprimer la proposition du MEDEF qui est redondante.

**Le sénateur Alain Richard** se satisfait de voir créer une Commission des comptes de l'énergie. Il souhaite cependant porter certaines améliorations au texte et fera des propositions en ce sens. Il souligne le besoin pour l'ensemble des partenaires du CNTE d'un véritable outil de mesure de l'impact des différents modes d'intervention qui vont se développer et peuvent se contredire : réglementation, changement du système de prix, subventions, prélèvements... Il souligne que la santé économique du pays est un enjeu commun et qu'un débat national « objectif » basé sur les données de la commission des comptes de l'énergie est nécessaire pour connaître les effets réels de l'ensemble des interventions. Il s'agit de disposer d'un outil pour conduire une politique dans la durée et voir si les interventions, période par période, ont des impacts positifs.

**La ministre** rappelle que la création d'une commission des Comptes de l'énergie est réglementaire et qu'elle souhaite que les décrets d'application soient présentés avec la loi.

**L'AMF** souligne la volonté des maires d'agir pour la transition énergétique, notamment dans le domaine de l'efficacité énergétique, et indique son accord avec le projet d'avis. Elle souligne le besoin de moyens juridiques, techniques et financiers pour les collectivités. Elle souhaite qu'il soit précisé que la ligne de prêts de 5 milliards de la Caisse des dépôts et Consignation prévue pour les collectivités locales est ouverte à toutes les collectivités. Elle se satisfait de constater que le projet de loi comporte d'importantes simplifications comme elle en avait exprimé le souhait. Elle indique que le dispositif des certificats d'économie d'énergie est difficile à mettre en œuvre pour les petites et moyennes collectivités locales et souhaiterait que ce point soit pris en compte, éventuellement dans les décrets d'application. Concernant la CSPE, elle rappelle qu'elle souhaitait qu'un élu local soit présent au comité de gestion. Enfin, l'AMF est satisfaite des dispositions concernant le chèque énergie et souhaite des précisions sur son application, notamment au fioul.

**La ministre** confirme qu'il n'y a pas de critère lié à la taille des communes dans l'accès aux prêts de la Caisse des dépôts. Concernant les certificats d'économie d'énergie, le décret prévoit de passer à un système déclaratif avec contrôle a posteriori. Enfin, le chèque énergie sera étendu à toutes les formes d'énergie.

**Le RAC** rappelle le long travail mené par la commission spécialisée et sa recherche du consensus. Il regrette le recul du MEDEF sur certains points où prévalaient des accords. Concernant l'efficacité énergétique, il rappelle le besoin d'un objectif à horizon 2030 pour les industriels et acteurs de la filière. En l'absence de consensus sur ce point, le RAC considère qu'il n'y a plus consensus au paragraphe 3 du titre 1 concernant le prix compétitif de l'énergie. Pour le RAC, la compétitivité, au sens de la facture énergétique, provient à la fois du prix et de la quantité consommée. Le fait de ne considérer que le prix sans la quantité consommée entraînera une perte de compétitivité en ne menant pas les actions de réduction de la consommation d'énergie nécessaire.

**La ministre** propose à nouveau la suppression de cet amendement relatif à la compétitivité.

**Le MEDEF** souhaite le maintien de son amendement sur l'objectif de compétitivité de l'économie française. Le MEDEF considère qu'il y a un recouvrement entre l'article 1 et l'article 2 du projet de loi. Dès lors que dans l'article 1, il est indiqué qu'une économie sobre en énergie et en ressources est visée, il lui semble plus clair d'insérer l'objectif quantitatif dans l'article 2. Il propose donc dans son amendement de déplacer le maintien du prix compétitif de l'article 1 vers l'article 2.

**Le RAC** objecte que le prix compétitif de l'énergie n'étant pas quantifié, il doit demeurer à l'article 1. Concernant les dispositions relatives au bâtiment, le RAC soutient les mesures incitatives et d'obligation « embarquée » pour les grands travaux. Il regrette cependant la création d'une obligation d'étude qui n'est pas toujours nécessaire à l'occasion d'un ravalement. Concernant les transports, le RAC considère important que les travaux de la conférence environnementale puissent alimenter le projet de loi en amendements gouvernementaux.

Pour la programmation pluriannuelle de l'énergie, le RAC ne trouve pas mention d'une date de publication dans la loi, alors qu'une date est bien prévue pour la stratégie nationale bas carbone. Il souhaiterait une publication avant la COP21.

Concernant la précarité énergétique le RAC souhaite rappeler l'importance du financement du chèque énergie et le nécessaire accompagnement des ménages dans la rénovation énergétique pour leur permettre de sortir de la précarité.

La **Ministre** indique être favorable à des amendements gouvernementaux permettant d'intégrer les travaux de la conférence environnementale.

Concernant la publication de la programmation pluriannuelle de l'énergie, la date de 2015 est prévue dans le texte. Le travail se fera parallèlement au débat parlementaire pour permettre de donner une visibilité sur le contenu de la programmation pluriannuelle.

Enfin le chèque énergie pourra être travaillé pour en faire un outil d'orientation de la consommation.

Le **MEDEF** revient sur sa proposition d'amendement relatif à la compétitivité. En l'absence de consensus, il propose de maintenir son amendement en l'introduisant par la formulation «Certains membres».

Le **ministre** accepte dans un esprit de consensus de maintenir l'amendement à l'avis proposé par le MEDEF en le complétant de la formulation « D'autres manifestent leur opposition à cette proposition ». Elle indique également que cette demande de modification du projet de loi ne sera pas retenue.

Le **député Philippe Plisson** rappelle qu'il a animé un groupe au sein de l'Assemblée nationale qui a participé par son intermédiaire à la construction du projet la loi et qui se félicite de cette co-construction. Le député fait part de leurs analyses :

- Il souligne différents manques concernant les transports, en particulier les déplacements doux : vélo, co-voiturage.
- En lien avec la loi de décentralisation, une réflexion et des perspectives sont souhaitées sur des schémas régionaux d'infrastructures de transports en commun pour les déplacements doux dans les territoires.
- De même dans les périphéries des villes ou des zones littorales touristiques, une obligation de disposition de transports en commun dans les projets d'urbanisme devrait être prévue dans la loi.
- Concernant les biocarburants, les dispositions du projet ne leur semblent pas correspondre aux objectifs écologiques.
- Les dispositions relatives à l'économie circulaire, qui mériterait à elle seule une loi, devraient être renforcées.
- Concernant les énergies renouvelables, des points particuliers notamment sur la loi littoral ou les radars devront être abordés.
- Concernant la sûreté nucléaire, les problèmes de la taxe affectée pour financer les audits des centrales dans les cas de prolongation et des moyens de l'ASN devront être abordés.

L'**UPA** indique que pour elle, le point essentiel du projet de loi est l'obligation de travaux pour les logements ou bâtiments tertiaires. L'UPA rappelle que d'une manière générale, elle privilégie le principe de l'incitation plutôt que des obligations entraînant un accroissement des charges des entreprises. En l'espèce, elle détaille trois motifs à son opposition :

- Un risque d'éviction sur l'investissement productif des entreprises ;

- Un risque de favorisation des stratégies d'évitement ;
- Un risque de développement du travail non déclaré.

Elle formule également les remarques suivantes :

- Soutien à l'amendement relatif à l'approfondissement des études d'impacts socio-économiques de la loi.
- Demande de précision sur le calendrier des décrets et projets d'ordonnances ainsi que la méthode de consultation et de concertation.

**La ministre** propose d'intégrer ces points qui ne suscitent pas d'objections.

**La CFDT**, à ce stade de la réunion et compte-tenu du temps restant, limite son intervention à deux sujets qui lui semblent sensibles.

Concernant le nucléaire, la demande du député Denis Baupin pour une transparence renforcée en cas de prolongement d'une centrale lui semble devoir faire consensus que ce soit chez les industriels, les organisations environnementales ou syndicales. Elle souhaite son insertion.

Concernant les concessions hydroélectriques, la mention figurant à l'avis ne lui semble pas suffisante. Ce dossier est très sensible. Par ailleurs, un rapport parlementaire de Mme Battistel a évoqué une multiplicité de réponses possibles aux exigences de libéralisation et d'ouverture à la concurrence des concessions hydrauliques.

Dans ce cadre, la réponse envisagée par le projet de loi, sous la forme de sociétés d'économie mixte dont le périmètre doit être précisé, présente trop de risques pour plusieurs parties : personnels, collectivités territoriales concernées ainsi que pour l'intérêt général et la régulation des services énergétiques (rôle tampon que joue les barrages hydroélectriques).

La CFDT pense qu'une rédaction plus positive de recherche d'un compromis et offrant des garanties aux différentes parties est nécessaire.

**La ministre** propose de conserver les formulations existantes concernant le nucléaire et l'hydroélectricité qui reflètent la diversité du CNTE.

Concernant l'hydroélectricité, la ministre rappelle que la prolongation des concessions lui a été demandée et qu'elle a personnellement défendu cette position au niveau européen. La ministre considère cette prolongation comme la meilleure solution en contrepartie des investissements.

D'autre part, pour éviter la privatisation de l'hydroélectricité, la loi crée des SEM qui vont permettre à la fois la maîtrise sur l'ensemble de la vallée de l'impact environnemental, et la maîtrise publique de cette énergie renouvelable.

**L'ARF** intervient sur 5 points dans l'avis.

- Sur le tiers financement, l'ARF demande le maintien de la rédaction en l'état, en faisant le constat de l'absence d'accompagnement de la rénovation énergétique dans le bâtiment par le secteur bancaire.
- Concernant le passeport rénovation, l'ARF propose de préciser qu'il s'agit d'un véritable carnet de santé du bâtiment, recouvrant un suivi de l'évolution du bâtiment.
- Concernant l'utilisation de matériaux biosourcés dans la rénovation des bâtiments, l'ARF souhaite insister sur le bois de construction, dans une logique de filière globale et territorialisée.
- Concernant l'hydroélectricité, l'ARF, s'exprimant au nom de l'ensemble des collectivités, souhaite nuancer l'avis par l'amendement suivant : «D'autres membres sou-

lignent au contraire l'intérêt du modèle proposé pour une meilleure utilisation de la rente en matière de financement des projets sur le territoire. »

- Concernant le Service public régional de l'efficacité énergétique, l'ARF souhaite dissiper plusieurs malentendus. Il ne s'agit pas de créer un dispositif excessivement complexe ou de rechercher des financements publics mais de donner une consistance à ce qui est déjà acté aujourd'hui. Les régions ont un chef de file affirmé dans la loi qui organise les modalités de l'action commune dans les territoires. L'ARF est favorable à la mention « Afin d'organiser les modalités de l'action commune sur les territoires, certains membres du CNTE souhaitent que le service public régional de l'efficacité énergétique soit introduit dans le projet de loi... ». Les 500 plates-formes qui existeront demain dans les territoires ainsi que l'offre de formations ne seront pas coordonnées au niveau national. Une coordination régionale est nécessaire y compris pour négocier avec les acteurs bancaires.

**La ministre** souligne l'utilité de ces derniers développements sur le service public régional de l'efficacité énergétique, l'importance des politiques contractuelles sur les territoires et l'importance d'inclure toutes les collectivités.

Pour des raisons de clarté, elle propose de ne pas retenir la notion de carnet de santé des bâtiments.

Enfin concernant l'hydroélectricité, elle propose d'ajouter à l'avis la mention proposée.

**Surfrider** souhaite mettre l'accent sur le fret maritime dans la prise en compte dans le projet de loi des mesures qui seront issues de la conférence environnementale. L'aspect maritime du transport n'est en effet pas mentionné dans l'avis alors qu'il s'agit d'une modalité de transport qui n'est pas soumise actuellement à une régulation en matière de gaz à effet de serre.

Surfrider interroge l'administration sur le principe de proximité mentionné au titre IV et son champ d'application. Concerne-t-il uniquement la gestion des déchets ou l'ensemble de l'économie circulaire ? L'association interroge également l'administration sur les dispositions relatives à l'hydroélectricité et le point 10 de l'article 30 qui demande l'exclusion des énergies relatives au courant marin du domaine de l'hydroélectricité.

**Laurent Michel, Directeur général de l'énergie et du climat**, rappelle que la loi de 1919 dispose que la force de l'eau, et donc l'hydroélectricité, est soumise au régime de la concession. Il a été estimé que pour les hydrolennes et énergies marines, le régime d'autorisation d'utilisation du domaine public maritime serait utilisé. Cela inclut également l'énergie houlomotrice.

La **CPU, s'exprimant au nom des universités et grandes écoles**, revient sur l'efficacité énergétique des bâtiments publics et propose un amendement qui permet d'associer le secteur de l'éducation, les différents acteurs et opérateurs pour une meilleure compétitivité et attractivité des territoires.

**Humanité et biodiversité** souhaite intervenir sur un sujet qui ne concerne pas l'avis, et souligne que la loi biodiversité ne semble pas accompagnée dans les faits de financement. Le PIA, la BPI sont évoqués mais il ne semble pas exister d'interlocuteurs pour échanger sur ces sujets.

**La ministre** souligne l'importance de cette question. Elle indique que la biodiversité va être dans le PIA et que, même si les arbitrages budgétaires sont en cours, le budget du ministère



sur la biodiversité est sanctuarisé. Enfin, la ministre propose d'organiser une réunion de travail avec Louis Schweitzer sur les projets relatifs à la biodiversité.

**La ministre** remercie l'ensemble des membres du CNTE pour la qualité des échanges et pour l'ensemble du travail accompli et soumet au vote l'avis tel que finalisé en séance.

L'avis est adopté par :

- 35 votes pour : ARF (2), ADF (2), AdCF (2), AMF (2), CFDT (2), CFTC (1), CFE-CGC (1), MEDEF (3), CGPME (2), FNSEA (2), UPA (1), LPO (1), FNE (1), FNH (1), WWF (1), Humanité et Biodiversité (1), RAC (1), Surfrider (1), UNAF (1), CEGES (1), CNAJEP (1), CFEEDD (1), Sénat (2), Assemblée nationale (2),

- 1 abstention : Amis de la Terre (1)

- 4 votes contre : FO (2), CGT (2)\*

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est close.

\*Après publication de l'avis, la CGT, estimant que le texte publié était différent de celui présenté au moment du vote, a demandé à ce que son vote soit modifié en vote contre.

**Annexe 1 : liste des participants par organisme**

Liste des pouvoirs :

- Le sénateur Ronan DANTEC donne pouvoir au député Denis BAUPIN
- WWF (Isabelle LAUDON) donne pouvoir au RAC (Anne BRINGAULT)
- L'AMF (Michel BOURGAIN) donne pouvoir à l'AMF (Denis MERVILLE)

ORGANISME	PARTICIPANT	QUALITE
<b>Membres de droit</b>		
CESE	Excusé	
CGDD	Jean-Paul ALBERTINI	membre de droit
<b>Collège collectivités territoriales</b>		
ARF	Christophe PORQUIER	Titulaire
ARF	Guy ISAAC-GEORGES	Expert
ADF	Eric GAUTIER	Titulaire
ADF	Benjamin ELOIRE	Suppléant
AdCF	Patrice YUNG	Titulaire
AdCF	Jean REVEREAULT	Suppléant
AdCF	Damien DENIZOT	Expert
AMF	Denis MERVILLE	Titulaire
AMF	Gwénola STEPHAN	Experte
<b>Collège Syndicats salariés</b>		
CGT	Fabienne CRU-MONBLANC	Titulaire
CGT	Daniel GENESTE	Suppléant
CFDT	Dominique OLIVIER	Titulaire
CFDT	Patrick PIERRON	Titulaire
CFDT	Valérie DELPLACE	Suppléante
FO	Pascal PAVAGEAU	Titulaire
FO	Zaïnil NIZARALY	Titulaire
FO	Eric KELLER	Expert
FO	Delphine GIRARD	Experte
CFTC	Denis LAVAT	Titulaire
CFTC	Patrice LE ROUE	Expert

ORGANISME	PARTICIPANT	QUALITE
CFE-CGC	Georges LOUIS	Titulaire
<b>Collège Employeurs</b>		
MEDEF	Robert DURDILLY	Titulaire
MEDEF	Vincent MAGES	Titulaire
MEDEF	Laurence ROUGER-DE-GRIVEL	Suppléante
MEDEF	Michel GUILBAUD	Expert
CGPME	Jean-François CARBONNE	Titulaire
CGPME	Guillaume DE BODARD	Titulaire
CGPME	Sandrine BOURGOGNE	Experte
CGPME	Florian MASSEUBE	Expert
FNSEA	Louis CAYEUX	Suppléant
FNSEA	Christiane LAMBERT	Titulaire
FNSEA	Aurore BESCOND	Expert
UPA	Nathalie ROY	Suppléante
UPA	Sandrine BIZE	Experte
<b>Collège ONG</b>		
Les Amis de la Terre	Florian COMPAIN	Titulaire
LPO	Allain BOUGRAIN-DUBOURG	Titulaire
FNE	Denez L'HOSTIS	Titulaire
FNE	Benoît HARTMANN	Expert
FNH	Cécile OSTRIA	Titulaire
FNH	Matthieu ORPHELIN	Expert
WWF	Diane SIMIU	Experte
WWF	Silvia MARCON	Experte
Humanité et Biodiversité	Christophe AUBEL	Titulaire

ORGANISME	PARTICIPANT	QUALITE
RAC	Anne BRINGAULT	Suppléante
RAC	Isabelle LAUDON	Experte
Surfrider	Antidia CITORES	Suppléante
<b>Membres associés</b>		
UFC – Que choisir	Nicolas MOUCHINO	Suppléant
CLCV	François CARLIER	Titulaire
UNAF	Dominique ALLAUME-BOBE	Titulaire
UNAF	Simone SITBON	Experte
CEGES	Emmanuel SOULIAS	Titulaire
CNAJEP	Hervé PREVOST	Titulaire
CFEEDD	Roland GERARD	Titulaire
FNC	Excusé	
FNPF	Hamid OUMOUSSA	Expert
<b>Collège parlementaire</b>		
Sénat	Alain RICHARD	Titulaire
Assemblée Nationale	Philippe PLISSON	Titulaire
Assemblée Nationale	Denis BAUPIN	Titulaire
Assemblée Nationale	David GREAU	Expert
Parlement Européen	Excusé	
<b>Établissements publics ou organismes</b>		
ADEME	Bruno LECHEVIN	Titulaire
ADEME	Nadia BOEGLIN	Experte
CDC	Excusé	
CCI France	Excusé	
APCMA	Christine URRIBARI	Suppléante
APCA	Didier MARTEAU	Titulaire
APCA	Benjamin BALLOY	Expert
CPU/CGE	Céline LEROY	Experte
CPU/CGE	Daniel GRANDE	Expert

ORGANISME	PARTICIPANT	QUALITE
CNPMEM	Perrine DUCLOY	Experte
CSFPFTB	Luc BOUVAREL	Expert
<b>MEDDE</b>		
Cabinet MEDDE	Guillaume LEFORESTIER	
Cabinet MEDDE	Hélène PESKINE	
Cabinet MEDDE	Antoine PEILLON	
DGEC	Laurent MICHEL	
DGEC	Mario PAIN	
DGEC	Soraya THABET	
DGEC	Laurent LINQUETTE	
DGPR	Patricia BLANC	
DGPR	Gaëlle LE BRETON	
DGITM	Annette GOGNEAU	
DGALN-DEB	Jean-Baptiste BUTLEN	
CGDD	Michel GARREAU	
CGDD	Marie RENNE	
CGDD	Martin BORTZMEYER	
CGDD	Fabrice CYTERMANN	
CGDD	Gwénaëlle BAUDET	
CGDD	Joana JANIW	
CGDD	Déborah PAWLIK	
CGDD	Cécile MIGLIORE	
<b>Autres participants</b>		
Culture	Jean-Pierre LALAUT	
Ministères sociaux	Fabienne COBLENCE	
MENESR nationale	Jean-Michel VALANTIN	
MENESR	Juliette DECQ	
Défense	Hélène PERRET	
MAAF	Marie-Laurence MADIGNIER	
Intérieur	Anne GUIHEUX	

**Annexe 2 : Avis adopté en séance sur le projet de loi ratifiant les ordonnances n° 2014-355 du 20 mars 2014 relative à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement, n° 2014-356 du 20 mars 2014 relative à l'expérimentation d'un certificat de projet et n° 2014-619 du 12 juin 2014 relative à l'expérimentation d'une autorisation unique pour les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement**

Le Conseil national de la transition écologique,

saisi par la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie d'un projet de loi ratifiant les ordonnances n° 2014-355 du 20 mars 2014 relative à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement, n° 2014-356 du 20 mars 2014 relative à l'expérimentation d'un certificat de projet et n° 2014-619 du 12 juin 2014 relative à l'expérimentation d'autorisation unique pour les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement,

attaché au suivi par le Conseil de l'ensemble des travaux de modernisation du droit de l'environnement, en particulier de ceux menés dans la Commission spécialisée constituée à cet effet,

tenant compte des présentations des expérimentations au Conseil le 17 décembre 2013 en point d'information et des projets d'ordonnances objets de cette ratification à la Commission spécialisée les 29 janvier et 5 mars 2014,

ayant formulé des remarques auxquelles des réponses ont été apportées,

n'émet pas d'objection à ce projet.

Avis certifié conforme par le Commissaire général au développement durable

Jean-Paul ALBERTINI

### **Annexe 3 : Avis adopté en séance sur le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte**

Le Conseil National de la Transition Ecologique (CNTE) souhaiterait que les calendriers des décrets d'application de la loi et des ordonnances soient précisés, ainsi que la méthode de concertation et de consultation. Il demande que les dispositions législatives et réglementaires s'inscrivent dans un cadre lisible, stable et pérenne.

Certains membres estiment que l'étude d'impact fournie est insuffisante et soulignent la nécessité d'approfondissements, notamment dans ses dimensions socio-économiques.

#### **Sur le titre I - Définir les objectifs communs pour réussir la transition énergétique, renforcer l'indépendance énergétique de la France et lutter contre le réchauffement climatique,**

les membres du CNTE apprécient le principe de la définition d'objectifs de long terme, et rappellent l'importance de ne pas perdre les objectifs déjà définis dans les textes législatifs antérieurs, notamment la loi POPE. Ils attirent l'attention sur les évolutions de rédaction du texte nécessaires pour clarifier les références aux textes antérieurs et préciser les références croisées entre articles.

Néanmoins, l'objectif de 50% de réduction de la consommation énergétique finale ne fait pas consensus, par contre le CNTE partage un objectif ambitieux d'efficacité énergétique et de découplage de la croissance économique et de consommation énergétique. Le CNTE questionne la définition de la « croissance verte », et rappelle que la transition énergétique doit concerner toute l'économie, ne s'arrête pas aux filières dites « vertes » et prend en compte toutes les filières industrielles.

Certains membres du CNTE souhaitent remplacer dans l'article 1 l'objectif de prix compétitif par un objectif de compétitivité de l'économie française et à l'article 2 mentionner le maintien d'un prix compétitif de l'énergie. D'autres manifestent leur opposition à cette proposition. Une majorité des membres du CNTE propose de rajouter un objectif d'efficacité énergétique à horizon 2030. Le conseil propose d'inclure des dispositions rendant possible de tendre vers un objectif de 100 % de bâtiments rénovés, BBC, ou assimilé, à l'horizon 2050.

Le CNTE souhaite aussi compléter l'objectif relatif à la préservation de la santé humaine et de l'environnement par un principe de réduction des risques technologiques majeurs. Enfin les propositions suivantes ont aussi été formulées : élargir le principe du droit d'accès de tous à l'énergie et aux services énergétiques, introduire dans l'article 3 une mention de l'efficacité énergétique pour les appareils de grande consommation, en conformité avec les réglementations européenne.

Certains membres s'interrogent par ailleurs sur la compatibilité entre les différents objectifs définis aux articles 1 et 2, et sur l'utilité d'un objectif de réduction de la consommation des énergies fossiles en complément d'un objectif de réduction des émissions de GES. D'autres proposent que cet objectif de réduction de la consommation d'énergie fossile soit exprimé en énergie primaire plutôt qu'en énergie finale. Certains membres souhaitent que l'objectif de 40% de réduction des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990 soit un plancher.

Le CNTE rappelle la nécessité de bien prendre en compte les interactions entre la transition énergétique et la préservation de la biodiversité.

## **Sur le titre II – Mieux rénover les bâtiments pour économiser l'énergie, faire baisser les factures et créer des emplois,**

les membres du CNTE rappellent leur attente sur la sortie du décret sur les bâtiments tertiaires, assortie des modalités de financement nécessaires à sa mise en œuvre. Ils appellent par ailleurs l'Etat, via notamment ses établissements publics, et les collectivités territoriales, à faire preuve d'exemplarité et à mettre en place un plan ambitieux de rénovation énergétique de son parc bâti.

Les membres du CNTE ont pris connaissance des propositions contenues dans le projet de loi en matière de rénovation thermique des bâtiments résidentiels et tertiaires et d'efficacité énergétique. Le CNTE s'interroge sur l'articulation des dispositions du projet de loi avec le décret tertiaire.

La question de l'obligation de rénovation énergétique lors des travaux a fait l'objet de nombreux débats sans qu'un consensus puisse se dégager sur les propositions faites : si certains acteurs trouvent les propositions trop restrictives pour permettre d'atteindre des taux de rénovations importants, d'autres au contraire s'opposent à ces dispositions au motif qu'elles s'avéreront trop contraignantes pour les ménages les plus modestes et les entreprises ou aussi susceptibles de bloquer les travaux, même si elles sont minimales.

Certains néanmoins approuvent les rédactions proposées. L'ensemble des membres du CNTE insiste sur la nécessité d'accompagner cette obligation de rénovation des moyens de financement adéquats à destination des ménages, et rappellent l'importance de développer une filière professionnelle à même de relever ces défis, notamment concernant la professionnalisation des études préalables proposées. Certains soulignent la nécessité de moyens de financement dédiés à destination des TPE et des PME.

Les membres du CNTE insistent aussi sur l'importance du passeport rénovation, et expriment leur souhait de le voir inscrit dans la loi.

Certains membres du CNTE soutiennent la création de sociétés de tiers financement à capital majoritairement public notamment sous forme de société d'économie mixte (SEM) sous réserve de règles prudentielles et de sécurité financière adaptées au contexte assurant la sécurité financière des épargnants. Une grande majorité se dégage en faveur du recours à une dérogation au monopole bancaire.

Le CNTE rappelle par ailleurs l'importance de considérer la question de la précarité énergétique quand on aborde la rénovation énergétique des logements, pour les particuliers mais aussi pour les entreprises. Certains proposent d'introduire des objectifs spécifiques sur le sujet, en reprenant les chiffres proposés lors du DNTE ; d'autres suggèrent qu'une part des certificats d'économie d'énergie soit fléchée vers la réduction de la précarité énergétique. Enfin certains acteurs souhaitent rappeler leur attente sur les études concernant la décence et la salubrité des logements à venir dans le cadre de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové.

Certains membres du CNTE s'interrogent sur les dispositions de l'article 5, et notamment sur les modalités de financement des moyens de productions d'énergies renouvelables considérés, ainsi que de leur contrôle.

Les membres du CNTE formulent en outre des propositions complémentaires : promouvoir l'efficacité énergétique pour les appareils électriques et électroniques, notamment dans le cadre des marchés publics ; promouvoir, conformément aux recommandations du DNTE, l'efficacité énergétique dans l'industrie et la transformation de l'appareil productif ; orienter

une partie des sommes collectées par le livret développement durable vers l'amélioration de l'efficacité énergétique. Enfin, certains proposent, dans le cadre des certificats d'économie d'énergie, de fixer à chaque obligé un minimum de réalisation de 50% de certificats dans le domaine de l'énergie qu'il commercialise.

Certains membres du CNTE proposent que la loi encourage l'utilisation des matériels biosourcés, et notamment du bois construction, dans la rénovation des bâtiments.

### **Sur le titre III – Développer les transports propres pour améliorer la qualité de l'air et protéger la santé des français,**

les membres du CNTE approuvent la pertinence de traiter de la question des transports et de la mobilité dans le contexte de la transition énergétique. Ils approuvent aussi l'ambition de traiter conjointement de l'enjeu de la qualité de l'air.

Le CNTE propose de remplacer l'expression « protéger la santé des français » par « protéger la santé ».

Concernant le développement du véhicule électrique, un consensus est dégagé sur le fait que l'ensemble des motorisations alternatives au moteur thermique classique doivent être soutenues et développées, sans se limiter au soutien au seul véhicule électrique. En particulier, les véhicules utilisant le gaz notamment d'origine renouvelable, ou l'hydrogène, doivent bénéficier de toute l'attention des pouvoirs publics, ainsi que, pour certains, le moteur thermique 2L/100 km ou les motorisations thermiques plus performantes en attente des nouvelles technologies. Le projet de loi pourrait être l'occasion d'introduire une définition du véhicule sobre dans toutes ses dimensions, prenant en compte le bilan carbone et les émissions de polluants locaux et de lui accorder des avantages en termes de circulation ou de stationnement notamment. Le soutien à ce type de véhicules doit concerner le renouvellement des flottes comme l'innovation et la R&D.

Les membres du CNTE attirent par ailleurs l'attention sur les contraintes sur le réseau électrique que peut faire peser le développement d'un grand nombre de bornes de recharge, selon les choix qui seront faits en termes de bornes lentes ou rapides. Certains s'inquiètent des modalités de financements qui sont envisagés pour ces infrastructures, et du rôle que les collectivités locales pourraient être amenées à jouer, avec une articulation à trouver avec leurs propres stratégies locales.

Les objectifs de développement des biocarburants font l'objet d'expressions contrastées de la part de certains membres du CNTE : si certains s'opposent aux biocarburants de 1<sup>ère</sup> génération et sont vigilants sur les biocarburants de 2<sup>ème</sup> génération, d'autres souhaitent rappeler que le développement des filières de 2<sup>ème</sup> génération passe par la première génération.

Les membres du CNTE insistent sur l'importance de considérer la question de la mobilité durable dans sa globalité, et de favoriser la diversité des solutions de mobilité sans se limiter aux seules propositions contenues dans le projet de loi, concentrées sur les aspects véhicules. Ils rappellent la nécessité de la lutte contre l'étalement urbain, ainsi que le développement des modes de transports alternatifs à la route, y compris pour le fret. Les membres du CNTE rappellent la proposition du Grenelle qui déclarait d'intérêt général le fret ferroviaire, fluvial et par cabotage maritime. Ils recommandent la prise en compte dans le projet de loi des mesures qui seront issues de la conférence environnementale, notamment concernant le fret maritime. Le CNTE propose d'introduire dans le projet de loi des mesures du plan mobilité active présenté par Frédéric Cuvillier, secrétaire d'Etat aux transports, à la mer et à la pêche, ou de faire bénéficier d'avantages spécifiques les véhicules à fort taux d'occupation ; et

mettent en avant le rôle que pourraient jouer les négociations collectives dans ces PDE. Certains souhaitent intégrer le télétravail dans les PDE (plans de déplacement d'entreprises), et les généraliser. Le principe d'un soutien aux mobilités alternatives pourrait être utilement ajouté dans la loi et se concrétiser notamment par exemple, par un volet « mobilité » dans l'appel à projet sur les territoires à énergie positive. Certains membres regrettent que le projet de loi n'aborde pas la question de la précarité énergétique appliquée aux transports individuels. En effet, les populations les plus fragiles dans l'emploi sont celles qui habitent le plus loin de leur(s) lieu(x) de travail, sont le plus éloignées des transports en commun (d'un point de vue spatial et du fait des horaires décalés), ont des véhicules anciens (voire même aucun). L'abaissement des vitesses limites est évoqué mais ne recueille pas le consensus.

Enfin, concernant la qualité de l'air, certains proposent de rénover la classification des véhicules selon leur niveau d'émission en tenant compte de leur état réel mesuré lors du contrôle technique et non pas de leur simple ancienneté.

D'autres soulignent le caractère discriminatoire pour les entreprises de la distribution que représentent les dispositions proposées en matière d'objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Certains recommandent que le projet de loi prévoie la possibilité, pour d'autres secteurs volontaires de s'engager à leur tour sur des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

#### **Sur le titre IV - Lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire : de la conception des produits à leur recyclage,**

certaines membres sont défavorables à la présence d'un volet économie circulaire dans le projet de loi de programmation pour un nouveau modèle énergétique français, alors que la conférence environnementale de 2013 n'avait pas conclu à la nécessité de dispositions législatives. D'autres souhaiteraient au contraire que la loi puisse être complétée par des mesures plus volontaristes sur ce thème.

Plusieurs membres apprécient que la loi donne une définition de l'économie circulaire, mais regrettent que les objectifs chiffrés et les dispositions normatives ne portent ensuite que sur les déchets. Certains regrettent également qu'elle ne traite pas de l'économie circulaire comme levier de la réindustrialisation, génératrice d'exigences en terme d'éco-conception, d'enjeux de filières, de formation et de qualification

Certains membres souhaiteraient que le projet de loi de programmation pour un nouveau modèle énergétique français comporte des dispositions plus développées sur les déchets du bâtiment et des travaux publics et s'interrogent sur la manière dont le principe de proximité pourra s'articuler avec les exercices de planification et les soutiens versés par les éco-organismes des filières REP (responsabilité élargie des producteurs).

D'autres membres saluent les perspectives qui sont données sur le tri sélectif des bio-déchets mais regrettent qu'en dehors du champ du projet de loi de programmation pour un nouveau modèle énergétique français, le régime de modulations de la TGAP déchets privilégie encore les décharges qui accueillent des déchets fermentescibles sous le nom de "bioréacteurs".

Certains membres insistent sur l'importance de mettre en place une vraie responsabilité intégrale des producteurs dans la gestion des déchets.

#### **Sur le titre V - Favoriser les énergies renouvelables pour diversifier nos énergies et valoriser les ressources de nos territoires,**



l'ensemble des membres du CNTE reconnaît la nécessité d'un cadre législatif favorable au développement soutenable des énergies renouvelables. Le CNTE prend note des dispositions proposées dans le projet de loi visant à rendre possible la mise en place d'un mécanisme de soutien par complément de rémunération.

Le CNTE attire l'attention sur l'importance de clarifier ce qui sera concrètement mis en place, de soigner la transition entre les différents mécanismes, et de procéder par expérimentation pour les petits et moyens projets et les filières non mûres. Certains soulignent la plus grande efficacité du soutien par tarif d'achat pour le développement des énergies renouvelables, et demandent une correction des effets pervers dus au système existant sur le photovoltaïque, qui ne tient pas compte des projets effectivement réalisés. D'autres insistent sur l'importance de s'assurer de la soutenabilité financière des mécanismes mis en place, mais aussi de la stabilité et de la prévisibilité des législations et des réglementations. Enfin la nécessité de laisser une place à des acteurs de type Enercoop dans la mise en œuvre de l'obligation d'achat est évoquée par certains.

Certains membres demandent à lever la limitation à 30% de la proportion d'énergies renouvelables intermittentes dans les zones non interconnectées à titre expérimental et sous réserve que la sécurité du réseau soit maintenue.

Concernant le raccordement des énergies renouvelables, plusieurs membres du CNTE soulignent la nécessité de parvenir à un meilleur équilibre entre producteur et gestionnaire du réseau dans la répartition des coûts liés au raccordement des énergies renouvelables.

Sur le plan social, certains membres s'étonnent que les entreprises exploitant des parcs d'éoliennes de plus de 8MW n'appliquent pas le statut du personnel des industries électriques et gazières, au motif contestable qu'ils n'ont pas de personnel permanent et qu'ils sous-traitent les activités de maintenance de ces installations.

Concernant le financement participatif des énergies renouvelables, plusieurs membres se félicitent des dispositions proposées dans le projet de loi, et certains soulignent le rôle que pourraient jouer les entreprises de l'économie sociale et solidaire dans ce cadre.

Certains membres du CNTE demandent le retrait des articles concernant l'hydroélectricité, soulignant que cette disposition n'a jamais été abordée lors du débat national sur la transition énergétique (DNTE), qu'elle disposition n'a pas été concertée ni assez étudiée (par exemple sur les conséquences sociales) et soulignent que leur maintien est susceptible de générer des conflits sociaux. Ils dénoncent en outre le fait que seule la France ferait application de telles dispositions d'ouverture des marchés et affirment que la prolongation des concessions existantes est compatible avec les textes européens en vigueur ou à transposer. D'autres membres soulignent au contraire l'intérêt du modèle proposé pour une meilleure utilisation de la rente au bénéfice des projets et des territoires. Certains insistent sur la nécessité d'approfondir les réflexions sur l'organisation de la gestion des concessions en intégrant toutes les problématiques.

Certains membres soulignent le rôle que jouent les TPE-PME françaises en matière d'innovation dans le domaine des énergies renouvelables et en soutiennent le développement.

## **Sur le titre VI - Renforcer la sûreté nucléaire et l'information des citoyens,**

l'ensemble des membres du CNTE accueille favorablement les dispositions en faveur d'une sûreté et d'une transparence renforcée. Il souhaite en complément que soient prévues des dispositions (évoquées dans des échanges antérieurs) visant à encadrer le recours à la sous-traitance pour certaines activités sensibles du point de vue de la sûreté, et que le plafond de la responsabilité civile des exploitants soit relevé en cohérence avec la convention de Paris.

Certains membres souhaitent qu'au II de l'article 32, la prolongation du délai conduisant à l'arrêt ne soit ouverte au ministre chargé de la sûreté nucléaire que si l'arrêt n'est pas consécutif à un accident nucléaire.

Certains membres souhaitent que la question du financement des Commissions Locales d'Information (CLI) soit traitée par un système de taxe affectée (hors loi de programmation pour un nouveau modèle énergétique français) et que soient reprises les préconisations de l'ASN pour renforcer la concertation concernant la prolongation des centrales après 40 ans.

Certains membres proposent de définir une procédure spécifique claire d'autorisation ou non de prolongation, calée sur une définition réglementaire des 40 ans et reposant sur une étude d'impact, intégrant les enjeux de sûreté et la question de l'opportunité, et donnant pleinement droit aux principes d'information et de participation du public.

Certains membres considèrent que le renforcement de la sûreté nucléaire passe par une évaluation réaliste des coûts de démantèlement des installations nucléaires car des incertitudes persistent encore sur ce point. Le rapport de la commission d'enquête de l'Assemblée Nationale sur les coûts de la filière nucléaire a récemment souligné l'importance de sécuriser le financement des charges futures du nucléaire (démantèlement, déchets) afin que celles-ci ne soient pas à la charge des générations futures. Ces membres regrettent que ce titre n'introduise pas les dispositions nécessaires pour assurer la sécurisation de ce financement qui est un outil nécessaire pour la future programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).

Enfin, plusieurs membres du CNTE regrettent la méthode employée qui a conduit à la suppression de l'article 35 concernant le projet CIGEO entre la réunion du 19 juin et celle du 23 juin. Sur le fond, certains membres se félicitent de cette suppression, qui permet de laisser plus de temps à un débat politique et éthique sur la question de l'enfouissement des déchets, alors que d'autres la regrettent vivement, et soulignent que cette question fait au contraire partie intégrante de la transition énergétique.

### **Sur le titre VII - Simplifier et clarifier les procédures pour gagner en efficacité et en compétitivité,**

les membres du CNTE prennent note des dispositions proposées en matière de simplification et de régulation.

Certains membres demandent le retrait de l'article 36 qui fait disparaître la possibilité du débat public pour les lignes à très haute tension (THT). D'autres membres soutiennent cette mesure et soulignent que la transition énergétique ne peut se faire sans une adaptation des régimes administratifs relatifs à ces ouvrages.

Des membres demandent la réintroduction dans l'article 38 de la mention précisant que les lignes électriques doivent être souterraines et mises en place selon le principe de moindre impact environnemental.

Certains membres du CNTE insistent sur l'importance des simplifications, notamment pour les énergies renouvelables et les réseaux d'électricité, de gaz et de chaleur. Le CNTE propose l'extension à toutes les régions de l'expérimentation de permis unique mis en place

récemment pour les éoliennes et les méthaniseurs dans certaines régions. Le CNTE demande que les propositions suivantes soient examinées à protection constante voire renforcée de l'environnement : un seul niveau de recours pour les éoliennes terrestres (cour administrative d'appel), intégration des exigences du code de l'environnement dans le code de l'urbanisme pour une véritable procédure de permis unique, régime de déclaration pour les éoliennes terrestres, deux mois de délais de recours pour les énergies renouvelables, incitation à l'efficacité énergétique à mettre en place en complément des aides aux électro-intensifs. Certains membres, néanmoins, rappellent la pluralité des points de vue dans la population sur les énergies renouvelables et insistent sur les risques que pourraient représenter de telles dérogations aux exigences du code de l'environnement.

Certains membres regrettent que le projet réduise les enjeux de compétitivité à des dispositions insuffisantes pour garantir aux entreprises françaises des prix de l'énergie compétitifs sur le plan mondial et des conditions de concurrence équitables. La réduction des tarifs de transport de l'électricité proposée ne peut être la seule modalité de prise en compte de la situation des électro-intensifs exposés à la concurrence internationale. A l'instar de ce qui se pratique dans d'autres pays européens, le texte doit proposer des mesures plus larges pour réduire le déficit de compétitivité des électro- et gazo-intensifs français.

Le CNTE soulignent la nécessité de prévoir des financements adaptés aux TPE - PME, notamment pour accompagner celles qui s'engagent dans l'économie circulaire.

### **Sur le titre VIII - Donner aux citoyens, aux entreprises, aux territoires et à l'Etat le pouvoir d'agir Ensemble, au *Chapitre 1*,**

les membres du CNTE accueillent favorablement les principes qui régissent la nouvelle gouvernance nationale de la politique énergétique.

Concernant les budgets carbone, le CNTE propose un comptage des émissions liées à la consommation.

Le CNTE recommande que le suivi et l'évaluation des moyens financiers publics et privés mobilisés pour financer la transition énergétique soient organisés et que des points semestriels d'avancement soient rendus publics.

Concernant la programmation pluriannuelle énergétique, plusieurs membres demandent que pour les zones non interconnectées, elle soit l'occasion de renforcer leur indépendance énergétique et d'augmenter la part d'énergies renouvelables dans ces territoires. Certains proposent l'ajout d'un volet relatif à l'accès à l'énergie et au prix de l'énergie, ainsi qu'une analyse de l'impact des énergies renouvelables sur les réseaux, alors que d'autres insistent sur l'ensemble des coûts sociaux et environnementaux, et l'importance de considérer les objectifs et orientations définis dans les schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) et pas seulement les gisements.

Certains membres du CNTE recommandent que les citoyens soient associés à la gouvernance de l'énergie par exemple à travers la réactivation du comité citoyen créé dans le cadre du DNTE et par leur association aux différentes instances créées.

Le CNTE recommande que soit déclinée, dans chaque région et sous l'impulsion des Conseils régionaux, une gouvernance adaptée pour mobiliser les acteurs des territoires autour de la transition énergétique. Le droit à l'expérimentation des collectivités, prévu pour l'instant dans le projet de loi pour les réseaux et les énergies renouvelables, pourrait par ailleurs être utilement étendu à l'ensemble des thématiques concernées, notamment sur les aspects financement.

Concernant l'expertise et l'évaluation, les membres du CNTE insistent pour que les futurs membres du comité d'expert soient choisis selon des critères mettant en avant la compétence, l'expertise plurielle, pluridisciplinaire, transparente et contradictoire, et l'absence de conflits d'intérêts. Certains membres demandent que ses missions comme sa date de mise en place soient précisées dans le texte, et que ses avis soient rendus publics par le gouvernement, qui devrait justifier de leur prise en compte. D'autres proposent que les modalités d'évaluation de la PPE soient précisées dans le texte de loi. Enfin, certains s'interrogent sur la possibilité de faire appel pour remplir cette mission à des membres de l'administration plutôt que de créer un comité d'experts.

Les membres du CNTE expriment par ailleurs leur satisfaction concernant la création d'un comité de gestion de la contribution au service public de l'électricité (CSPE), certains proposant d'y nommer un membre élu supplémentaire, représentant les collectivités locales.

Concernant la transition professionnelle, les membres du CNTE regrettent le manque d'ambition de la rédaction proposée et soulignent l'urgence à mobiliser l'ensemble des filières professionnelles pour relever les défis que soulève la transition énergétique.

Enfin, les membres du CNTE s'interrogent sur la mention spécifique de la question des transports qui est faite dans l'article relatif à la recherche et au développement, mention qui appelle compléments, les transports n'étant pas le seul axe de recherche particulier à considérer. Devant la complexité qu'induirait une liste thématique plus complète, un consensus se dégage pour recommander une suppression de cette mention spécifique.

Certains soulignent que l'article 53 affirme le rôle de la recherche et l'innovation de la politique énergétique, ce qui doit conduire à ne pas interdire la recherche et l'exploitation de certaines formes d'énergie et en particulier de ressources énergétiques non conventionnelles.

Certains demandent que la gouvernance associe pleinement les entreprises expertes en ce domaine (énergéticiens, consommateurs, acteurs de l'efficacité énergétique) et s'intègre dans le contexte européen et international, tout en laissant aux pouvoirs publics leurs responsabilités d'arbitrage et de décision politique. La composition actuelle du CNTE ne répond pas à ces critères. Ils demandent également un véritable pilotage économique qui éclaire la validité des choix par de véritables analyses coût-efficacité et s'assure de la cohérence des trajectoires avec la conjoncture économique et la situation de la France dans le contexte européen et international.

### **Sur le titre VIII, au Chapitre 2,**

certaines membres du CNTE attirent l'attention sur le caractère inconstitutionnel de certaines dispositions proposées, notamment concernant le plafonnement de la capacité nucléaire et l'encadrement de son évolution, et considèrent que l'étude d'impact fournie ne permet pas de chiffrer correctement le coût engendré par ces dispositions. Les mêmes membres pointent également une discrimination entre compagnies énergétiques puisque la compagnie nationale d'électricité fait l'objet de contraintes lourdes alors que les compagnies privées exploitant les autres énergies restent, pour leur part, sous un régime identique.

D'autres membres insistent sur l'importance de privilégier un rythme rationnel de transition qui prenne en compte la sécurité du système électrique et ses risques de rupture, capitalisant sur ce qui existe avant de construire de nouveaux moyens plus onéreux. Enfin il est proposé par certains que le comité créé à l'article 56 se prononce sur la conformité au plan stratégique et à la PPE.

Certains membres du CNTE regrettent que le projet de loi fasse l'impasse sur l'approche essentielle qu'est le droit et l'accès à l'énergie pour tous et que les enjeux d'aménagement du territoire ne soient que partiellement évoqués. Ils estiment que l'accès à l'énergie pour tous est une question d'intérêt général.

**Sur le titre VIII, aux *Chapitres 3 et 4,***

afin d'organiser les modalités de l'action commune sur les territoires, certains membres du CNTE souhaitent que le service public régional de l'efficacité énergétique soit introduit dans le projet de loi ainsi que la reconnaissance des espaces info énergie et des agences locales de l'énergie et du climat.

Les propositions sur les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) recueillent des expressions de satisfaction, en particulier au regard de la simplification mise en œuvre. Un membre regrette la disparition du PCAET de niveau départemental. Certains rappellent l'importance pour les collectivités de disposer des données sur l'énergie à la maille IRIS, et souhaitent que les dispositions proposées en matière d'autorité organisatrice de l'énergie (AOE) permettent d'aller vers des objets plus concrets. D'autres proposent que la définition des territoires à énergie positive les restreigne aux énergies renouvelables.

Concernant le chèque énergie, le CNTE rappelle l'objectif du dispositif qui est de combattre la précarité énergétique, et souhaite que le dimensionnement et les sources de financement prévues pour ce dispositif soient adaptés à cet objectif.

Certains membres demandent que les Autorités organisatrices de l'énergie (AOE) et les Autorités organisatrices de distribution électrique (AODE) soient confondues.

Avis certifié conforme par le Commissaire général au développement durable

Jean-Paul ALBERTINI



## Procès-verbal de la réunion du Conseil national de la transition écologique (CNTE) du 30 septembre 2014

*Annexe : Liste des participants par organisme*

**La ministre** ouvre la réunion en soulignant l'importance de prendre connaissance du texte issu de la Commission spéciale de l'Assemblée nationale pour l'examen du projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte. La ministre indique que les observations sont les bienvenues.

### 1/ Préparation de la Conférence environnementale 2014 (discussion)

**La ministre** présente le schéma général de la Conférence environnementale 2014 envisagé à ce stade. Elle souhaite que la Conférence environnementale soit bien ancrée dans l'actualité, et qu'à l'occasion de la Conférence 2014 les travaux des précédentes conférences environnementales se déploient de manière concrète et engagent de nouvelles dynamiques. La conférence environnementale doit accompagner et faciliter la mise en œuvre du projet de loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, et également du projet de loi relatif à la biodiversité.

La ministre annonce les trois thèmes de la Conférence 2014, qui feront l'objet de conférences dédiées afin de traduire la montée en puissance de l'événement par rapport aux éditions précédentes :

- la préparation de la Conférence Paris Climat 2015, qui pourrait se dérouler le 6 novembre 2014 à l'Institut océanographique. La ministre recevra la veille la synthèse du 5<sup>e</sup> rapport du GIEC. Elle souhaite que le débat intègre une composante « biodiversité » sous l'angle des interactions avec le changement climatique, et que le lien soit fait avec la transition énergétique. Elle souhaite mobiliser les collectivités locales, et indique qu'il est tout aussi important d'aborder la mobilisation des ONG ainsi que les partenaires sociaux. La ministre rappelle également qu'il est de la responsabilité de la France que l'Europe se fixe des objectifs ambitieux.
- un thème sur les transports, qui pourrait être débattu le 18 novembre, la ministre souhaitant notamment que la problématique des transports propres soit élargie à la thématique de la ville durable et des territoires à énergie positive, afin de permettre l'articulation avec la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. La Conférence environnementale doit permettre d'aider à l'application de la loi, avec des

mesures d'accompagnement dans les territoires, auprès des entreprises, des associations, etc.

- un thème sur la relation entre environnement et santé, qui pourrait être débattu le 28 novembre.

Un discours de clôture de la Conférence environnementale par le Président de la République pourrait avoir lieu au lendemain de la conférence internationale sur le climat à Lima (COP 20). Il marquerait le passage de flambeau à la France pour l'accueil de la Conférence Paris Climat 2015.

L'annonce de la feuille de route serait faite au cours d'un CNTE exceptionnel réuni à Maignon courant janvier.

### *Modalités de préparation des débats thématiques*

**La CGT et FNE** soulignent l'hétérogénéité des conditions de travail selon les thématiques.

**La CFDT** regrette le glissement de calendrier avec la tenue des débats en novembre.

**La CGT** s'interroge sur l'évolution des thèmes par rapport aux travaux préparatoires et estime, s'agissant de l'articulation avec la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, que c'est la Conférence environnementale qui devrait servir à alimenter la loi et non l'inverse. **La ministre** indique que les thèmes de la Conférence environnementale avaient fait l'objet d'échanges avant même la finalisation de la loi, leur donnant ainsi leur légitimité propre.

**FNE** pense qu'il serait nécessaire de croiser les trois thématiques lors d'une des phases de la Conférence environnementale. Dans le même sens, **Surfrider** souligne la nécessité d'organiser des réunions de lissage entre les différents débats, les thèmes interagissant entre eux.

**Humanité et biodiversité** et **FNH** regrettent qu'il n'y ait pas eu d'échanges préalables sur le nouveau format de la Conférence environnementale.

**Humanité et biodiversité** demande un éclaircissement sur le statut de la partie « proposition » des documents de cadrage. Elle souhaite également savoir comment seront préparés les aspects interministériels relatifs aux différents thèmes.

**Le MEDEF** regrette que le format final ne soit toujours pas définitif, à un mois de la première conférence le 6 novembre.

**Surfrider** demande des réunions supplémentaires des commissions spécialisées afin d'aller vers des propositions plus concrètes.

### *Questions/remarques générales sur les thèmes*

**La CGPME et la FNSEA** souhaitent que des études d'impact socio-économiques soient systématiquement réalisées sur les conséquences des mesures pour les entreprises.

**La FNSEA** souhaite la mise en cohérence des travaux des différents groupes de travail sur la fiscalité écologique.

**Surfrider** demande que la question des moyens pour concrétiser les mesures qui ressortiront de la Conférence environnementale soit intégrée aux débats sur les différents thèmes.

**La CPU** regrette de ne pas avoir entendu parler des universités dans les interventions de la ministre et demande que ses propositions soient prises en compte dans les documents de cadrage.

### *Débat thématique sur la mobilisation nationale pour le climat vers la COP21*

FNE indique que les réponses apportées sur l'exemplarité de l'Etat ne sont pas satisfaisantes, et que la nécessité sera de converger vers des mesures concrètes.

La CGT pense que le périmètre de ce thème, limité aux modalités d'engagement des collectivités locales, des ONG et de la société civile, ne permet pas de préparer l'accord de haut niveau dont la France a besoin.

Le sénateur Ronan Dantec pense que la COP21 ne sera une réussite que si une mobilisation a lieu d'ici sa tenue en décembre 2015. Cela suppose de centrer le travail sur la mise en œuvre, notamment de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, particulièrement par l'entrée territoriale.

Humanité et biodiversité indique que le volet « biodiversité » ne se ressent actuellement pas suffisamment dans le document de cadrage.

La CFDT indique que les travailleurs sont d'accord pour prendre leur part du défi du changement climatique, mais veulent la sécurisation de leur transition professionnelle.

### *Débat thématique transports propres et ville durable*

La CGPME fait part de son inquiétude sur les charges fiscales qui pourraient découler des mesures.

Surfrider demande à ce que les questions de fret soient prises en compte dans le débat.

La FNSEA relève que l'évolution du thème relatif aux transports se concentre sur la ville et le transport des individus, mais met un peu le volet rural de côté.

La CFDT indique que la dénomination « Transports propres et ville durable » semble minorer l'aspect social, et notamment l'équité de l'accès aux transports, et la qualité de l'air. Il faudrait pouvoir mesurer les conséquences sociales des bilans carbone.

### *Débat thématique Santé-environnement*

FNE met en garde contre le foisonnement de propositions au stade actuel de travail de la commission spécialisée. La ministre confirme qu'il faudra cerner quelques sujets prioritaires dans cet inventaire.

La CGPME trouve que le thème santé-environnement n'est pas suffisamment préparé à ce stade.

Le MEDEF indique être d'accord pour que le PNSE3 soit le cadre de ce débat thématique, mais relève que certaines mesures du PNSE3 présentées en commission spécialisée du CNTE n'ont pas été débattues dans le cadre du GSE.

La CFDT souligne que le PNSE3 a été mis en consultation alors qu'il n'y a pas eu de travail pendant l'été notamment pour prioriser les objectifs.

### *Organisation pratique de la Conférence environnementale 2014*

Humanité et biodiversité souhaite avoir des précisions sur la durée des tables rondes et les modalités de leur présidence.

WWF souligne le risque de passer à côté de l'exercice de discussion avec les parties prenantes en raison d'un temps réduit de débat couplé à un degré de maturité moindre des documents de cadrage. La CGT abonde dans le même sens.

Surfrider demande si les membres du CNTE doivent préparer des interventions pour le temps du débat.



## *Aspects connexes*

**Humanité et biodiversité** indique qu'elle ne comprendrait pas que la Conférence environnementale commence sans que la préfiguration de l'Agence française de biodiversité ne soit lancée, puisqu'il s'agit d'un engagement de la Conférence environnementale 2012. **L'AMF** interroge la ministre sur les suites et la synthèse des travaux de la Conférence bancaire et financière. **La ministre** répond qu'un certain nombre de dispositions sont d'ores et déjà intégrées : le « crédit d'impôt transition énergétique » qui est applicable depuis le 1er septembre 2014, le tiers financement est intégré dans le projet de loi de transition énergétique, les 100 000 prêts à taux gratuit des banques ont été débloqués, le dispositif financier de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la performance énergétique des bâtiments publics est en place.

**La ministre** souligne la nécessité d'intégrer la dimension « formation professionnelle » aux débats, ainsi que le sujet connexe de la qualification des entreprises. **L'AMF et la FNSEA** font part de leur soutien sur ce point, la FNSEA rappelant qu'elle a consacré un tiers de ses budgets aux sujets liés aux transitions professionnelles.

**La ministre** souligne que la Conférence environnementale doit permettre le débat avec les parties prenantes. Elle souhaite des conférences environnementales « en situation », d'où l'adjonction d'événements complémentaires.

La ministre confirme l'implication des membres du Gouvernement pendant la Conférence environnementale. Elle demande à ce que la parole soit également donnée à des chercheurs (colloques), mais aussi et surtout au CNTE.

Après le départ de la ministre, **Humanité et biodiversité** demande un éclaircissement sur l'objet même de la conférence environnementale, notamment pour s'assurer qu'il ne s'agit pas seulement d'une journée événementielle, mais également d'un moment de débat avec le CNTE. Cette interrogation est largement partagée par les membres du CNTE. **Le MEDEF** insiste sur la nécessité de disposer rapidement d'un texte à discuter et à améliorer par itérations successives.

**Guillaume Leforestier, directeur adjoint du cabinet de la ministre**, confirme qu'il y aura bien un temps de travail spécifique avec le CNTE lors de chaque débat thématique, s'appuyant sur l'identification des consensus et dissensus dans le travail des commissions spécialisées.

Les deux conférences environnementales précédentes avaient été considérées comme insuffisamment transparentes sur le processus d'élaboration des mesures de la feuille de route. C'est donc dans une démarche d'ouverture sur le fond et sur la forme que la ministre a souhaité se diriger, dans un processus encore en cours de discussion. La méthode pourra continuer à être discutée en commission spécialisée, et les aspects organisationnels seront précisés dans les jours suivant le CNTE.

Le cabinet indique que des réunions supplémentaires des commissions spécialisées pourront être organisées en tant que de besoin.

La Ministre remercie les participants pour leurs observations sur l'organisation de la conférence environnementale et en tiendra le plus grand compte.

## 2/ Bilan de la mise en œuvre de la Feuille de route pour la transition écologique (FRTE) 2013 (présentation)

**Jean-Paul Albertini, Commissaire général au développement durable**, s'excuse pour le bref délai d'envoi des documents et rappelle qu'il s'agit d'une mise à jour des tableaux de bord FRTE déjà présentés dans plusieurs réunions de travail et formations plénières du CNTE. Un an après la deuxième Conférence environnementale, ils permettent de poser un regard complet sur la mise en œuvre des engagements gouvernementaux.

Il propose une présentation synthétique, par les directions générales concernées, des grands traits de la mise en œuvre des engagements de chaque table-ronde de la Conférence environnementale 2013.

### Table-ronde n°1, économie circulaire :

**Cédric Bourillet (DGPR)** rappelle un point d'actualité juridique en énonçant qu'un titre complet du projet de loi relatif à la transition énergétique pour une croissance verte est consacré à l'économie circulaire. Un certain nombre de décisions actées dans la FRTE et devenues suffisamment mûres sont transcrites dans ce texte.

Il explique ensuite que de nombreuses autres démarches, qui ne nécessitent pas de couverture juridique, ont été lancées. Il souhaite mentionner notamment :

- les travaux très intenses des acteurs économiques, notamment des industriels, pour des accords volontaires sur les sujets d'économie circulaire (ces travaux sont chapeautés par le Conseil National de l'Industrie - CNI). Cédric Bourillet évoque la possibilité que le CNI vienne présenter prochainement devant le CNTE l'état d'avancement de ces travaux.
- les expertises commandées à l'INERIS sur les risques sanitaires qui pourraient émerger dans certaines démarches de recyclage ou de réutilisation de produits susceptibles de contenir des matières ou substances dangereuses. L'INERIS a rendu ses premiers rapports ; les autres sont attendus pour la fin de l'année. Pour les membres du CNTE qui le souhaitent, ces rapports peuvent leur être transmis. Cédric Bourillet souligne le lien avec la table-ronde santé-environnement.

Il mentionne les travaux sur les stratégies régionales d'économie circulaire, qui font l'objet d'un travail partenarial (MEDDE, ARF et partenaires intéressés). Elles resteront un outil facultatif à disposition des conseils régionaux. Les premiers plans types apparaissent. L'ADEME apporte son soutien sur la définition de fond de ces actions.

Pour terminer, Cédric Bourillet fait le lien avec un point qui n'est pas mentionné dans la FRTE mais qui renvoie à l'économie circulaire : l'appel à projets « zéro gaspillage zéro déchets ». La phase de recueil des déclarations d'intention des manifestations d'intérêt des collectivités vient de se terminer, avec plus de 300 manifestations d'intérêt. Un cahier des charges plus précis sera publié dans les prochains jours pour que ces manifestations d'intérêt puissent se transformer en dossiers de candidature étayés et documentés. L'objectif est de rendre public, en fin d'année, les vingt territoires lauréats retenus pour être soutenus et labellisés.

## Table-ronde n°2, emploi, formation et transition écologique :

**Jean-Paul Albertini** appuie les propos tenus précédemment par la ministre en énonçant qu'il s'agit d'un sujet en résonance avec les débats parlementaires sur la loi énergie. Des amendements ont d'ailleurs été déposés en ce sens et le texte de loi devrait alors prolonger la FRTE. Toutefois, la plupart des actions et des mesures qui peuvent être développées ne sont pas de nature législative. Elles nécessitent la mise en mouvement d'un très grand nombre d'acteurs et au-delà des débats déjà tenus – Débat national sur la transition énergétique – le processus, évolutif, doit être amplifié et poursuivi. Ainsi, il y aura matière à revenir devant le CNTE avec des plans additionnels.

Dans ce contexte général, il souligne que la FRTE a été globalement mise en œuvre et conformément au calendrier présenté, plusieurs mesures étant toutefois d'application pluriannuelle.

Jean-Paul Albertini souhaite mettre en exergue plusieurs mesures.

La mesure 13, qui consiste à améliorer les capacités de prospective dans d'identification de la montée en puissance des métiers liés à la transition, constitue une première étape essentielle afin de structurer ensuite l'emploi et la formation de manière pertinente. Le travail en partenariat avec France Stratégie et avec la DARES (ministère du travail) a abouti à des ateliers et des présentations en septembre. D'autres rencontres pour améliorer cette connaissance prospective sont programmées.

Une fois la capacité d'identification de ces métiers renforcée, il convient d'améliorer les formations initiales et continues pour tirer le meilleur potentiel possible de ces projections. Jean-Paul Albertini rappelle que Madame Kaisergruber, présidente du Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie (désormais CNEFOP) est venue présenter aux membres du CNTE le lancement des travaux du Conseil. Il indique que, depuis, les choses ont bien avancées et que deux pré-rapports sont présentés ce jour.

Il souligne également les avancées de la mesure 16 qui consiste à la mise en place de démonstrateurs de la transition professionnelle entre des secteurs industriels existants, pouvant être en déclin ou en perte de projection positive en matière d'emplois, et d'autres où l'on voit se développer des emplois de l'économie verte. Cette mesure apparaît comme décisive pour améliorer les situations d'emploi et la capacité à faire monter en puissance les nouveaux métiers de l'économie verte. Aussi, trois démonstrateurs ont été mis en place en début d'année (PACA, Haute-Normandie et Alsace), qui permettent un rapprochement des acteurs pour un diagnostic de la situation et des actions envisageables. Ce travail arrive à son terme et le 13 octobre se tiendra un comité de pilotage pour un rendu global. L'objectif n'est pas une généralisation systématique mais une mise à disposition de bonnes pratiques et de recommandations.

La mesure 20 fait écho aux propos tenus précédemment sur l'implication des universités. La volonté était de faire émerger un ou des pôles universitaires de formation et de recherche de référence environnementale à l'horizon 2015. Les groupes de travail mis en place entre les ministères concernés sur les pôles universitaires ont permis d'identifier cinq pôles : à Paris-Est/Seine-Saint-Denis sur la ville durable, à Montpellier sur l'eau, en Aquitaine sur le bois, en Bretagne sur les énergies marines renouvelables, en Champagne-Ardenne sur les agro-ressources et la biomasse.

### Table-ronde n°3, politique de l'eau :

**Laurent Roy**, directeur de l'eau et de la biodiversité (DEB) au MEDDE, rappelle les événements marquants de la politique de l'eau qui sont venus en écho des deux grands sujets mis en avant par la table-ronde sur l'eau de 2013, à savoir la question des pollutions diffuses et celle de la gestion écologique des cours d'eau, des zones humides et des annexes hydrauliques.

La structuration des priorités des bassins par la ministre (lettre de la ministre au président des comités de bassins fin juillet et présentation d'une communication au conseil des ministres le 23 juillet dernier) est en grande partie basée sur les travaux de la table-ronde et la FRTE de 2013. Elle sert de cadre à la finalisation de la prochaine génération des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et des programmes de mesures au titre de la directive cadre sur l'eau (DCE).

L'accent est particulièrement mis sur la lutte contre les pollutions diffuses. Laurent Roy illustre son propos par des exemples d'actions :

- l'action « mille captages » (extension d'actions de prévention des pollutions diffuses sur les bassins versants d'alimentation de mille captages) pour la reconquête de l'eau potable.
- dans les zones non agricoles, le lancement d'une labellisation nationale « terre saine, villes et villages sans pesticides » pour tendre vers le zéro phyto dans l'ensemble des communes et anticiper ainsi les échéances de la loi Labbé du 8 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national. Des amendements au projet de loi biodiversité ont également été déposés en ce sens.
- la finalisation en cours (pour fin octobre) du plan national pour l'assainissement non collectif dont l'objectif est de fiabiliser un mode d'assainissement qui peut être économique mais nécessite, pour être efficace sur le plan environnemental, un minimum d'encadrement.

La deuxième priorité concerne les milieux, les zones humides et le bon fonctionnement des milieux aquatiques. Laurent Roy cite deux mesures :

- l'effort de structuration de la maîtrise d'ouvrage en la matière, notamment avec le vote de la compétence dite GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations - dans la loi Métropole promulguée en début d'année) qui vise à mettre en place une maîtrise d'ouvrage adaptée à la gestion des cours d'eau par rapport à une situation héritée du XIX<sup>ème</sup> siècle. La déclinaison réglementaire de cette compétence est en cours (certains textes sont déjà parus, d'autres sont en cours de finalisation).
- la finalisation du 3<sup>ème</sup> plan zones humides annoncé en mai dernier.

Il évoque une priorité soulevée par la ministre, la gestion quantitative de la ressource, avec la parution le 25 juin 2014 d'un arrêté ministériel relatif à la réutilisation des eaux usées, qui assouplit certaines contraintes réglementaires en la matière. Par ailleurs, la France participera pleinement au chantier européen, porté par la commission, pour pouvoir favoriser cette réutilisation.

Pour terminer, il souligne la forte priorité pour les outre-mer en matière d'assainissement (directive sur les eaux résiduaires urbaines) avec le lancement d'une mission sur place, qui a pour objectif de faire des propositions à la ministre.

#### Table-ronde n°4, biodiversité marine, mer et océans :

**Laurent Roy** indique que le chantier très structurant de l'année a consisté à la préparation de la mise en œuvre de la directive cadre stratégique pour le milieu marin, avec la finalisation en cours d'un programme de surveillance et de suivi de la qualité de ces milieux et d'un programme d'actions. Ces programmes sont très ambitieux et nécessitent une large concertation avec l'ensemble des parties prenantes.

Il rappelle que le calendrier de la directive (comme celui de la DCE) est d'avoir des projets de documents prêts en décembre pour une consultation du public à la fin de l'année 2014.

Par ailleurs, il indique que le projet de loi biodiversité contient un certain nombre de mesures issues de la table-ronde n°4 pour renforcer l'efficacité des outils de protection des milieux marins. Il cite en particulier :

- les mesures qui visent à protéger la zone économique exclusive (ZEE) ou le plateau continental en complément de ce qui se fait déjà dans les eaux territoriales (12 milles) par l'encadrement des activités économiques hors pêche (exemple : utilisation du fond de la mer),
- la proposition d'outils réglementaires qui visent à protéger les espèces au-delà des 12 milles (proposition qui fait l'objet d'un amendement gouvernemental au projet de loi),
- la création de zones fonctionnelles halieutiques pour la préservation de la ressource halieutique (zones de reproduction, zones de nourricerie),
- un amendement gouvernemental qui vise l'entrée en vigueur la plus rapide possible de la Convention internationale sur les eaux de ballast (sujet très important pour la biodiversité marine).

En matière de protection des espaces, Laurent Roy signale la création du Parc naturel marin d'Arcachon en juin 2014 ainsi que la mise à l'étude officielle du Parc naturel marin du Cap Corse et la création, par les autorités de Nouvelle-Calédonie, du Parc naturel marin de la Mer de Corail (1,3 millions de km<sup>2</sup>, la plus grande aire marine protégée française).

Concernant la mesure de protection des mangroves par le Conservatoire du littoral, il indique qu'un programme d'actions en la matière sera présenté au conseil d'administration du conservatoire le 2 octobre.

Il souligne également l'action « petites îles » qui a fait l'objet d'un colloque de lancement à Marseille au printemps dernier pour déterminer concrètement ce qu'est un modèle de développement durable pour ces îles.

Concernant le dernier volet de cette table-ronde- les impacts des activités humaines sur la biodiversité- il signale un arrêté ministériel du 17 juillet 2014 en matière d'impacts portuaires, qui précise et abaisse les teneurs en PCB dans les sédiments pour les activités de dragages portuaires.

En matière de déchets marins, il met en lumière l'adoption de programmes d'actions dans le cadre des conventions de mers régionales (Barcelone, OSPAR) et souligne que la France a fortement participé à la mise en œuvre de cette action prioritaire.

En matière de pêche, il indique que l'ouverture du portail halieutique offre désormais une plus grande transparence sur les données et permet ainsi des débats reposant sur des données les plus partagées possibles.

Concernant la lutte contre la pêche illégale, il évoque une expérimentation de surveillance satellitaire en Guyane.

Enfin, la mission sur les redevances d'occupation du domaine public maritime vient de rendre ses conclusions. Elles sont en cours d'examen par le Gouvernement afin de faire des

propositions pour rapprocher cette redevance des enjeux environnementaux (enjeux qui sont majeurs).

#### Table-ronde n°5, éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) :

**Jean-Paul Albertini** indique que, globalement, les mesures ont avancé correctement mais de façon plus hétérogène que pour d'autres tables-rondes.

Pour illustrer ce constat, cinq mesures en particulier ont particulièrement avancé ou devraient avoir une suite favorable :

- L'engagement de 10 000 établissements scolaires dans des actions d'EEDD d'ici 2017 (mesure 41) reposait en premier lieu sur un recensement exhaustif pour détenir une meilleure connaissance de ce qui était déjà engagé. Ce travail a été rapidement mené à bien. 3251 projets ont été recensés dans les écoles, les collèges et les lycées, et la progression vers la cible pour 2017 paraît possible.
- La mesure relative aux campus durables (mesure 44) voit la première phase d'ingénierie du projet très avancée, avec aujourd'hui une vingtaine de sites concernés. Il devrait y avoir dans chacun des prochains CPER, actuellement en cours d'élaboration et bientôt en phase de négociation active, des fonds dédiés. De manière plus générale, il y a aujourd'hui une centaine d'établissements qui sont engagés dans la démarche de plans verts (antérieure à celle de campus durables) et 100% des établissements devraient en être munis d'ici la COP21 fin 2015.
- L'intégration du développement durable dans les plans scolaires (mesure 43) est déjà lancée pour l'enseignement primaire ; des propositions ont été faites pour la maternelle ; viendront ensuite les collèges.
- L'intégration de l'EEDD par les fédérations sportives (mesure 47) s'est concrétisée par la signature de conventions d'objectifs 2014-2017 entre le ministère en charge des sports et une trentaine de fédérations sportives ayant pris en compte le développement durable. Avec un volume de 7 millions de licenciés répartis dans 76 000 clubs sur tout le territoire il s'agit d'un véritable vecteur de sensibilisation.
- La mobilisation des milieux scolaires et de jeunesse pour préparer la COP21 (mesure 50) est lancée de façon à ce que dès cette année scolaire des éléments soient inscrits et portés par les professeurs dans les programmes scolaires. Ce travail se prolongera en 2015 et après la COP21.

Jean-Paul Albertini souligne également la mise en place de la plate-forme nationale de recueil d'initiatives d'EEDD.

D'autres mesures ont moins avancé. C'est notamment le cas de la mesure 42a. sur les sorties natures. Il rappelle que les freins étaient connus et que les efforts ne seront pas relâchés.

**Jean-Paul Albertini** ouvre ensuite la discussion sur cet état d'avancement.

**FNH** remercie pour les documents dont le format est particulièrement adapté pour suivre les avancées des mesures. Elle regrette que le même type de présentation ne soit pas fait pour la FRTE 2012.

Elle note qu'un certain nombre des mesures qui avancent moins concernent la mobilisation des acteurs et affirme la nécessité d'accélérer collectivement sur ce volet. Elle donne trois exemples :

- Concernant la table-ronde n°1, comment aider les entreprises à se mobiliser ? Il faut accélérer la mise en œuvre des nouveaux dispositifs d'aide du programme d'investissement d'avenir (engagement 6) et la mobilisation des filières (engagement 3).
- Concernant la table-ronde n°2, comment aider les entreprises à se mobiliser sur les compétences professionnelles, sur l'accompagnement des mutations, notamment par la formation ? Il faut continuer à travailler sur ce thème. Le CNEFOP, mis en place cette semaine, va être un bon outil pour impulser cette dynamique. FNH rappelle que la ministre a dit qu'elle travaillerait avec le ministre en charge de l'emploi pour que cette mutation soit l'un des prochains thèmes de travail de la Conférence sociale.
- Concernant la table-ronde n°5, comment accélérer la mobilisation de la jeunesse ? Il convient d'avancer sur l'engagement 50. Au-delà de cette mesure et de la plate-forme mise en place, il est nécessaire de renforcer la mobilisation de la jeunesse sur l'aspect climat, quel que soit le statut des jeunes, quel que soit leur âge.

Sur l'eau (table-ronde n°3), FNH évoque le projet actuel du barrage de Sivens qui paraît en opposition avec l'engagement 25.

**Humanité et Biodiversité** note qu'il a souvent été fait référence au projet de loi biodiversité qui contient des mesures de mise en œuvre. Elle rappelle son attachement et son impatience à voir la loi inscrite au calendrier de l'Assemblée nationale.

Elle soutient qu'avoir un tableau de bord du même type pour la FRTE 2012 serait une bonne chose. Par exemple, pour la biodiversité, deux points connaissent toujours des difficultés : la cartographie des habitats et l'appel à projet relatif à la biodiversité communale. Ces deux thématiques sont liées à des sujets d'actualité : d'une part la modernisation, d'autre part le Plan d'investissement pour l'avenir.

**Jean-Paul Albertini** rappelle que dans les réunions antérieures un bilan de mise en œuvre de la FRTE 2012 (plus précisément les mesures qui restaient ouvertes) a été présenté. Beaucoup de mesures de la FRTE 2012 sont achevées, d'autres, sans être complètement mises en œuvre, sont inscrites dans des projets de loi (arrivant en discussion ou déjà adoptées). Le nombre de mesures restant à traiter est donc faible. Toutefois, il précise que le tableau de bord 2012 pourra être re-publié en même temps que le tableau de bord 2013 (qui sera mis en ligne avec, le cas échéant, des corrections pour tenir compte de ce qui aura été dit en séance ce jour).

**Laurent Roy** répond sur la cartographie des habitats. Il explique qu'après une année blanche pour des raisons budgétaires, les actions ont été relancées en 2014.

Sur l'appel à projet relatif à la biodiversité communale, qui est une action de mobilisation des acteurs, il explique que la Direction de l'eau et de la biodiversité est en train de travailler avec la ministre pour trouver le meilleur calendrier et le meilleur contenu pour un nouvel appel à projet.

**Humanité et Biodiversité** réitère son attachement à la filière biodiversité et génie écologique. Elle informe que le 3<sup>ème</sup> rapport d'activité dans ce domaine est paru et qu'il faut aujourd'hui mettre en œuvre ses préconisations. Elle souligne cependant le peu de portage politique. Elle alerte également sur la fin du poste de la chargée de mission « génie écologique » et demande des éléments sur la nécessaire pérennisation de ce poste.

Sur l'EEDD, un échange entre le Conseil supérieur des programmes et le CNTE, qui n'a pas eu lieu, reste d'actualité puisque d'autres travaux vont s'engager et qu'un état des lieux reste intéressant. **Jean-Paul Albertini** confirme que cette présentation est toujours d'actualité.

**Humanité et Biodiversité** attire également l'attention sur l'engagement 42 (sorties nature) dont le niveau de précision d'avancement des mesures (« travaux en cours ») est vague.

**La FNSEA** regrette l'envoi tardif des documents aux membres du CNTE, appuyée sur ce point par WWF.

Elle se réjouit que FNH ait commencé en saluant le manque d'accompagnement pour les entreprises. En examinant les pictogrammes, elle constate que les mesures concernant l'accompagnement des entreprises et des acteurs sont à un niveau débutant voire non encore engagé, contrairement aux mesures d'ordre réglementaires ou législatives sont pleinement engagées. La FNSEA le regrette et énonce que pour que la transition écologique fonctionne, l'accompagnement des entreprises est indispensable. Selon l'organisme, l'avancement des seuls engagements réglementaires empêche l'impulsion d'actions proactives et d'approches beaucoup plus volontaristes.

**Cédric Bourillet** confirme en réponse que l'ensemble des plans d'investissements d'avenir ont pris un peu de retard. Cependant, il s'agit toujours d'une priorité pour le Premier ministre. Sur le travail des filières, l'engagement en est à son commencement. Un travail transversal de structuration a été fait ; la phase concrète filière par filière peut maintenant débuter.

**La FNSEA**, pour la partie accueil et découverte pour les scolaires et intégration du développement durable dans les programmes, affirme que des choses sont d'ores et déjà mises en œuvre et fonctionnent. Chaque année, par exemple, la FNSEA accueille près de 10 000 enfants dans le cadre de l'action « Ferme ouverte ». Sur les trois dernières années, deux ont été consacrées à la biodiversité et la troisième à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Ce sont deux thèmes entrant dans le champ de la transition écologique.

**Jean-Paul Albertini** assure que la mesure 50 reste l'une des priorités, comme en atteste l'une des trois tables rondes de la Conférence environnementale 2014, consacrée à la mobilisation vers la COP21.

Pour les mesures concernant la table ronde n°3 sur l'eau, **la FNSEA** regrette que les choses ne soient pas conduites de façon cohérente et progressive, en particulier la mesure relative aux travaux de restauration des cours d'eau et de prévention des inondations (mesure 24). Selon l'organisme, il y a en effet un défaut d'entretien d'un certain nombre de cours d'eau qui engendre un défaut d'écoulement des eaux en période de pluviométrie importante.

Elle indique que les acteurs territoriaux préféreraient des approches contractuelles. Très souvent les collectivités et les opérateurs préconisent l'achat des parcelles et des lieux dès lors qu'il y a appropriation par un tiers. Dans ce cas, la FNSEA souhaiterait que des contrats pluriannuels de prestations environnementales soient passés avec les acteurs agricoles qui entretiennent ces ouvrages et permettent ainsi le maintien d'une activité productive agricole et le respect d'une biodiversité fonctionnelle utile.

La FNSEA rappelle son attachement à l'indemnisation des dommages, qui n'est pas à ce jour mentionnée mais a pourtant été évoquée.

**Laurent Roy** précise que le ministère n'est pas opposé aux approches contractuelles pour l'accès au foncier. Cependant, en matière de mesures compensatoires, il faut prendre en



compte le besoin de pérennité, ce que ne garantit pas toujours l'approche contractuelle. Cette question est examinée dans le cadre des réflexions sur le projet de loi biodiversité.

Par ailleurs, il explique que le but de la compétence GEMAPI (gestion de milieux aquatiques et de prévention des inondations) ne vise pas à interdire aux propriétaires privés d'entretenir leurs cours d'eau. Néanmoins, il existe des difficultés d'interprétation, c'est pourquoi un groupe de travail a été mis en place, et un travail de clarification a été entrepris, par exemple sur la pratique de la police de l'eau dans le milieu rural et sur la précision de concepts qui ont donné lieu à des malentendus : la notion de cours d'eau et celle d'entretien de cours d'eau. Ce groupe, interne à l'administration jusqu'à présent, sera étendu aux parties prenantes.

**La FNSEA**, concernant les entreprises, indique que beaucoup de choses étaient attendues de l'ADEME (citée dans beaucoup d'engagements) et que malheureusement les accompagnements, y compris financiers, n'ont pas été mis en œuvre. Pour elle, il n'est pas anodin de parler d'efficacité économique.

**Cédric Bourillet** rappelle qu'il existe un fonds de l'ADEME dédié à l'accompagnement des entreprises et des collectivités.

**La FNSEA**, au sujet de l'engagement sur l'irrigation (mesure 25), énonce que 82 exploitations pour des semences (de légumes, de maïs, etc.) sont concernées par le projet du Tarn qui a été évoqué. Elle indique que récemment, les associations de pêcheurs ont apporté leur soutien à cette régulation, favorable au maintien des activités de loisirs de pêche. Elle conclut qu'il convient de ne pas trop opposer les catégories, pour avoir des approches concertées.

**Le sénateur Alain Richard** fait remarquer, en référence à la discussion lors de la dernière réunion de la commission spécialisée relative à la modernisation du droit de l'environnement sur la circulaire sur la reconstitution et l'entretien des digues, que le crédit qui permettait de financer une reconstitution naturelle des dunes par replantation est fragilisé par l'écotaxe puisque figurant dans l'AFITF (Agence de financement des infrastructures de transport de France).

Sur ce sujet, **Laurent Roy** confirme que les crédits de l'AFITF finançaient jusqu'à présent ces actions. Et les crédits budgétaires du ministère offrant seulement des solutions ponctuelles, une réflexion a récemment été amorcée sur les redevances d'occupation du domaine public maritime (critères environnementaux, utilisation au profit de la gestion du domaine public maritime).

**Surfrider** est plutôt satisfaite de l'avancée des dossiers, en particulier dans le domaine de l'économie circulaire. Toutefois, elle remarque que tout se passe au Conseil national déchets auquel Surfrider n'est pas associée, alors qu'en tant qu'expert européen elle pourrait apporter une plus-value sur les déchets marins.

Concernant le préjudice écologique, qui n'avait pas été inclus dans les thèmes de la Conférence environnementale sous prétexte qu'un projet de loi devait être voté, elle interroge sur l'actualité du projet de loi.

### **3/ Préparation de la 12<sup>ème</sup> Réunion de la conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (présentation)**

**Jean-Paul Albertini** rappelle que ce point de l'ordre du jour s'inscrit dans les missions du CNTE qui « contribue à la préparation des négociations internationales sur l'environnement et le développement durable ».

**Xavier Sticker**, ambassadeur délégué à l'environnement, présente les enjeux de la Conférence des Parties (COP12) qui s'ouvrira le 6 octobre en Corée. Il rappelle que la Convention sur la diversité biologique (CDB) fait partie des trois Conventions de Rio de 1992, avec la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et la Convention sur la lutte contre la déforestation. La COP de la CDB a lieu tous les deux ans.

Il rappelle également que la COP10 en 2010 avait vu l'adoption d'un plan stratégique 2011-2020 fixant notamment des objectifs de conservation (« objectifs d'Aïchi »), ainsi que l'adoption du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (APA).

La COP12 s'inscrit dans la continuité des travaux engagés lors des COP précédentes. Parmi les questions à l'ordre du jour figurent un examen de la mise en œuvre de la Convention, la mobilisation des ressources ainsi que les aires marines d'intérêt écologique et biologique (EB-SAs). Le Protocole de Nagoya entrera par ailleurs en vigueur lors de la COP, avec le 50<sup>e</sup> pays signataire, et tiendra pendant la COP sa première réunion des Parties.

Xavier Sticker indique que la mobilisation des ressources sera le point central de cette COP, en jouant sur deux niveaux : d'un part, les ressources publiques et privées disponibles et mobilisées au niveau national et d'autre part, la solidarité internationale en faveur de la préservation de la biodiversité. Il rappelle que, lors de la COP11 en 2012, un engagement a été esquissé de doubler d'ici 2015 le volume des ressources mobilisées par les pays du Nord, par rapport à la période 2006-2012, et souligne l'importance de confirmer cet objectif collectif lors de la COP12. Il précise les positions des différents pays sur ce sujet : des pays du Sud souhaiteront que l'engagement aille au-delà du doublement, tandis que certains partenaires du Nord auront des difficultés à assurer leurs engagements. La France fait quant à elle partie des pays ouverts sur cette question et se conforme à l'objectif fixé lors de la COP11, avec une aide qui s'est élevée à 227 millions d'euros. Xavier Sticker rappelle à ce sujet que le Président de la République avait insisté lors de la Conférence environnementale de 2012 sur l'exemplarité dont devait faire preuve la France en la matière. Il signale par ailleurs une lacune dans l'identification des besoins au niveau mondial en matière de biodiversité, avec seulement 31 pays ayant adopté une stratégie nationale en ce sens.

Xavier Sticker ajoute que l'enjeu pour la COP12 sera la question de l'identification des aires marines d'intérêt écologique et biologique, exercice scientifique qu'il convient de découpler des décisions nationales de création de parcs naturels marins. Une centaine d'aires marines d'intérêt écologique et biologique sont susceptibles d'être identifiées, dont un nombre important en France, à la fois en outre-mer et dans les eaux métropolitaines. La France travaille avec ses partenaires riverains des zones concernées pour lever les obstacles sur ce sujet.

Sur l'entrée en vigueur du Protocole de Nagoya, Xavier Sticker rappelle le calendrier prévu au niveau français en lien avec celui de la loi biodiversité. Il indique également que la première

Réunion des Parties à ce protocole portera essentiellement sur des questions de gouvernance interne et de financement.

Xavier Sticker conclut en rappelant que la position de la France s'inscrit dans un mandat de négociation européen, mais que la France cherchera à apporter ses spécificités à la négociation, du fait notamment de son positionnement comme pays à la fois riche en biodiversité et parmi les principaux pays donateurs. Il indique que la délégation française comprendra des membres de la société civile, des territoires et des entreprises, et que des événements seront organisés par la France en marge de la COP, ainsi que des échanges au sein de la Francophonie.

**Humanité et Biodiversité** estime que si la France tiendra son engagement de doublement des flux Nord-Sud, il faut en revanche aller plus loin au niveau national en menant une véritable réflexion sur les financements consacrés à la préservation de la biodiversité, ce que l'organisation a demandé pour la Conférence bancaire et financière, sans obtenir de réponse à ce stade. En outre, l'association accueille favorablement le fait que la France ait procédé à un bilan de l'atteinte des objectifs d'Aïchi, mais souligne l'insuffisance du dispositif interministériel. Enfin, elle s'interroge sur la position de la France concernant la biologie de synthèse et en particulier sur la défense du maintien du moratoire sur ce sujet.

**La FNSEA** rappelle que le secteur agricole est un acteur majeur de la préservation de la biodiversité, et qu'une synthèse des actions menées en ce sens a été élaborée dans la perspective de la loi biodiversité. La FNSEA se propose de diffuser ce document à l'ensemble des membres du CNTE. En outre, l'organisme fait part d'une crainte d'un durcissement réglementaire par rapport à une approche de la loi relative à la biodiversité qui privilégierait des acquisitions pour imposer des obligations environnementales plutôt que des contrats, au motif que leur pérennité ne serait pas assurée.

S'agissant de la mobilisation des ressources, la FNSEA appelle à la vigilance et au respect du principe de simplification, en raison des prélèvements déjà nombreux et émet une réserve sur la création de taxes supplémentaires sur le secteur agricole.

En réponse, **Xavier Sticker** souligne les bénéfices de la préservation de la biodiversité pour lutter contre le changement climatique et apporte des précisions sur la mobilisation des ressources en faveur de la biodiversité et notamment les financements innovants. Il mentionne le rapport de Guillaume Sainteny de 2011 sur les subventions dommageables à la biodiversité. Par ailleurs, il rappelle que l'effort français en matière de biodiversité repose largement sur le secteur privé mais qu'il est difficile de faire apparaître l'ensemble de cet effort. Il indique que les entreprises françaises consacraient 400 millions d'euros par an en faveur de la biodiversité, tout en faisant part du caractère estimatif de ce moment et en soulignant la nécessité d'un travail à mener au niveau international pour chiffrer l'effort des entreprises en matière de biodiversité. Il appelle ainsi les entreprises à faire parvenir des informations à ce sujet et à valoriser l'offre française sur les marchés internationaux.

**La FNSEA** demande des précisions sur l'origine du chiffre de 400 millions d'euros mentionné.

**Xavier Sticker** indique qu'il vérifiera la source [*après vérification, il s'agit d'une donnée du Service de l'observation et des statistiques du MEDDE*] et insiste sur le caractère fragile de ces données et sur la nécessité d'approfondir le travail sur le fléchage des dépenses relevant de la biodiversité.

L'association des **Amis de la Terre** souhaite qu'une réponse soit apportée à la question posée sur la biologie de synthèse et s'interroge également sur la position défendue par la France concernant le dispositif REDD+ et le marché du carbone.

**Xavier Sticker** souligne que les actions REDD+ doivent être favorables à la biodiversité. Sur la biologie de synthèse, il indique que la France est guidée par le principe de précaution, ce qui ne signifie pas pour autant que rien ne peut être fait. La biologie de synthèse recouvrant des choses très diverses (des molécules de synthèse à la transformation du vivant), l'enjeu pour la COP12 sera justement de bien définir le périmètre de cette notion.

#### **4/ Adoption du procès verbal de la séance du 3 juillet 2014**

**Jean-Paul Albertini** propose l'adoption le procès-verbal de la réunion du 3 juillet.

**La CGT** demande à ce que les remarques portées dans son courrier à la ministre du 9 juillet 2014 soient prises en considération. Après accord sur l'ajout de la dite lettre en annexe du procès-verbal, celui-ci est adopté.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est close.

**Annexe 1 : Liste des participants par organisme**

ORGANISME	PARTICIPANT	QUALITE
<b>Membres de droit</b>		
<b>CESE</b>	Anne-Marie DUCROUX	Suppléante
<b>CGDD</b>	Jean-Paul ALBERTINI	Membre de droit
<b>Collège collectivités territoriales</b>		
<b>ARF</b>	Excusé	
<b>ADF</b>	Anne-Marie FREDERIC	Expert
<b>AdCF</b>	Excusé	
<b>AMF</b>	Denis MERVILLE	Titulaire
<b>AMF</b>	Gwénola STEPHAN	Experte
<b>Collège Syndicats salariés</b>		
<b>CGT</b>	Dominique LAUNAY	Titulaire
<b>CGT</b>	Fabienne CRU-MONTBLANC	Titulaire
<b>CFDT</b>	Dominique OLIVIER	Titulaire
<b>CFDT</b>	François DELATRONCHETTE	Expert
<b>FO</b>	Yves GIQUEL	Titulaire
<b>CFTC</b>	Denis LAVAT	Titulaire
<b>CFE-CGC</b>	Alexandre GRILLAT	Suppléant
<b>Collège Employeurs</b>		
<b>MEDEF</b>	Vincent MAGES	Titulaire
<b>MEDEF</b>	Gilles VERMOT-DESROCHES	Suppléant
<b>MEDEF</b>	Philippe PRUDHON	Suppléant
<b>MEDEF</b>	Laurence ROUGER-DE-GRIVEL	Expert
<b>MEDEF</b>	Patrick LEVY	Expert
<b>MEDEF</b>	Nicolas LE BIGOT	Expert
<b>CGPME</b>	Jean-François CARBONNE	Titulaire
<b>CGPME</b>	Florian MASSEUBE	Suppléant
<b>FNSEA</b>	Eric THIROUIN	Titulaire
<b>FNSEA</b>	Christiane LAMBERT	Titulaire

ORGANISME	PARTICIPANT	QUALITE
<b>FNSEA</b>	Nelly LE CORRE-GEBENS	Expert
<b>FNSEA</b>	Louis CAYEUX	Expert
<b>UPA</b>	Sabine BASILI	Titulaire
<b>UPA</b>	Nathalie ROY	Experte
<b>Collège ONG</b>		
<b>Les Amis de la Terre</b>	Florent COMPAIN	Titulaire
<b>LPO</b>	Allain BOUGRAIN-DUBOURG	Titulaire
<b>FNE</b>	Denez L'HOSTIS	Titulaire
<b>FNE</b>	Morgane PIEDERRIERE	Experte
<b>FNH</b>	Cécile OSTRIA	Titulaire
<b>FNH</b>	Matthieu ORPHELIN	Expert
<b>WWF</b>	Isabelle LANDON	Suppléante
<b>Humanité et Biodiversité</b>	Christophe AUBEL	Titulaire
<b>RAC</b>	Pierre PERBOS	Titulaire
<b>Surfrider</b>	Antidia CITORES	Suppléante
<b>Membres associés</b>		
<b>UFC – Que choisir</b>	Excusé	
<b>CLCV</b>	Excusé	
<b>UNAF</b>	Dominique ALLAUME-BOBE	Titulaire
<b>CEGES</b>	Excusé	
<b>CNAJEP</b>	Hervé PREVOST	Titulaire
<b>CFEEDD</b>	Roland GERARD	Titulaire
<b>FNC</b>	Claude Bussy	Suppléante
<b>FNPF</b>	Claude ROUSTAN	Titulaire
<b>Collège parlementaire</b>		
<b>Sénat</b>	Alain RICHARD	Titulaire

ORGANISME	PARTICIPANT	QUALITE
Sénat	Ronan DANTEC	Suppléant
Assemblée Nationale	Vivianne LE DISSEZ	Experte
Parlement Européen	Excusé	
<b>Établissements publics ou organismes</b>		
ADEME	Nadia BOEGLIN	Suppléante
CDC	Excusé	
CCI France	Bénédicte SERGENT	Suppléante
APCMA	Sarah TRIPON	Suppléante
APCA	Didier MARTEAU	Titulaire
APCA	Julien AUBRAT	Expert
CPU/CGE	Danièle HERIN	Titulaire
CPU/CGE	Céline LEROY	Experte
CNPMEM	Perrine DUCLOY	Experte
CSFPFTB	Excusé	
<b>MEDDE</b>		
Cabinet MEDDE	Guillaume LEFORESTIER	
Cabinet MEDDE	Nicolas MOURLON	
DGALN-DEB	Laurent ROY	
CGEDD	Bernard PERRET	
DGEC	Stéphanie CROGUENNEC	
DGPR	Cédric BOURILLET	
DGPR	Fabrice CANDIA	
DGPR	Xavier STREBELLE	
DGITM	Jean-Bernard KOVARIK	
DGITM	Nadine ASCONCHILO	
DAEI	Marc FAGOT	
DAEI	Sylvie LEMMET	
DAEI	Eloïs DIVOL	
DAEI	François LENGRAND	
CGDD	Michel GARREAU	
CGDD	Marie RENNE	
CGDD	Fabrice CYTERMANN	
CGDD	Gwénaëlle BAUDET	
CGDD	Joana JANIW	
CGDD	Julie VANHECKE	

ORGANISME	PARTICIPANT	QUALITE
CGDD	Cécile MIGLIORE	
CGDD	Marine LE CALVEZ	
<b>Autres participants</b>		
Ministère de l'outre-mer	Cédric LORET	
Ministère des sports	Fabienne COBLENCE	
MENESR nationale	Jean-Michel VALANTIN	
Ministère de l'agriculture	Marie-Laurence MADIGNIER	
Ministère de la culture	Jean-Pierre LALAUT	
Ministère de l'économie	Didier PILLET	
Ministère de l'intérieur	Anne GUIHEUX	
Ministère de la défense	Manh LARGEMAIN	
Ambassadeur délégué à l'environnement	Xavier STICKER	

